



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°264 du 24 février 2017

## *Spécial*

### *Comité National*

## *SOMMAIRE*

- **Intro pour Compte Rendu des élus au comité national et conseil scientifique**
- **Compte rendu de la session d'automne des sections 5, 8, 10, 12, 19, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 35, 39, 40**
- **Compte rendu du conseil scientifique (CS) du CNRS de janvier 2017**
- **Réflexions CGTistes sur le Compte rendu du Conseil Scientifique du CNRS**

## *Comptes rendus des élus des sections du comité national et du conseil scientifique du CNRS*

Dans ce numéro du SNTRS-Infos, vous trouverez de nombreux comptes rendus des sections, rédigés par les élu.e.s SNTRS-CGT ou avec leur participation (rédaction intersyndicale). Ce sont des comptes rendus de la session d'automne du CoNRS qui a eu lieu en octobre-novembre 2016 et de la séance du CS de janvier 2017.

Fidèles à leur engagement de transparence et d'information des collègues, les élu.e.s SNTRS-CGT rendent publics, dans ces comptes rendus, des éléments essentiels issus des échanges avec les directions d'instituts et du CNRS : postes de chercheurs et d'IT, coloriages et fléchages (prétendument éléments de politique scientifique), politique des promotions, politique de site (où l'on constate que les directions, bonnes élèves, ne sont pas à une contradiction près), « priorités » scientifiques, relations (toujours difficiles et dépendantes du bon vouloir des délégués scientifiques) avec le HCERES, rôle des sections pour l'évaluation des unités de recherche, politique de l'évaluation en général...

Ces comptes rendus sont à diffuser dans les différentes communautés. Le SNTRS-CGT y tient beaucoup, car ils constituent un lien important entre les collègues des laboratoires et services et le comité national. Mieux informés, les collègues peuvent prendre conscience des questions sur lesquelles il faut se mobiliser : l'interaction entre le comité national et les communautés scientifiques est un atout pour tous.

Les sections ont des pratiques variées de diffusion des informations nominatives que nos élu.e.s connaissent et auxquelles elles et ils sont attentif.ve.s. Ce qui importe avant tout c'est que les collègues soient évalué.e.s ou promu.e.s par leur section de la façon la plus collégiale et juste possible. Nos élu.e.s en sont les garants, avec d'autres. Ce qui importe aussi, c'est que les laboratoires et autres GDR(I), écoles thématiques, fédérations de recherche, unités ou dispositifs de recherche à l'étranger, soient pleinement expertisés par le comité national : cette évaluation par les pairs consacre le rôle du comité national comme l'instance qui a la connaissance la plus fine des « terrains scientifiques » dont il sait apprécier toutes les facettes. Dans ce contexte, le regard IT, celui des élu.e.s C, apporte une plus-value considérable dont les sections sont conscientes et qu'elles défendent face au HCERES.

Votre avis sera précieux afin d'améliorer la qualité et la quantité des informations de ces comptes rendus, et de répondre au mieux au triptyque : information, prise de conscience, action.

Bonne lecture.

*Compte rendu de la session d'automne 2016*  
*Section CoNRS 05 Matière condensée :*  
*organisation et dynamique*

24 -27 octobre 2016

François Debontridder est l'élu SNTRS-CGT.

**Lundi 24 Octobre**

**Évaluations**

26 dossiers sont évalués : écoles thématiques, créations de GdR, titularisation des chercheurs, et confirmation d'affectation des chercheurs récemment lauréats des concours CR.

Pour ce qui concerne les GdR et les écoles, la partie scientifique et la cohérence de la demande sont évalués, les aspects budgétaires étant plus du ressort des instituts. Les résultats des évaluations sont les suivants :

- 13 Ecoles thématiques : 11 avis « Très Favorable » et 2 « Favorable »
- 2 Créations de GdR : 2 avis « Très Favorable »
- 4 Titularisations : 4 avis « Favorable »
- 7 Confirmations d'affectation pour les Lauréats CR : 7 avis favorable. Concernant les 7 lauréats CR, un directeur des recherches leur a été attribué à l'issue de la session.

**Discussion sur l'HCERES** Lors d'une même vague, les unités, établissements et chercheurs se font évaluer de manière synchrone durant l'hiver (décembre-janvier pour ce qui concerne la présente vague C). Un membre de la section (membre A ou B) fait partie du comité d'expertise lorsque celle-ci est section principale de l'unité. La nomination d'un élu C de la section parmi les experts n'est pas automatique. Si ce n'est pas le cas, un élu C est missionné par l'INP en qualité d'observateur. À la session de printemps, un bilan sur l'ensemble des expertises sera effectué au sein de la section. Celle-ci émettra alors un avis de pertinence sur chacune des unités.

**Intervention du directeur (Alain Schuhl) et du directeur adjoint (Niels Keller) scientifique de l'INP**

De nombreux points sur le fonctionnement des sections et de l'INP ont été abordés. En particulier les prévisions de postes pour 2017 (promouvables/candidats/promotions) pour les quatre sections de l'INP ont été exposées :

DR2->DR1: 244/103/22

DR1->DRCE1 : 174/56/5

DRCE1->DRCE2: 15/4/NA (décidé au niveau du CNRS, pas de l'INP!)

Les postes à classer pour la section 5 :

CR2->CR1: 287 promouvables (242 candidatures); pas de limitation juridique

DR2->DR1: une liste classée de 5 à 7 propositions

DR1->DRCE1: liste classée de 0 à 3 propositions

DRCE1->DRCE2: liste classée de 0 à 1 proposition

Parmi les autres points abordés, certains sont consignés ci-dessous :

- **Médailles** : Pour chacune des médailles, la section doit faire deux propositions : une femme et un homme.
- **Concours** : Parmi les postes mis au concours, 24 CR et 24 DR sont attribués à l'INP. Pour ce qui concerne la section 5, seront mis au concours 6 postes DR2, 1 poste CR1 et 5 postes CR2 (dont un poste coloré « physique de la matière molle ou physique de la matière condensée » pour un laboratoire relevant de l'INC). À noter une hausse des départs à la retraite attendue en 2019. Les dépôts de candidature se feront du 1er Décembre 2016 au 6 janvier.

- **PEDR** : La répartition des PEDR est décidée en fonction de la « pression » dans chaque institut. Tous les chercheurs entrants qui en font la demande la perçoivent. Une autre part des PEDR (environ 3/5) est attribuée sur

dossier. Pour les sections ne souhaitant pas gérer cette attribution, une « commission spéciale » s'y substitue (voir plus bas). Elle est composée des 2 Directeurs Adjointes Scientifiques de l'INP et de 2 membres extérieurs.

- **Délégations** : L'INP attribue des demi-délégations, possiblement deux années de suite, aux enseignants-chercheurs effectuant leurs activités de recherche au sein de ses unités. Pour quelques cas particuliers (directeurs d'unités, membres de section...), la durée peut-être étendue. 65% des demandes sont satisfaites pour ce qui concerne l'INP. Le calendrier est complexe, car mettant en jeu de nombreux aller-retour entre l'INP, le CNRS et les universités.

- **Embauches externes de DR** : Celles-ci sont rares. Pour des cas particuliers (exemple : DU venant de l'extérieur) une concertation en amont entre les DS, DU, sections est indispensable car cela correspond à une entrée CR plus une promotion.

- **Rôle du directeur des recherches pour les lauréats CR2** : Le directeur des recherches doit être prioritairement un sénior ayant une bonne connaissance des rouages du CNRS. Il a pour mission de s'assurer de la bonne intégration du chercheur dans son unité.

## **Discussion avec Elisabeth Lemaire et Hervé Henry, présidente et secrétaire scientifique de la mandature 2012-2016**

La section 5 représente environ 290 chercheurs dans 75 labos (113 chercheurs en IDF et 187 hors IDF). Peu de laboratoires ont un grand nombre de chercheurs de la section 5. Les chercheurs de la 5 sont souvent dans des unités qui n'ont pas la section 5 pour section principale. Ces unités ne sont donc pas directement suivies par la section lors des visites de l'HCERES. Pour pallier ce problème, des visites à mi-parcours informelles dans les unités ont été mises en place et financées par l'INP.

La section est composée de chercheurs qui se répartissent en deux blocs principaux: la physique du solide (59%), et la matière molle ainsi que l'interface physique-biologie (28 %). Les autres (13%) ont d'autres thématiques, ou émergent en même temps aux deux précédentes.

La moitié des chercheurs sont CR. Plus on monte dans le grade, plus le rapport homme/femme augmente (avec un pic sur DR2).

Il a été noté que le nombre de candidats au concours CR a fortement baissé, très probablement à cause de la sélection sur dossier.

Les lettres des DU accompagnant parfois les candidatures et soulignant la politique scientifique du laboratoire, qui peuvent être parfois utiles, sont en pratique utilisées de manière marginale.

Les mots-clés de la section ont été légèrement changés en 2015, et sont consultables sur le site du Comité National (<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=05>).

## **Réflexion sur les critères pour l'évaluation, l'avancement et le recrutement des chercheurs**

On trouvera en pièce jointe la liste des critères pour l'évaluation, l'avancement et le recrutement des chercheurs. Celle-ci est essentiellement dans la continuité de celle de la mandature précédente.

La section ne procédera à aucune auto-promotion, ni aucune auto-nomination pour les médailles.

## **Mardi 25 Octobre**

### **Évaluation de dossiers**

Des dossiers de changements de DU ou d'expertise de GDRi/LEA/FR ont été évalués. Les résultats des évaluations sont les suivants :

- 6 expertises : 6 avis très favorable
- 3 changements de DU : 3 avis très favorable

### **Évaluation de l'activité des chercheurs à mi-vague**

45 dossiers d'évaluation ont été traités. Après examen de l'ensemble des dossiers, 40 ont reçu un avis favorable, 2 un avis différé, 1 avis réservé et 2 avis d'alerte.

## **Évaluation de l'activité des chercheurs à mi-vague suite à demande de réexamen**

2 dossiers d'évaluation ont été traités. Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable.

### **Réflexion sur l'organisation des concours**

- Concours CR : un jury unique sera mis en place pour l'audition des candidats ayant été présélectionnés.
- Concours DR : Deux demi jurys seront mis en place pour l'audition des candidats.
- Le cas échéant, la section pourra faire appel à des experts.

### **Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR**

La section décide de ne pas participer à l'examen des dossiers PEDR en 2017.

### **Promotions des Chargés de Recherche (CR2 -> CR1)**

7 dossiers de promotion ont été examinés. Parmi eux, 6 dossiers ont été classés pour promotion (1<sup>er</sup> ex-aequo) et un dossier n'a pas été classé.

#### **Mercredi 26 octobre**

##### **Examen des candidatures des promotions des Directeurs de Recherche**

28 dossiers DR2->DR1 ont été examinés; 7 dossiers ont été classés :

9 Dossiers DR1 -> DRCE1 ont été examinés ; 2 dossiers ont été classés :

1 Dossier DRCE1 -> DRCE2 a été examiné ; 1 dossier a été classé :

*Pour rappel, les travaux de la section ont vocation à conseiller l'Institut ; l'INP n'est donc pas engagé par les propositions de la section. En particulier, le nombre de promotions dans chacune de ces catégories sera décidé par l'INP (cf. page 1).*

#### **Jeudi 27 Octobre**

##### **Discussion sur les médailles d'argent et de Bronze**

Pour chacune des médailles, la section a proposé une femme et un homme. L'INP fera le choix final des lauréats.

##### **Discussion avec le comité de liaison**

Hervé Bulou et Joël Puibasset étaient présents (Cécile Delacourt absente). Le rôle du comité de liaison est de faire remonter les infos des chercheurs vers la section, et réciproquement.

La section a présenté l'essentiel des informations données plus haut dans ce compte rendu. Il a été fait mention qu'une candidature double CR1/CR2 n'était pas handicapante pour le candidat (s'il avait le niveau pour candidater CR1), et qu'il fallait se faire conseiller en local sur ce point-là.

Le comité de liaison a évoqué la situation inquiétante du LLB, en particulier les risques de démotivation des personnels. La section 05 n'ayant pas de personnel au LLB, un rattachement à la section 03 semble pertinent.

(Le comité de liaison enverra son propre rapport, plus détaillé, de cette discussion.)

# *Section CoNRS 08, Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique*

Compte rendu de la session d'Automne 2016

Patrice Salzenstein est l'élu SNTRS-CGT.

- **Dates** : du 24 Octobre 2016 au 28 octobre 2016
- **Composition de la section** : <http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=08>
- **Présence** : trois membres excusés
- **Assistante du comité national (SGCN)** : Mme Isabelle Courthial

## 1- Échange avec le président du mandat 2012-2016

Christian Bergaud a présenté un bilan complet et détaillé de la précédente mandature ; les documents ont été diffusés aux membres de la nouvelle section 08.

## 2- Intervention du directeur d'institut

Jean-Yves Marzin a présenté l'INSIS dans sa globalité, et donné quelques informations/recommandations dont certaines sont consignées ci-dessous :

- Si l'emploi CNRS est relativement stable en 2017, la situation apparaît moins favorable pour les années qui suivront.
- PEDR : la section peut être force de proposition. À noter que la PEDR est attribuée aux entrants qui y candidatent, moyennant une activité d'enseignement. Il apparaît que tous les entrants ne candidatent pas à la PEDR.
- La priorité est à l'emploi IT.
- L'INSIS recommande fortement que les reliquats de récurrent des laboratoires soient utilisés pour la sécurité, à supposer que celle-ci ne soit pas encore assurée parfaitement.
- L'INSIS souhaite garantir le meilleur accueil pour les entrants, et recommande que les laboratoires créent un « pécule » (10k€) dans ce but. Les DU seront sollicités dans ce sens.
- L'INSIS recommande à la section une grande clarté dans la rédaction des rapports de section.
- L'AOC 2017 sera ouvert en décembre 2016 : la section 8 bénéficie de 1 poste CR1 et de 5 postes CR2, dont 1 affecté (avec coloration photonique) dans un laboratoire rattaché prioritairement à l'INP ; réciproquement la section 04 affectera 1 poste CR2 (coloration photonique) dans un laboratoire rattaché prioritairement à l'INSIS.
- L'INSIS considère que le coloriage d'un poste peut être pertinent si le thème considéré est en émergence internationale.
- L'INSIS recommande de réduire au mieux le nombre des sous-jurys des concours, pour une évaluation objective. Atteindre cet objectif requiert une sélection préalable sur dossier.
- La parité est très fortement recommandée pour une majorité de dossiers. De nets progrès sont déjà obtenus.
- Dans le cadre des concours de recrutement, l'INSIS recommande la priorité à la jeunesse.
- L'INSIS est opposé à l'affectation d'un candidat dans le laboratoire où il a effectué sa thèse : chaque dossier de candidature devra par ailleurs afficher plusieurs propositions d'affectation.
- Concours DR2 : 8 postes sont réservés à la section 8 ; la section doit rester attentive au recrutement externe (détection de talents).
- 1 poste DR1 est fléché sur ARTEMIS
- Concours DR1->DRCE1 : la section pourrait bénéficier de 2 promotions.
- Concours DR2->DR1 : la section pourrait bénéficier de 7 promotions.
- Concours DRCE1->DRCE2 : la section pourrait bénéficier d'1 promotion.
- L'INSIS recommande de façon générale la mise en valeur de tous les critères, dont la valorisation.

## 3- Travaux de la section

*Pour rappel, les travaux de la section ont vocation à conseiller l'Institut ; l'INSIS n'est donc pas nécessairement*

*engagé par les propositions de la section.*

### **Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherche**

1 dossier CR1 et 5 CR2, avis favorable.

**Reconstitution de carrière** : 2 dossiers.

**Titularisation (fin de stage)** : 5 dossiers CR2 et 1 CR1, avis favorable

**Changement d'affectation** : 3 dossiers, 3 avis favorables

**Changement de section** : 1 dossier, avis favorable

**Détachement** : 1 dossier, 1 avis défavorable

**Rattachement CID** : 1 dossier, 1 avis favorable.

### **Évaluation de chercheurs à mi-vague**

111 dossiers, 109 avis favorables, 1 avis réservé, 1 avis différé

### **Changement de direction d'unité**

4 laboratoires, la section 08 n'est pas leur section principale (3 section principale 06 et 1 section principale 04), avis très favorable.

### **Évaluation d'école thématique**

16 dossiers. La section 08 est la section principale pour 5 d'entre elles. 10 avis très favorables, 1 favorable, 1 défavorable 4 pas d'avis.

### **Expertises (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration)**

4 dossiers, dont 2 LIA (« photonics, materials, devices », collaborations franco-israéliennes ; 1 LIA franco-russe en renouvellement). 3 avis favorables et 1 avis très favorable.

### **Création de GdR**

3 dossiers, dont 1 seul, « Imagerie et microscopie en biologie », à la section 08 comme section principale. 2 avis très favorables, 1 défavorable.

### **Candidatures pour une promotion CR2-CR1**

*Pour rappel, tous les candidats classés devraient bénéficier du changement de grade.*

Parmi 7 dossiers, 6 candidats ont été classés 1<sup>er</sup> ex-aequo, et 1 candidat n'a pas été classé.

### **Candidatures pour une promotion DRCE1-DRCE2**

*Pour rappel, la section pourrait bénéficier d'une promotion.*

2 candidatures classées.

### **Candidatures pour une promotion DR1 -> DRCE1**

*Pour rappel, la section pourrait bénéficier de 2 promotions.*

2 candidatures classées

### **Candidatures pour une promotion DR2-DR1**

*Pour rappel, la section pourrait bénéficier de 7 promotions.*

7 candidatures classées.

### **Propositions pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent pour 2017**

*Pour rappel, ces distinctions récompensent des travaux de recherche réalisés en priorité dans des laboratoires où le CNRS ou l'université française sont impliqués.*

- **Bronze** : la section a proposé une femme et un homme
- **Argent** : la section a proposé une femme et un homme

#### **Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR**

La section a décidé de ne pas participer de l'attribution des PEDR en 2017. Cette décision est motivée par la surcharge qui pourrait en résulter, et qui pourrait réduire la qualité du travail à réaliser au cours de cette première mandature.

#### **Préparation de la campagne de concours chercheurs 2017 : avis sur l'opportunité d'auditionner les candidats DR et de faire appel à des experts**

- Les candidats DR seront auditionnés
- Le cas échéant, la section pourra faire appel à des experts

#### **Point sur les représentants de la section aux comités de visite HCERES 2016-2017**

- XLIM (6-8 février 2017) : Marie-Paule Besland, Patrice Salzenstein (élu C)
- Fresnel (3-5 Janvier 2017) : Béatrice Dagens, Jean-Luc Moncel (élu C)
- ARTEMIS (26-27 Janvier 2017) : Frédéric Druon, Jean-Luc Moncel (élu C)
- GREMAN (13-14 Décembre 2016) : Philippe Benech, Patrice Salzenstein (élu C)
- LEAT (11-12 Janvier 2017) : Mauro Ettorre, Isabelle Roch (élue C)
- Institut Charles Delaunay (29-30 Novembre 2016) : Aude Lereu, Isabelle Roch (élue C)

La section a noté que la place des élus C (participation, prise en charge de la mission, visite sur site...) lors des évaluations HCERES doit être précisée rapidement. Ce dossier est prioritaire, eu égard au fait que les élus C proposés par la section n'ont pas été convoqués par l'HCERES. L'INSIS, la CPCN et l'HCERES seront sollicités dans ce but.

#### **4- Réflexion sur les critères de la section**

- On trouvera la proposition de critères en pièce jointe ; celle-ci est largement inspirée des précédents critères. ***Les chercheurs sont invités à en prendre connaissance.***
- On trouvera également en pièce jointe, la trame sur laquelle la section s'est appuyée pour réaliser les évaluations de chercheurs. ***Les chercheurs sont invités à en prendre connaissance.*** (NDLR. elles sont désormais sur le site du comité national).

#### **5- Autres points**

La section a noté que les dossiers « création de GdR » et « évaluation d'écoles thématiques » pouvaient être quelquefois insuffisamment renseignés. Elle propose ainsi qu'une trame plus détaillée soit proposée en amont aux porteurs de ces projets. Par ailleurs, lors de ces évaluations (GdR/Écoles), la section devra bénéficier d'une vision globale du contexte GdR/Écoles. Une requête sera adressée à l'INSIS dans ce sens.

*Compte-rendu intersyndical Section 10  
du Comité National de la recherche scientifique  
Session d'automne, 7-10 novembre 2016*

**Liste des élus syndiqués de la section 10**

<b>Patrick Carré</b> Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél : 03 83 17 53 22 Mél : patrick.carre@univ-lorraine.fr
<b>Stéphanie De Persis</b> Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél : 02 38 25 54 88 Mél : stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
<b>Hervé Doreau</b> Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément ADER, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél : 05 49 49 82 75 Mél : herve.doreau@ensma.fr
<b>Khaled Hassouni</b> Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél : 01 49 40 34 11 Mél : khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
<b>Nolwenn Le Pierres</b> Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél : 04 79 75 88 58 Mél : Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
<b>Karine Loubière</b> Elu B1 SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél : 05 34 32 36 19 Mél : karine.loubiere@ensiacet.fr
<b>Jacques Magnaudet</b> Elu A1 SNCS	IMFT (UMR 5502) 1 allée du professeur Camile Soula 31400 Toulouse	Tél : 05 34 32 28 07 Mél : jacques.magnaudet@imft.fr
<b>Françoise Massines</b> Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél : 04 68 68 27 03 Mél : francoise.massines@promes.cnrs.fr
<b>Aurore Naso</b> Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél : 04 72 18 61 95 Mél : aurore.naso@ec-lyon.fr
<b>Ouamar Rahli</b> Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél : 04 91 10 68 86 Mél : ouamar.rahli@univ-amu.fr
<b>Konstantinos Termentzidis</b> Elu B1 SNCS	LEMTA (UMR 7563) 2 avenue de la Forêt de Haye, BP 60 54518 Vandoeuvre les Nancy	Tél : 03 83 59 57 57 Mél : konstantinos.termentzidis@univ-lorraine.fr

Ce compte-rendu traite dans un premier temps des décisions prises lors de la réunion d'accueil de la Section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique (22 septembre 2016), résumées ci-après. Les 21 membres de la section ont participé aux discussions (20 présents physiquement, 1 en visioconférence).

**Election du président de section:**

1 seule candidate : Françoise Massines (DR, PROMES, élue SNCS)

Vote: 18 pour, 0 contre, 2 abstentions

**Election des membres du Bureau:**

2 candidats: - Karine Loubière (CR, LGC, élue SNTRS)

Vote: 16 pour, 1 contre, 3 abstentions

- François Charru (PR, IMFT)

Vote: 19 pour, 0 contre, 1 abstention

**Nomination de 2 membres du Bureau par Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) et Marie-Yvonne Perrin (DAS)**

- Patrick Le Quéré (DR, LIMSI)

- Pascale Domingo (DR, CORIA)

**Election du Secrétaire Scientifique**

1 seule candidate : Karine Loubière (CR, LGC, élue SNTRS)

Vote : 20 pour, 0 contre, 0 abstention

**La présidente propose d'inviter un élu C lors de chaque bureau**

Vote : 15 pour, 1 contre, 4 abstentions

**La présidente propose d'inviter l'ancien président de la section lors du premier bureau (préparation de la session d'automne)**

Vote : 19 pour, 0 contre, 1 abstention

Un long débat a lieu concernant la position à adopter vis-à-vis de la possibilité (légale) d'une candidature des membres de la section à un concours (DR2) ou à une promotion (DR1, DRCE1 ou DRCE2) durant leur mandature. A l'issue de ce débat a lieu le vote suivant :

Question : Etes-vous favorable à ce que les membres de la section s'abstiennent de candidater à une promotion durant la durée de leur mandat ?

Vote : 17 non, 0 oui, 3 abstentions.

**La section se prononce donc favorablement pour que les membres de la section puissent librement candidater à une promotion ou à un concours durant la durée de la mandature<sup>1</sup>.**

---

<sup>1</sup> Etant entendu que dans un tel cas, ils ne participent à aucune des opérations liées à la promotion ou au concours auquel ils candidatent, ainsi que le stipule le règlement intérieur des sections.

## La suite de ce compte-rendu traite de la session d'automne tenue du 7 au 10 novembre

Les 21 membres de la section sont présents le premier jour de la session.

Jean-Luc Battaglia et Ouamar Rahli étaient excusés les 8 et 9 novembre, Konstantinos Termentzidis était excusé le matin du 8 novembre (tous trois pour cause d'évaluation HCERES du LEMTA).

Durant les discussions, la section a convenu qu'il était possible et utile que les membres B et C soient présents sans s'exprimer lors de la phase de lecture neutre des rapports de promotion DR1 et DRCE. Compte-tenu des contraintes de voyage dans le cadre de leurs missions, plusieurs membres B et C ont quitté la session dès le mardi soir ou le mercredi après-midi.

### I. Intervention de Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS, et de Marie-Yvonne Perrin (DAS) (7 novembre 2016)

Hniya El Khchai (chargée d'études en administration scientifique, qui a succédé à Virginia Frey) était aussi présente.

#### I.1. Concours, Promotions, campagne IT

Jean-Yves Marzin a présenté les possibilités de recrutements pour la *section 10*, au **concours chercheurs 2017** :

☐ **6 postes CR2** (+1 par rapport à 2016),

☐ **1 poste CR1** (-1 par rapport à 2016)

☐ **1 poste CR2 fléché** (venant de l'INC : plasmas orientés vers le traitement de surface, pour un laboratoire relevant de l'INC)

☐ **8 postes DR2** (+1 par rapport à 2016)

Sur le concours CR2, 2 postes sont coloriés de façon particulière puisque 3 thèmes sont possibles :

☐ *Détonique expérimentale,*

☐ *Énergies renouvelables : solaire thermique ou énergies marines renouvelables,*

☐ *Interactions entre génie des procédés et processus biologiques fondamentaux.*

Pour rappel, un coloriage n'est pas un fléchage. Il s'agit d'une incitation, pour la section, à prêter une attention particulière aux candidats qui entrent dans ces profils, et pour les laboratoires, une occasion de susciter des candidatures qui y correspondent.

Jean-Yves Marzin est favorable à poursuivre, voire accentuer, la présélection sur dossier des **candidats aux concours CR**, afin d'augmenter la durée des auditions des candidats présélectionnés et de pouvoir diminuer le nombre de sous-jurys. Lors du concours 2016, 53 % des candidats CR ont été auditionnés.

J.-Y. Marzin est également favorable à recruter sur le concours CR2 des chercheurs plutôt jeunes, avec une expérience de 2 ans de post-doctorat maximum. Il explique en effet que la récente augmentation de l'âge moyen des nouveaux entrants a deux conséquences néfastes : elle rend d'une part le CNRS moins attractif par rapport à d'autres organismes scientifiques internationaux et à l'industrie, et tend d'autre part à faire diminuer le nombre de candidatures féminines.

J.-Y. Marzin rappelle que l'INSIS souhaite que lui soient proposés plusieurs choix d'affectation possibles pour chaque candidat classé. Il souhaite éviter de créer une nouvelle activité dans un laboratoire si elle est déjà largement développée dans d'autres laboratoires. Par ailleurs, il déconseille fortement aux candidats de proposer comme affectation prioritaire le laboratoire dans lequel ils ont préparé leur thèse. En revanche, il n'a pas d'objection à l'affectation d'un candidat dans le laboratoire où il a effectué un post-doctorat.

J.-Y. Marzin souhaite augmenter la proportion de femmes au sein de l'effectif des chercheurs de l'INSIS (23,1% actuellement en section 10). Ces dernières années, la parité était mieux assurée lors des concours DR2 que lors des concours CR, mais il note une tendance à l'amélioration de ces derniers.

Il rappelle que l'entretien auquel sont conviés les CR 3 ans après leur entrée au CNRS permet notamment de détecter celles et ceux qui peuvent avoir des difficultés à démarrer leur projet de recherche dans des conditions satisfaisantes, parfois faute de moyens alloués par le laboratoire.

Pour les **promotions DR1 2017**, il y aura **16 possibilités pour l'INSIS** (il y en avait 17 en 2016 et 18 en 2015). Le nombre de promu(e)s par section n'est connu qu'à la suite de l'interclassement effectué par l'INSIS à partir des propositions des sections (6 à 7 promotions DR1 sont espérées pour la section).

Pour les **promotions DRCE1**, il y aura **3 possibilités pour l'INSIS** (-1 par rapport à 2016). Même remarque que pour les DR1.

Pour les **promotions DRCE2**, il y a une vingtaine de possibilités pour l'ensemble du CNRS, soit environ une pour deux sections. Il n'y a pas de quota alloué à chaque institut : en effet ces promotions sont décidées par le Collège de Direction du CNRS qui réunit le Président, les directeurs généraux et les directeurs d'instituts.

J.-Y. Marzin rappelle que le déficit en IT au sein de l'institut s'est fortement réduit durant ces dernières années. L'effort sera poursuivi lors du concours 2017 : **33 postes d'IT** (20 NOEMI<sup>2</sup> + 13 FSEP<sup>3</sup>) contre 22 postes de chercheurs, seront en effet affichés pour l'INSIS. A titre de comparaison, 36 postes d'IT (25 NOEMI + 11 FSEP) avaient été annoncés pour le concours 2016.

## I.2. PEDR des chercheurs

J.-Y. Marzin souhaite que la section évalue les dossiers de demandes de PEDR, car il estime qu'elle est l'instance la plus compétente pour ce faire, bien plus qu'une commission *ad hoc*. Il rappelle les règles suivantes, appliquées depuis plusieurs années :

- Ne sont plus attribuées que des PEDR d'un montant de 3500 euros par an ;
- Un classement des candidats est effectué au sein de chaque section (ou comité *ad hoc*), puis l'institut effectue un interclassement parmi ces propositions ;
- Environ la moitié de l'enveloppe est attribuée aux chercheurs CR récemment recrutés qui en font la demande. Il reste donc une dizaine de primes à répartir entre les autres candidats de la section.

## I.3. Accueil en délégation

Une cinquantaine d'années d'accueil en délégation est offerte chaque année par l'INSIS. La répartition par institut se fait en lien avec la pression issue des demandes. J.-Y. Marzin encourage donc les enseignants-chercheurs relevant de laboratoires rattachés à l'INSIS à postuler. Une priorité est accordée par l'institut aux candidats(e)s motivé(e)s par une mobilité à l'international (dans l'une des 6 unités mixtes internationales du CNRS) ou par la préparation d'une candidature à l'ERC.

## I.4. Evaluation des unités par le HCERES

J.-Y. Marzin souhaite que les sections jouent un rôle de consolidation des évaluations des unités effectuées par l'HCERES, d'une part en participant aux comités de visite (via un représentant), d'autre part en rédigeant pour la session de printemps un rapport circonstancié indépendant de celui du comité de visite.

## I.5. Echanges avec la section

La discussion s'engage sur les points suivants :

- J.-Y. Marzin: Quelle est la position de la section concernant la possibilité de ses membres chercheurs CNRS de candidater à une promotion ou au concours DR2 durant la mandature ?

*F. Massines lui indique la position votée par la section : À la question « Etes-vous favorable à ce que les membres de la section s'abstiennent de candidater à une promotion durant la durée de leur mandat ? », la section a voté: 17*

---

<sup>2</sup> Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne

<sup>3</sup> Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues (voir: <https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/mobilite/documents/Guide-Mobilite-Interne.pdf>)

NON, 0 OUI, 3 ABS. La section est donc favorable à ce que les membres de la section puissent candidater à une promotion durant la durée de la mandature.

J.-Y. Marzin prend acte de cette position mais indique qu'il aurait préféré que les membres concernés démissionnent de leur mandat avant de candidater. Il rappelle la règle de base selon laquelle les candidats à une promotion ou au concours DR2 ne doivent pas participer aux opérations correspondantes.

### **Evaluation des unités par le HCERES :**

*Massines* : Il serait intéressant que chaque comité de visite de l'HCERES comprenne à la fois un représentant chercheur et un représentant IT de la section. Les deux points de vue permettraient au rapport d'être plus complet. Cela n'a pas été le cas dans tous les comités de visite constitués cette année. Quel est le point de vue du CNRS sur ce sujet ?

J.-Y. Marzin répond que le CNRS va demander à l'HCERES d'adopter une position uniforme et indique qu'il préfère éviter le cloisonnement des expertises entre les différentes catégories de personnels.

*Section* : Compte-tenu de la suppression des notes, quel est aujourd'hui l'enjeu précis, pour le CNRS, de l'évaluation des unités par le HCERES ?

J.-Y. Marzin : Cette évaluation doit avant tout être utile pour les unités. Elle pourrait être plus utile pour le CNRS si les délégués de l'HCERES l'interrogeaient sur la nature précise de ses commandes. Les autres organismes de tutelle devraient également donner un avis sur l'activité de recherche des laboratoires.

*Section* : La concrétisation de ces évaluations est minime. Quelle est leur réelle utilité ?

J.-Y. Marzin : Elles permettent avant tout de détecter d'éventuels problèmes. Ces évaluations déclenchent et rythment également l'auto-évaluation et la projection des unités, ce qui est un exercice utile. Enfin, elles sont essentielles car une majorité des unités évaluées sont financées par des fonds publics.

*Section* : Quel rôle voyez-vous pour le représentant du CoNRS dans les comités de visite ?

J.-Y. Marzin : Lors de l'évaluation de l'unité, celui-ci est impliqué en tant qu'expert, au même titre que les autres membres du comité de visite. Dans un second temps seulement il sert de relais auprès de la section.

### **Médailles de bronze et d'argent du CNRS :**

*Massines* : Quels sont les critères que l'INSIS souhaite voir être retenus pour la proposition de médailles de bronze et d'argent ?

J.-Y. Marzin : L'institut demande à la section de lui proposer pour chaque médaille deux noms de chercheur(s) ou enseignant(s)-chercheur(s), l'un féminin l'autre masculin.

Il souhaite attribuer la médaille de bronze à un chercheur/enseignant-chercheur à la charnière du passage CR1-DR2 (ou équivalent) ayant développé un sujet de recherche depuis son recrutement au CNRS ou dans une unité CNRS.

La médaille d'argent doit être attribuée à un chercheur/enseignant-chercheur dont le parcours scientifique est conséquent et dont la carrière doit encore se poursuivre pendant au moins une dizaine d'années.

*Section* : Une médaille et une promotion peuvent-elles être attribuées à un chercheur la même année ?

J.-Y. Marzin : Oui.

*Section* : La demande de respecter la parité lors de ces propositions de médailles ne peut-elle pas être pénalisante pour le regard porté sur les lauréates, étant donné que les viviers hommes/femmes sont très différents ?

J.-Y. Marzin : C'est l'institut qui interclasse les chercheurs/enseignants-chercheurs proposés par la section. Il faut également garder en tête que la médaille peut être attribuée à un enseignant-chercheur (80% des personnels de recherche des laboratoires de l'INSIS sont enseignants-chercheurs).

## **II. Présentation de la section et bilan de la mandature précédente**

À partir d'une actualisation des données collectées à la fin de la mandature précédente par J. Magnaudet et B. Rousseau, F. Massines présente une photographie des effectifs de la section et de leur répartition par disciplines, laboratoires, etc... J. Magnaudet commente les recrutements effectués lors de la mandature précédente. Le diaporama avait été envoyé en juin 2016 à tous les chercheurs dépendant de la section 10 ainsi qu'aux directeurs d'unité concernés et au Conseil Scientifique d'Institut. Quelques chiffres sont rappelés ci-dessous :

La section compte actuellement 387 chercheurs, dont 368 sont affectés dans des laboratoires sous tutelle du CNRS. Ces 368 chercheurs exercent leurs activités dans 73 laboratoires (moyenne de 5,5 chercheurs/laboratoire).

La moyenne d'âge est de 47,8 ans, contre 46,5 ans en 2012, le vieillissement étant dû à la diminution du nombre de postes de CR.

52,7% des chercheurs sont CR et 47,3% DR ; parmi ces derniers, 31% sont DR1 et 3,3% DRCE.

L'âge moyen a augmenté durant la mandature passée dans tous les collèges.

Les cinq disciplines principales de la section sont (% basé sur le nombre de chercheurs CNRS) : la combustion (11%), le génie des procédés (15%), la mécanique des fluides (44%), les plasmas froids et lasers (20%), la thermique et l'énergétique (10%). Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte des frontières parfois floues entre disciplines.

Les recrutements au niveau CR2 s'effectuent à un âge moyen de 31 ans (34 ans pour les recrutements CR1). L'âge moyen des lauréats au concours DR2 est de 45,5 ans. Les promus DR1 et DRCE1 ont en moyenne respectivement 53,5 et 60,8 ans.

Les femmes constituent 23,1% de l'effectif chercheurs de la section. Elles ont en moyenne 47,7 ans (contre 47,8 pour l'effectif total). Sur les 49 CR1 de plus de 50 ans, 14 sont des femmes (soit 28,6%). Parmi les femmes DR, 31,7% sont DR1 (31,2% chez les hommes) et 2,4% sont DRCE (3,5% chez les hommes).

11 CR et 3 DR ont changé de laboratoire depuis octobre 2012. La moitié a intégré des laboratoires rattachés secondairement ou non rattachés à l'INSIS. 3 chercheurs sont partis en détachement de longue durée. Il n'y a pas eu de passage connu dans l'enseignement supérieur français durant la mandature 2012-2016.

### **III. Vie de la section**

#### **III.1. Règles de fonctionnement de la section**

##### a) Conflits d'intérêt

Support : texte du COMETS<sup>4</sup> (25 octobre 2012) voté par le CA du CNRS

Il est convenu que :

- tout membre de la section doit signaler tout conflit d'intérêt pouvant exister avec un chercheur dont une demande est étudiée ; il est alors décidé collectivement de l'attitude à adopter.

- tout membre de la section sort de la salle lors des évaluations de l'activité des chercheurs de son laboratoire ou lors de l'examen d'une demande portée par un chercheur de son laboratoire ou impliquant son équipe ; dans le cas où le chercheur est la présidente de la section (Françoise Massines), la présidence est assurée à titre transitoire par Pascale Domingo (plus jeune membre de rang A du Bureau).

- lorsqu'un chercheur appartenant au même laboratoire qu'un membre de la section est candidat à une promotion ou au concours DR2, ce membre participe aux débats (si son rang le permet) mais se met en retrait, sauf autorisation expresse de la présidente pour une intervention sur un point précis et en général factuel, lorsque le dossier de ce candidat est commenté ou comparé à d'autres.

Pour les concours (CR et DR), aucun membre de la section ne sort.

---

<sup>4</sup> Le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) : <http://www.cnrs.fr/fr/organisme/ethique/comets/index.htm>

Les membres de la section ne doivent plus avoir de contacts avec les candidats à un concours à partir de la date butoir du dépôt des dossiers. Ils ne doivent pas prendre une part active à la préparation des candidatures, notamment des auditions.

#### b) Question de genre

Il est rappelé que le CNRS se veut exemplaire en ce qui concerne la parité, en mettant notamment en place la Mission pour la place des femmes. La section 10 du CoNRS a été réactive vis-à-vis des initiatives menées par celle-ci, en se portant en particulier volontaire pour la présence d'auditrices lors des auditions des concours CR 2015.

### III.2. Critères de la section

Ces critères doivent être définis au début de chaque nouvelle mandature. Seules quelques modifications mineures ont été apportées aux critères utilisés par la précédente mandature.

#### a) Évaluation périodique des chercheurs :

##### Critères communs à tous les chercheurs :

- Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
- Rôle dans l'animation scientifique, formation par la recherche, responsabilités collectives
- Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire
- Activités contractuelles, transfert de savoir-faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
- Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public.

##### Critères spécifiques selon les grades

###### *Chercheurs CR2*

- Insertion du projet dans le laboratoire de recherche

###### *Chercheurs CR1*

- Insertion du projet à 4 ans dans le laboratoire et cohérence
- Participation à l'encadrement de chercheurs

###### *Chercheurs DR2, DR1 et DRCE*

- Encadrement de chercheurs et de personnel IT
- Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes
- Administration et gestion de la recherche

Remarque : Critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité.

#### b) Avancement de grade des chercheurs :

##### Critères communs à tous les grades :

- Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international
- Rôle dans l'animation scientifique et la formation par la recherche
- Insertion dans le laboratoire et contribution au développement du projet de laboratoire
- Activités contractuelles et transfert de savoir-faire, valorisation des résultats de la recherche, développement technologique
- Participation à l'enseignement, la diffusion de connaissances, organisation de colloques ou écoles, communication vers le grand public

##### Critères spécifiques selon les grades :

###### *Avancement au grade DR1*

- Encadrement de chercheurs et de personnel IT

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Administration et gestion de la recherche

#### **Avancement au grade DRCE**

Encadrement de chercheurs et de personnel IT

Edition de journaux scientifiques, comités scientifiques de grandes conférences, responsabilités dans les sociétés savantes

Administration et gestion de la recherche

Responsabilités collectives remarquables

Remarque : critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité

#### **c) Recrutement des chercheurs :**

**Critères communs à tous les grades :**

Qualité de la production scientifique

Insertion du projet dans le(s) laboratoire(s) envisagé(s) pour l'affectation

**Critères spécifiques selon les grades :**

#### **Accès au grade CR1**

Qualité et originalité du parcours et du projet scientifique

Qualité et diversité du parcours (notamment mobilité géographique et thématique)

#### **Accès aux grades DR2 et DR1**

Niveau et qualité de l'activité scientifique : production scientifique, créativité, rayonnement national et international

Projet : qualité, vision stratégique pour le laboratoire et pour la communauté

Remarque : critères indicatifs, il n'est pas nécessaire d'en remplir la totalité.

### **III.3. Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs**

La section considère qu'elle est compétente pour s'impliquer dans le processus d'attribution de la PEDR, mais qu'elle doit aussi pouvoir assumer ses propositions devant la communauté et être informée des décisions prises. En effet, le rôle demandé à la section est de faire une pré-sélection, la sélection finale étant faite au niveau de l'INSIS.

À l'issue d'un vote (question : Souhaitez-vous participer au processus d'attribution de la PEDR en 2017 ? résultat: OUI : 5, NON : 14, ABS: 2), elle a choisi **de ne pas participer au processus d'attribution en 2017** car elle considère que ces conditions ne sont pas remplies à ce jour.

Indépendamment de ce vote, la section rappelle à tous les chercheurs qu'elle n'exerce aucune « censure morale » sur les dossiers que des chercheurs candidats à la PEDR ou qui en sont titulaires peuvent être amenés à déposer pour candidater au concours DR2 ou à une promotion ultérieure.

### **III.4. Discussion sur le concours 2017**

En termes d'organisation des auditions des candidats aux concours CR, la section conservera pour 2017, comme lors de la mandature précédente, un fonctionnement en deux sous-jurys. Elle souhaiterait auditionner un peu longuement chaque candidat. Pour cela la présélection des dossiers sera peut-être un peu plus stricte que les années précédentes.

Ces éléments seront finalisés lors du Jury d'Admissibilité sur Dossiers (prévu les 30-31 janvier 2017) lorsque le nombre de candidats sera connu.

Comme lors de la mandature précédente, et après débat, **la section a choisi de ne pas auditionner les candidats DR2 lors du concours 2017 :**

Vote : Souhaitez-vous auditionner les candidats au concours DR2 en 2017 ? OUI : 3, NON : 16, ABS : 2

**III.5. Discussion et vote sur l'opportunité d'une participation muette des membres B et C de la section lors de la phase préliminaire de l'évaluation des candidatures à une promotion**

Vote : Etes-vous favorable à une participation muette des membres B et C lors de la lecture neutre des dossiers des candidats aux promotions DR1 et DRCE, et des membres C lors de la lecture des dossiers des candidats aux promotions CR1 ?

OUI : 15, NON : 4, ABS : 2

### III. 5 Comités de visite HCERES

#### *Motion: le rôle et le choix du P.A.R. dans les comités de visite HCERES*

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a pris connaissance de l'accord de coopération établi entre le HCERES et le CoNRS. Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (P.A.R.) est désormais pleinement intégré dans les comités de visite de laboratoires mis en place par le HCERES.

La section constate cependant que certains délégués scientifiques souhaitent systématiquement que l'expert PAR joue un rôle d'évaluation des activités de recherche, de même nature que celui tenu par les autres membres des comités de visite, ce qui de facto réduit le vivier des PAR au corps des IR. La section considère au contraire que chaque expert, quels que soient son corps et son grade, doit prendre en considération l'ensemble des réalités du laboratoire (scientifiques, techniques, administratives), chacun recourant à ses compétences propres pour contribuer à une évaluation panoramique et de qualité. La section voit là une condition pour la réussite de l'évaluation au sein du comité d'experts, dont la nouvelle réglementation renforce l'indépendance et la responsabilité.

La section est convaincue que les élus C du CoNRS constituent, quels que soient leur grade ou leur spécialité, le vivier prioritaire des P.A.R. des comités d'évaluation HCERES doit être choisi. Élus par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, ils ont en effet une légitimité spécifique, une expérience de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Ces qualités sont essentielles pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche.

Destinataires ;

M. Alain Fuchs, Président du CNRS

Mme Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science

M. Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS

M. Olivier Coutard, Président de la CPCN

M. Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS

Mme Danièle Escudié, Présidente du CSI de l'INSIS

Mme Marie-Yvonne Perrin, Directrice adjointe scientifique à l'INSIS

Vote : Soutenez-vous la motion ci-dessus sur le rôle et le choix du P.A.R. dans les comités de visite HCERES ?

OUI : 19, NON : 0, ABS : 2

### **IV. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National Lundi 7 et mardi 8 novembre 2016**

Examen des demandes de titularisation des stagiaires

Examen des demandes de titularisation des stagiaires 5 dossiers  
5 avis favorables

Reconstitution de carrière 2 dossiers,  
2 avis favorables

Confirmation d'affectation des lauréats CR des concours 2016 7 dossiers,  
7 avis favorables

Examen de demande de promotion CR2 vers CR1 7 dossiers,  
7 classés 1<sup>er</sup> ex-aequo

Propositions pour l'attribution de la médaille de bronze 2 propositions

Propositions pour l'attribution de la médaille d'argent 2 propositions

Création de GDR	1 dossier, 1 avis très favorable
Renouvellement de GDR	1 dossier, 1 avis très favorable
Expertises : 2 renouvellements de LIA (Laboratoire international associé), 1 délégation de service	3 dossiers, 1 avis favorable, 2 sans avis
Changement de direction d 'unité	6 dossiers, 5 avis très favorables, 1 avis favorable
Ecoles thématiques	14 dossiers, 12 avis très favorables, 2 avis réservés

**Évaluation à mi-vague : 73 dossiers, 72 avis favorables, 1 avis différé**

Laboratoire de mécanique de Lille (LML)	Laboratoire de mécanique de Lille (LML) FRE3723	Lille	1 CR1
Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS)	UMI2820	Tokyo	1 DR2
Institut Montpellierain Alexander Grothendieck (IMAG)	UMR5149	Montpellier	1 CR1
Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT)	UMR5502	Toulouse	1 CR2
Institut Européen des Membranes (IEM)	UMR5635	Montpellier	1 DR1
COMplexe de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (CORIA)	UMR6614	Saint-Etienne du Rouvray	1 Chaire 2012
Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques (FAST)	UMR7608	Orsay	1 CR2, 3 CR1, 2 DR2
Laboratoire d'Optique Appliquée (LOA)	UMR7639	Palaiseau	1 CR1
Laboratoire d'Hydrodynamique (LADHYX)	UMR7646	Palaiseau	2 CR1, 2 DR2, 1 DR1
Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces (LPICM)	UMR7647	Palaiseau	1 CR2, 1 DR1
Laboratoire de Physique des Plasmas (LPP)	UMR7648	Palaiseau	1 CR1, 3 DR2, 2 DR1
Laboratoire Navier	Laboratoire Navier UMR8205	Marne la Vallée	1 DR2
Laboratoire Charles Fabry (LCF)	UMR8501	Orsay	1 DR2
Physico-Chimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)	UMR8522	Lille	5 CR1, 1 DR2, 1 DR1

Laboratoire de Physique des Gaz et des Plasmas (LPGP)	UMR8578	Orsay	1 CR2, 4 CR1, 1 DR2, 1 DR1
Institut d'Électronique Fondamentale (IEF)	UMR8622	Orsay	1 DR2
Énergétique Moléculaire et Macroscopique, Combustion (EMC2)	UPR288	Chatenay-Malabry	4 CR1, 1 DR2, 3 DR1
Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI)	UPR3251	Orsay	5 CR1, 6 DR2
PROcédés, Matériaux et Énergie Solaire (PROMES)	UPR8521	Odeillo , Perpignan	1 CR2, 3 CR1, 4 DR2, 2 DR1, 1 DRCE

**Evaluation suite à demande de réexamen** : 1 dossier à évaluer, 1 avis favorable

**Mercredi 9 novembre 2016**

Promotions DR2-DR1 : 29 dossiers soumis, 9 classés

(6 possibilités pour l'INSIS, 6 à 7 espérées pour la section 10) Promotions DRCE1-DRCE2 : 1 dossier soumis, 1 classé (une vingtaine de possibilités pour l'ensemble du CNRS)

**Jeudi 10 novembre 2016**

Promotions DR1-DRCE1 : 15 dossiers soumis, 3 classés

(3 possibilités pour l'INSIS)

**Motion sur les candidatures pour une promotion DR1-DRCE1**

Lors de la session d'automne 2016, la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a eu à évaluer 15 dossiers de candidature pour une promotion DR1-DRCE1.

Suite à l'examen approfondi des dossiers, elle constate que le nombre des dossiers qu'elle juge exceptionnels excède largement le nombre de possibilités de promotion dont les chercheurs de la section, au rythme actuel, peuvent espérer bénéficier au cours de sa mandature.

Sans augmentation notable, à court terme, du nombre de possibilités, des chercheurs de stature exceptionnelle termineront leur carrière sans avoir pu bénéficier de cette promotion méritée, sans présumer des risques de démotivation pour les plus jeunes.

Motion adoptée à l'unanimité (11 votants, 11 oui).

**Destinataires**

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Anne PEYROCHE, Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, Directeur Général Délégué aux Ressources du CNRS
- M. Pierre COURAL, directeur des ressources humaines du CNRS.
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves MARZIN, Directeur de l'INSIS
- Mme Danièle ESCUDIE, Présidente du Conseil Scientifique de l'INSIS
- Mme Marie-Yvonne PERRIN, Directrice Adjointe Scientifique à l'INSIS

## SESSION D'AUTOMNE (24-27 Oct. 2016)

### *Compte-rendu à l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs de la section 12*

Kamel Mabrouk est l'élu SNTRS-CGT.

#### Préambule :

La section 12, « Architectures moléculaires : Synthèses, Mécanismes et Propriétés », a été récemment renouvelée pour le mandat 2016-2021 (<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=12>). Elle est composée de vingt-et-un membres dont quatorze ont été élus et sept nommés par l'Institut de Chimie du CNRS (INC). La section s'est réunie pour la première fois le 23 septembre dernier, lors d'une journée d'accueil organisée par le CNRS à l'attention des six sections de l'INC (sections 11 à 16, <http://www.cnrs.fr/inc/>). Après un tour de table, elle a procédé à l'élection du président et de deux membres du bureau. Deux autres membres de la section, choisis par l'INC, ont ultérieurement rejoint le bureau.

Ainsi, la section 12 est constituée des membres suivants : Carlos AFONSO, Caroline BOUVIER, Laurent CHABAUD, Vincent COEFFARD, Jeanne CRASSOUS (membre du bureau), Gilles DUJARDIN, Nicolas GIRARD, Sébastien GOEB, Laurence GRIMAUD, Sami LAKHDAR, Jacques LEBRETON (membre du bureau), Kamel MABROUK, Emmanuel MAGNIER (président), Estelle METAY, Karinne MIQUEU (membre du bureau), Armelle OUALI (secrétaire scientifique), Guido PINTACUDA, Stéphane QUIDEAU, Frédéric RODRIGUEZ, Christine SALUZZO et Christine THOMASSIGNY. Pour information, les rangs C seront associés à tour de rôle aux réunions du bureau. Sur les aspects réglementaires, administratifs et techniques, les travaux de la section sont assistés par Michèle DESUMEUR, assistante du Comité National.

Cette session d'automne, première du mandat 2016-2021, a débuté par un entretien avec Frédéric Leroux, président de la section 12 de 2012 à 2016 qui a fait part de son expérience. En outre, lors de son intervention, Dominique MASSIOT, directeur de l'INC, a communiqué un certain nombre d'informations générales et d'éléments plus factuels (nombre de promotions, recrutement 2017...), pour la plupart résumés ci-après. La section a dédié le reste de la session à établir des règles de fonctionnement, à définir les critères d'évaluation et de promotion, à préparer les concours, à examiner les évaluations à mi-vague de chercheurs ainsi que les dossiers de candidatures à diverses promotions (CR1, DR1, DRCE1, DRCE2), à étudier les dossiers des candidats potentiels aux médailles de bronze et d'argent et à mener des expertises variées. Le bilan des discussions et les avis émis sur les différents points abordés sont mentionnés ci-après.

***La section 12 attire votre attention sur son rôle qui consiste à émettre des avis scientifiques. Concernant les promotions et médailles, la section propose une liste de chercheurs (assortie d'un classement dans le cas des promotions seulement). Ces propositions font ensuite l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS.***

**1. Intervention de l'Institut de Chimie INC :** Dominique MASSIOT (directeur de l'INC), Bruno BUJOLI (chargé de missions section 12), Louisa LEBRACHE (Chargée d'étude en administration scientifique Unité - personnels permanents).

***Concernant les relations des sections du Comité National avec l'HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur):***

Des évolutions notables sont à souligner dans ce domaine, le rôle du Comité National étant globalement renforcé en matière d'examen des unités placées sous la tutelle du CNRS. Concrètement, cela se traduit par l'intégration d'au moins un représentant du Comité National dans les comités d'experts chargés des visites sur site et par leur participation dans l'élaboration des rapports. Le choix du représentant de la section se fait en concertation entre le bureau de la section et les délégués de l'HCERES. Un membre du corps des ITA est également toujours présent dans les comités de visite. Il doit être un expert scientifique à part entière et issu ou non des sections du CoNRS. Les

sections chargées de l'évaluation émettront un *avis de pertinence* sur l'association au CNRS des unités concernées. Elles baseront cet avis sur le rapport d'activité transmis par l'unité, le rapport d'évaluation du comité d'experts constitué par le HCERES et tout élément complémentaire dont elles auront fait la demande. Les auditions des directeurs d'unités, traditionnellement invités à présenter leurs bilans et projets en session de printemps, sont maintenues.

#### **Concernant le budget du CNRS:**

Le budget reste constant sur l'ensemble des actions cette année. En effet, l'augmentation attendue sera engagée dans la mise en application des évolutions salariales annoncées par Alain FUCHS, président du CNRS, le 22 septembre 2016 ([maremuneration.cnrs.fr](http://maremuneration.cnrs.fr)). Ces mesures concernent l'augmentation de la valeur du point d'indice, la mise en œuvre de nouvelles grilles de rémunération et le passage des corps d'ingénieurs et de techniciens au nouveau régime indemnitaire.

#### **Concernant les promotions :**

Cette année, la section 12 peut compter sur **trois promotions DR1**. Ce nombre est en diminution par rapport aux années précédentes et cela s'explique en partie par le plus faible nombre de candidatures au sein de la section. Concernant les **DRCE 1**, **quatre promotions** seront attribuées **sur l'ensemble de l'INC**.

#### **Concernant les médailles :**

L'INC rappelle que la **médaille de bronze**, au nombre de une par an et par section, récompense de jeunes chercheurs dans le voisinage du passage CR1. La section est fortement encouragée à proposer une femme et un homme.

La **médaille d'argent** distingue un chercheur ou enseignant-chercheur plus expérimenté, pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux reconnus sur le plan national et international. Là encore, la section est fortement incitée à proposer une femme et un homme. La médaille d'argent sera *in fine* attribuée sur un arbitrage de l'INC, après examen de l'ensemble des propositions des six sections.

#### **Concernant les concours 2017:**

L'INC rappelle que l'affectation des candidats classés ne relève pas du Comité National mais de la direction du CNRS et de sa politique scientifique. En outre, il est fortement déconseillé aux candidats CR de postuler dans leur laboratoire de thèse, exception faite des très petites communautés réparties sur un nombre restreint d'unités. Globalement, le niveau de recrutement est maintenu (300 chercheurs, 300 ingénieurs et techniciens), malgré un nombre de départ à la retraite relativement faible. En ce sens, l'INC insiste sur le fait que le CNRS fait figure d'exception parmi les autres organismes ministériels. Ainsi, dans l'arrêté officiel d'ouverture des concours, quasi-finalisé pour cette année, sont prévus en section 12, les recrutements de :

- **cinq** chargés de recherche 2<sup>e</sup> classe dont **un poste colorié** "synthèse totale de molécules complexes".
- **un** chargé de recherche 1<sup>re</sup> classe.
- **six** directeurs de recherche 2<sup>e</sup> classe.

#### **2. Établissement de quelques règles de fonctionnement de la section.**

##### **Concernant l'audition aux concours de directeur de recherche :**

La direction du CNRS interroge annuellement les sections sur leur intention d'auditionner ou non les candidats aux concours de directeur de recherche. La section 12 a choisi de procéder, en session plénière, aux auditions des candidats au concours de recrutement DR2 pour la campagne 2017.

##### **Concernant l'examen des PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche) :**

Chaque année, la direction du CNRS laisse le choix aux sections d'examiner ou non les demandes de PEDR. En cas de refus de la part de la section, les dossiers des chercheurs font l'objet d'un examen par un comité d'experts constitué à cet effet. Compte tenu de la connaissance qu'elle a de ses chercheurs et des compétences scientifiques

dont elle dispose pour étudier les dossiers, la section 12 a décidé d'examiner les demandes de PEDR que vous pourriez être amenés à déposer en 2017.

### **3. Evaluations, promotions et expertises abordées au cours de la session d'automne.**

#### **● Evaluations des chercheurs.**

La section a examiné 58 évaluations à mi-vagues qui ont donné lieu à 54 avis favorables, 3 avis différés et 1 avis réservé. Une évaluation à vague suite à demande de réexamen a reçu à un avis favorable.

#### **● Promotions.**

##### *Promotions CR1 :*

Les dossiers de Tatiana BESSET, Benjamin DARSEES, Morgan DONNARD, Claudia LALLI, Giulia MOLLICA et Sébastien ULRICH ont été examinés et les six candidats classés premiers ex-aequo.

##### *Promotions DR1 :*

Sur les onze dossiers présentés et discutés en session, **cinq** ont été retenus.

##### *Promotions DRCE1 :*

Sur les six dossiers présentés et discutés en session, celui de Christian ROLANDO a été retenu pour proposition à l'INC. La décision finale fera l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS, sur la base des propositions étayées des six sections de l'INC.

##### *Promotions DRCE2 :*

Le dossier de Jose Antoine BACEIREDO, seul candidat à cette promotion, a été discuté en session et sera proposé à l'INC. La décision finale fera l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS, sur la base des propositions étayées des six sections de l'INC.

#### **● Propositions pour les médailles.**

##### *Médaille de bronze :*

Neuf chercheurs ont été remarqués par la section sur la base des critères évoqués précédemment. Après discussion et vote, Tatiana BESSET et Sébastien ULRICH ont été proposés pour la médaille de bronze. La décision finale fera l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS.

##### *Médaille d'argent :*

Treize chercheurs et enseignants-chercheurs ont été présentés à la discussion. A l'issue des échanges et d'un vote, Louis FENSTERBANK et Emmanuelle SCHULZ ont été proposés. La décision finale fera l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS, sur la base des propositions étayées des six sections de l'INC.

#### **● Titularisations.**

Six demandes de titularisation ont reçu des avis favorables.

#### **● Confirmation d'affectations des lauréats CR (campagne 2016).**

Sept confirmations d'affectation ont fait l'objet d'avis favorables et un directeur de recherches a été désigné pour chacun d'eux.

#### **● Confirmation d'affectations des lauréats DR (campagne 2016).**

Cinq confirmations d'affectation ont donné lieu à des avis favorables.

#### **● Expertises diverses.**

La section a examiné divers autres dossiers au cours de cette session et émis des avis après discussion. Les résultats sont résumés ci-dessous :

**Reconstitutions de carrières** : deux avis favorables ont été émis pour les deux dossiers présentés.

**Changements de directions d'unités** : les nominations de Franck DUMEIGNIL et Philippe SAVARIN, respectivement en qualité de directeur des UMR8181 et 7244, ont recueilli deux avis très favorables.

**Evaluations d'écoles thématiques** : l'examen de l'école thématique « Procédés Durables » (responsable scientifique : Patrick COGNET) a donné lieu à un avis très favorable.

**Création d'un GDR** : la section a émis un avis très favorable sur le GDR « Phosphore » (directeur : Marc LECOUBEY).

**Renouvellement d'un GDR** : le GDR « Liquides Ioniques et Polymères » (LIPS) (directeur : Jannick RUMEAU) a reçu un avis très favorable de la section.

**Expertises concernant trois unités** :

- Un avis très favorable a été émis sur l'activité scientifique de la FRE 3673 (directrice : Claude GRISON).

- L'intégration du laboratoire de chimie agro-industrielle à l'Institut de Chimie de Toulouse (directeur : Jose Antoine BACEIREDO) a recueilli un avis très favorable.

- Le renouvellement de l'UMR 8172 ECOFOG dans le cadre du rephasage avec la vague B (directeur : Eric Marcon) a donné lieu à un avis favorable.

*La section 12, le 7 novembre 2016.*

### **Compte rendu de la session Automne - section 19 Système terre : enveloppes superficielles (7 au 10 novembre 2016)**

Annie Huyghe est l'élue SNTRS-CGT.

#### **1° ECHANGE AVEC LA PRESIDENTE DU MANDAT 2012-2016**

Retour d'expériences et conseils à la nouvelle session : Concernant les rapports suite à audition, aucun retour n'est fait au candidat. Le rapport est simplement factuel. Seule la Présidente indiquait un retour téléphonique le cas échéant. Attention aux critères de parité, très importants. Première année : poste fléché (moins de candidats, 2 refusés car insuffisants) ; Refus des postes fléchés/coloriés, il vaut mieux refuser.

Attention, si le poste fléché n'est pas pourvu, il est remis dans le pot commun.

Relation Direction INSU : très important, le lien a été très fort, pas toujours bien.

Nouvelle session : 5 CR2 (la session précédente a refusé de siéger si minimum 3 CR2) Attention, se mettre d'accord en session de juin pour les propositions à l'INSU.

PEDR : évolution lors de la précédente section => sera attribué aux jeunes entrants. La section peut agir par motion.

Conflits : très important (traitement des candidats à égalité).

Vote section :

5 pour

9 contre

1 abstention

SPE : dossiers où il n'y a plus de science. Si le chercheur se sent un peu attaqué, il peut demander à être accompagné du syndicat.

Évaluation : Possible d'appeler les chercheurs, mais strictement interdit pour les concours : promotions.

## **2° REFLEXION SUR LES CRITERES DE LA SECTION ET L'ORGANISATION :**

- DRCE2-DRCE1 : 1 seul poste pour l'INSU – critères : capacité d'une personne à mener de front les activités collectives et scientifiques. Ou une excellence dans l'un ou l'autre des domaines.

- Organisation des rapporteurs : chaque rapporteur établit un pré rapport. Le deuxième rapporteur intègre lors de la session des informations sur le pré-rapport du premier rapporteur.

- La section décide d'auditionner tous les candidats DR.

- La section décide d'auditionner les CR sans sous-jurys.

- Les critères d'auditions se décideront pendant un bureau avec une personne des concours.

- Faire appel à des experts => si une discipline dont les jurys ne sont pas spécialistes ils peuvent faire appel à ces experts, la section est ok. L'expert assiste à tous les concours.

## **3° PRESENTATION D'HELENE LEBAS (RESPONSABLE SDPCH : DRH) :**

SPE dispositif individuel mis en place depuis 2007 qui norme les avis de section, validé par tous les acteurs. Créer un plan d'action pour revenir à une situation favorable, dispositif transparent, construit sur mesure. Espace CORE ouvert.

Avis différés : le dossier est revu à la session suivante.

Avis réservé : dans l'activité du CH des éléments demandent un suivi particulier/mis en œuvre du tableau. Pour sortir du SPE un CH doit avoir 1 avis favorable lors des 2 dernières évaluations.

Avis d'Alerte : Un rapporteur est désigné par section.

Du côté RH, le conseiller fait un courrier au CH pour l'informer de l'avis réservé et du dispositif existant. Il rencontre le CH au laboratoire puis une seconde fois avec un membre du laboratoire voire de l'institut.

La durée moyenne du dispositif dure 5 semestres. Il faut 5 semestres pour revenir à un avis favorable.

Si pas de solution après plusieurs avis d'alerte, il y a l'insuffisance professionnelle, il n'y a pas de textes législatifs, mais des jurisprudences qui indiquent le manque de publication etc..

Les avis d'insuffisances sont examinés par la DRH en lien avec l'institut. Ce dossier passe en CAP sauf cas exceptionnel.

Il est possible de mettre « pas d'avis » utilisés pour les reconversions professionnelles, ou les CH qui sont co-évalués par la CID 50 et qui n'ont plus du tout d'activité de recherche.

La majorité des SPE sont sur une tranche d'âge après 55-59 ans la plus fournie : 7%

En section 19 : 6 chercheurs sont en SPE. 3 revenus en AF en premier avis (pas d'accompagnement particuliers).

Situation d'une chercheuse : avis réservé depuis printemps 2011, maintenant en CLM, donc ne reste pas dans la liste d'évaluation, la section n'a pas d'avis à donner.

3 CH en avis : Un chercheur en Avis d'alerte en 2008, puis Avis réservé mis en place de télétravail, pas publié depuis 2000.

## **4° TITULARISATION (4 DOSSIERS).**

5 avis favorables

## **5° CANDIDATURE POUR UNE PROMOTION CR2 CR1 (7 DOSSIERS). HORS COLLEGE C**

6 avis favorables 1 avis à rediscuter

## **6° RECONSTITUTION DE CARRIERE (1 DOSSIER).**

1 avis favorable

## **7° EVALUATION A MI-VAGUE (18 DOSSIERS) PSL/CEFREM/ISEM/LISA/LACY/GEOPS/LOG**

18 avis favorables. À voir un chercheur difficultés au sein du laboratoire. CH déjà reçu par le service RH. La section demande à ce que ses activités soient soutenues par la direction de son laboratoire.

## **8° INTEGRATION SUITE DETACHEMENT (1 DOSSIER).**

1 avis favorable, discussion sur le fait d'intégrer en détachement un CR en DR sans qu'il passe le concours.

## **9° CHANGEMENT D'AFFECTATION**

1 avis favorable

## **10° EVALUATION A MI-VAGUE DES CHERCHEURS (LATMOS - 17 DOSSIERS)**

15 avis favorable 2 avis différés dont 1 en SPE depuis 2011 ; le laboratoire ne souhaite plus garder ce CH, demande de CLM en cours.

## **11° EVALUATION A MI-VAGUE DES CHERCHEURS (LSCE – 18 DOSSIERS)**

1 Avis très favorable

15 avis favorables

1 PA (pas d'avis)

1 AD (avis différé)

1 dossier SPE, chercheuse qui s'est dirigée vers la CID 50, donc avis réservé en 2013 par la section, en 2014, la section donne un avis favorable. Les PA « pas d'avis » n'existaient pas en 2013. Néanmoins dossier à suivre, car cette personne est très malade, il est fait part en section de la situation factuelle, il ne faudrait pas que le problème médical rentre en compte dans l'évaluation. La section a statué pour un avis favorable.

1 dossier particulier, on ne sait pas si en détachement ou en délégation ? Le rapport est incomplet. La section décide de mettre un avis différé.

## **12° EVALUATION A MI-VAGUE DES CHERCHEURS (LOA, LISA, OSU, LEEISA, INSU INS1619, PDT MOY 1601, LETG LAMP TAKUVIK LEMAR – 18 DOSSIERS)**

4 avis favorables au LOA 1 avis favorable au LISA ou LMD 1 avis favorable OSU Réunion 1 avis favorable LEEISA Réexamens (en autre CH qui ont des responsabilités en CID 50,52): 2 Pas d'avis (PA) puisque estimés activités plus évalués en CID 50 4 avis favorables.

**13° MEDAILLES DE BRONZE (1 POUR LA SECTION 19) POUR 5 CANDIDATS** l'INSU propose mais la section est également autorisée pour proposer des noms. 5 propositions => Par vote MORIN Samuel est retenu pour 11 oui, contre SWNGEDOW Didier 5 oui. 3 abstentions.

**14° MEDAILLES D'ARGENT POUR 7 CANDIDATS** CIAIS Philippe : 14 oui/ 3 non /2 abs

## **15° IGE INSTITUT DES GEOSCIENCES ET ENVIRONNEMENTS - AUDITION DE PIERRE BRASSEUR JL JAFFREZO. (DEMANDE DES DUS POUR CETTE INTERVENTION)**

Processus de construction de l'UMR IGE/2 laboratoires pour un regroupement LGGE et LTHE :

4 tutelles. Projet débuté depuis 2012. Mission confiée par les tutelles au G5 : construire le projet d'UMR. Motivations et opportunités du regroupement : aspect climat en dénominateur commun 3 gros blocs d'objectifs définis par le personnel et les tutelles différentes :

Développer les complémentarités scientifiques et techniques,

Renforcer la visibilité sur le site grenoblois, nationale et internationale,

Simplifier le dispositif recherche

Arsenal de partenariats intéressants (IRD etc.).

Rattachement direct à l'INSU. La section 19 sera pilote. Sera également rattaché à l'INSIS, maintien également avec l'INEE. Liens avec le CNES et l'IPEV. Implication dans les services et moyens nationaux labellisés.

Positionnement national => le regroupement a pour effet d'agrèger de nouvelles forces sur quelques axes phares.

Développement de partenariat, notamment avec le LEGOS. Le CNRM n'aura plus qu'un interlocuteur.

Ressources Humaines : 68/140 permanents CNRS. 143 permanents au total.

Section 19 dominante en termes de personnel.

Beaucoup de départs en retraite prévus dans les 5 prochaines années. Perspective emploi CEC – déclinaison sections 19/30 soutenir dans dialogue des ITs techniques.

Equipe de direction de 5 personnes due au périmètre scientifique assez large. Question sur les personnels : l'idée du regroupement est issue d'une phase de réflexion jusqu'à fin 2014. Au départ il y a eu des prospectives séparées face à l'HCERES. Le personnel IRD n'a pas été bien positionné mais en 2015, il y a eu par vote positif l'adhésion du personnel. Le personnel a été impliqué dans l'écriture de ce regroupement directement.

Cependant, le personnel technique et administratif est identifié comme plus vulnérables.

Les services communs fonctionnent bien. Pas de problèmes du fait qu'il n'y ait pas de directeur adjoint de l'université.

Bonne entente avec le VP recherche à Grenoble.

Pour les océans, c'est un atout d'avoir l'IRD comme tutelle.

## **16° EXPERTISE DU PROJET DE CREATION AU 01/01/2017 DE L'UMR « INSTITUT DES GEOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT »**

Attention, il y a une équipe déjà mixte qui va le rester. Mais pour le moment, c'est juste une juxtaposition des différentes équipes.

## **17° CONFIRMATION D'AFFECTATION DES LAUREATS CR ET DR ET DESIGNATION DE LEUR DIRECTEUR DE RECHERCHE :**

5 dossiers, 4 avis favorables et 1 défavorable car il n'y a pas les structure et équipement nécessaires dans le laboratoire demandé et les ALLER/RETOUR sont défavorables au maintien du projet de l'intéressé. Un courrier est adressé par la section aux différentes directions

Il n'est pas nécessaire que ce soit un membre du laboratoire, c'est même conseillé, mais l'usage souhaite que ce soit un membre de la section et obligatoirement un DR.

## **18° CHANGEMENT DE DIRECTION D'UNITE**

**CEREGE UMR7330 =>** UMR avec 3 tutelles. Dans l'équipe de direction, il n'y a pas de directeur CNRS. Au vue des avis favorables des représentants des tutelles de l'UMR161 (collège de France, IRD et AMU et vote favorable du conseil de l'unité du CEREGE. Monsieur Olivier BELLIER Professeur à Aix Marseille Université, rattaché au CEREGE depuis 2012, au poste de co-directeur du CEREGE sur la période jusqu'au 31 décembre 2017.

**LMD UMR8539 =>** Philippe DROBINSKI DR2 sera nommé par intérim (suite démission de Vincent CASSE). Au CNRS depuis 2001. Avis favorable. Demande faite en urgence car démission forcée.

## **18-DISCUSSIONS SUR LES COMITES DE VISITE HCERES.**

**MIO** – Sophie Rabouille expert de la section. Le **LEPCE**, laboratoire d'Orléans, j'avais proposé ma candidature du fait qu'il y a un fort ratio IT sur CH, mais le HCERES n'a pas accepté d'expert de la section. Un élu C d'une autre section a été proposé.

## **19° CLASSEMENT POUR UNE PROMOTION DR1 VERS DRCE1 (19 DOSSIERS - 1 POSTE)**

La section propose de dire oralement aux candidats non retenus l'amélioration qu'ils peuvent apporter à leur dossier (avec extrême prudence).

Cette session, la secrétaire du SGCN a durci les procédures et nous n'avons pas été en qualité d'Elus B ou C à assister aux délibérations, cependant nous avons les résultats (3 classés).

## **20° CLASSEMENT POUR UNE PROMOTION DRCE1 VERS DRCE2 (1 POSTE PEUT-ETRE)**

1 seul classé

## **21° CLASSEMENT POUR UNE PROMOTION DR2 VERS DR1 (13 DOSSIERS – 6 POSTES – 7 CLASSES DONT 2 EX AEQUO).**

## **22° 8 ECOLES THEMATIQUES**

2 avis favorables, 1 très favorable, 1 réservé (pas de projet, clarifier les objectifs, identifier les intervenants), 1 pas d'avis (les thématique relève trop peu de la section. Potentiellement intéressant mais pas assez d'éléments pour la section 19).

## 23° MOTS CLES DE LA SECTION – PAS DE PROBLEMES SUR LES INTERACTIONS ENTRE LA 30 ET LA 19

Système climatique : océan, atmosphère, continent, cryosphère biosphère et leur couplage.

Changement global, régional, anthropisation, impacts.

Cycles biogéochimiques. Physique et dynamique des écosystèmes marins.

Dynamique et chimie de l'atmosphère et de la cryosphère.

Paléo environnements : archives océaniques, glaciaires, continentales.

Planétologie : physique, dynamique et chimie des atmosphères planétaires.

Techniques expérimentales (in situ, à distance) d'intérêt atmosphérique ou océanique. Modélisation appliquée des fluides géophysiques.

## 24° INTERVENTION AVEC L'INSU – PASCALLE DELECLUSE ET BRUNO BLANKE

Présentation de tous les membres de la section et remerciements.

Pascale Delecluse indique qu'il est demandé de faire un travail indiquant comment les thématiques ont évolué. La section a le regard et doit être vigilante.

Objectifs : montrer que la science du CNRS est en évolution constante (Demande de la Déléguée à la Science.)

Favoriser l'interdisciplinarité ou acquisition d'un savoir-faire spécifique.

Bruno Blanke demande à être en copie de l'ODJ de la section.

François LOTT (président) indique que la section va rediscuter les mots clés.

Pascale Delecluse indique que spécifiquement en section 19, il y a une difficulté à trouver des personnes qui prennent des responsabilités.

Thierry Correge indique qu'il y a des difficultés pour les promotions, d'où la difficulté de motiver les gens.

Cette année l'effort est fait pour augmenter les quotas.

Frontière CID 50 ? => Personnes qui ont des responsabilités administratives. Gros problèmes en 2015 sur cette CID accusée de concurrence déloyale.

Faut-il évaluer un chercheur qui est en CID 50 => pour pouvoir être en CID 50 il faut la demander pendant 5 ans. En attendant les dossiers sont toujours proposés en section d'origine. L'évaluation se fait toujours dans la section d'origine. Si trop de chercheurs en CID 50, mal ressenti.

Les quotas sont calculés au prorata des effectifs.

Pression DRCE1 (pression de 1 sur 17)

Précédente section il n'y a eu qu'un poste.

Problème de prise de direction de laboratoire : Difficulté dans la lourdeur administrative, justifications des contrats etc., multiplicités des sollicitations (LABEX, IDEX ...).

- DDCS => encadrement fait aux personnes qui ont assumé un mandat de direction pour avoir un encadrement personnalisé au sein du CNRS -> reconversion pour ceux qui souhaitent rebondir vers d'autres responsabilités au lieu de revenir dans la recherche.

Pascale DELECLUSE insiste sur la vigilance en terme de parité (promotion, médailles etc.).

La section doit solliciter lors de l'évaluation des femmes et également inciter les DUs pour les médailles.

La section doit avoir en amont l'information sur les médailles avant les dates limites. (Une médaille par section et par an). Faire remonter au moins deux candidatures.

Les médailles de bronze se discutent au niveau de l'institut.

Les médailles d'argent sont discutées en comité de direction. L'attention est portée sur l'équilibre.

Faut-il un argumentaire ?

### **Questions de la section :**

- PEDR : l'institut tiens toujours compte de l'avis de la section, comité ad hoc constitué. La section se plaint de ne pas avoir de retour.

Dès l'arbitrage financier constitué par le CNRS, l'INSU interclasse avec les sections 17, 18, 19 les propositions des sections.

Enveloppe globale (noyau dur 4 /6 personnes) + Autre enveloppe PEDR spéciale (pour les membres de section etc..) + Petite enveloppe pour les extérieurs. Les personnes qui ont des prix sont sorties de la liste.

Encadrement de stage : OK pas de nombre d'heure spécifique. Le retour sur des noms par l'INSU : OK

Nombre de PEDR par section : attribuée suite à leur demande (CR2 CR1) lettre adressée au jeune chercheur de confirmation de candidature, mention spéciale pour être candidats.

Les chercheurs qui cochent non sont contactés automatiquement par l'institut.

- **Cas d'une demande d'intégration au CNRS suite à accueil en détachement.**

Un chercheur souhaite finir son mandat de directeur mais départ en 2020.

Pascale DELECLUSE n'a pas regardé le dossier, cependant, elle signale la difficulté de trouver des postes à responsabilité en qualité de Directeur de laboratoire.

De gros équipements ont été faits à la Réunion pour valoriser l'unité. Ce chercheur a fait un gros travail au CNRS, il a été sollicité.

Le dossier est largement apprécié par la section.

Seul le passage de CR en DR pose questionnement.

Un poste a donc été créé et pris sur la masse salariale.

Pascale DELECLUSE indique que si au terme des 5 ans la personne remplit bien sa fonction l'intégration se fait sans problème.

Le poste de ce chercheur est déjà pris sur la réserve du CNRS.

Si on refuse la titularisation, le poste revient en ETPT au CNRS.

Pascale DELECLUSE indique que si on doit l'intégrer au CNRS, il doit proposer un projet de recherche.

Attention : si la section ouvre un concours de DR externe, cela prend 2 postes de CR.

- **Affectation d'un CR1**

Désaccord de la section pour son affectation au M I O pour raisons scientifiques. Bruno BLANKE n'est pas d'accord, ce chercheur est recruté en CR1 et non pas CR2, donc il doit faire preuve de maturité. La section demande à être au courant des difficultés.

Décision prise en concertation avec la DRH du CNRS.

Bruno BLANKE indique qu'il y aura une autre action après la titularisation. Il indique que suite à notre avis défavorable de son affectation au M I O, précédemment prévu au LEGOS ; il n'y aura pas de problèmes collatéraux.

La DRH a-t-elle communiqué avec l'INSU ?

LEGOS : pas uniquement un problème entre deux personnes mais plus compliqué.

- **Conflit au LOG**

François LOTT en informe l'INSU. Il a eu un entretien avec la RH de la délégation.

Chercheur qui rentre d'Australie, depuis le retour au LOG, ses conditions de travail se sont détériorées. Dossier pas très clair à discuter.

## *Compte-rendu session automne 2016 section 26* *(Cerveau, cognition, comportement)*

Christelle Lemoine est l'élue SNTRS-CGT.

*La session d'automne s'est déroulée du 30 novembre au 2 décembre 2016.*

**Réflexions sur les critères d'évaluation des chercheurs, le fonctionnement de la section :**

**PEDR :** Il a été décidé que les PEDR seront discutées en section pour ne pas laisser une commission ad-hoc décider.

**PROMOTION** : Les demandes de promotions au sein de la section sont autorisées pour ne pas bloquer les gens s'investissant pour la communauté (pendant 10 ans pour certains qui se représenteront pour un second mandat).

**MEDAILLES** : mais il n'y aura pas de membre de la section proposé pour une médaille.

**Conflit d'intérêt** : même laboratoire, conflit familiaux, si collaboration directe, ancien étudiant.

**Délégations CNRS** : Le problème est que l'université fait remonter les dossiers tardivement donc les sections se retrouvent à devoir classer les demandes en même temps que les concours. D'autre part, la S26 a remarqué que le classement proposé n'est pas forcément suivi par l'université qui a la décision finale.

**Modalités d'audition au concours** : Après discussions sur les avantages et inconvénients, il a été décidé que les auditions des candidats CR se feront en jury plénier, après avoir sélectionné les dossiers aux JAD. Les candidats DR seront tous auditionnés (donc en sous-jury). La S26 se réserve le droit de faire appel à un expert externe.

**Point sur organisation des visites HCERES** : À chaque fois un membre élu C de la section a été contacté par l'HCERES pour faire partie du comité<sup>5</sup>.

**Élection pour un poste B2 non pourvu** : avec idée compenser un domaine manquant dans la S26. Premier vote sur le domaine parmi les 4 candidats puis vote sur le nom. Résultats : Sophie Lumineau, éthologie.

### Échanges avec le président du mandat précédent

Il nous donne quelques chiffres : la section comporte 323 chercheurs dont 61% d'hommes et 71 unités. Au niveau des recrutements : 56% des candidats sont éliminés durant les JAD et 7% sont recrutés dont 60% d'hommes. L'âge moyen des candidats recrutés est de : 34 ans pour les CR2, 39 ans pour les CR1 et 43 ans pour les DR2.

Les discussions ont ensuite porté sur les contours de la section : recouvrement avec la section 25 (étude des bases neurales des processus cognitifs). Le domaine de l'approche neurophysiologique chez le primate non humain est délicat car il est remis en question. L'ancien président conseille d'identifier la S26 par les fonctions étudiées plutôt que par les outils.

Les postes INSHS sont des apports importants pour les candidats de la S26 mais les relations avec les INSHS (i.e. Patrice Bourdelais, Sandra Laugier) ont parfois été difficiles.

### Visite de la direction de l'INSB et de l'INSHS

Pour INSB : Catherine Jesus, directrice INSB (CJ), Bernard Poulain, DAS (BP)

Pour INSHS : Patrice Bourdelais, directeur INSHS (PB) et Sandra Laugier, DAS (SL).

PB remercie la section pour son engagement et fait état de sa satisfaction pour les recrutements effectués par la section précédente qui ont permis de fortifier des thématiques émergentes<sup>6</sup>. PB annonce que l'INSHS veut travailler davantage sur le comportement humain et faire un pont entre linguistique, psychologie et neuroscience paraît important pour les années qui viennent.

### **1/ contours de la section**

La S26 souhaite discuter des contours de la section<sup>7</sup> puisque la communauté scientifique représentée par la S26 s'inquiète pour les disciplines sous représentée dans cette nouvelle S26 et s'inquiète de la capacité de la S26 à expertiser certains domaines. Après l'élection des premiers membres, la communauté s'attendait à un rééquilibrage des disciplines sous représentée (i.e. éthologie, neurophysiologie du primate) or ce ne fut pas le cas : Y a-t-il une

---

<sup>5</sup> Pour ma part, j'ai effectué 4 visites de laboratoires. Je n'avais pas d'équipe à évaluer. Ma participation pour le rapport concernait les plateformes et la partie générale de l'unité. J'ai trouvé fort positif de pouvoir apporter l'avis d'un élu C pour l'évaluation des unités auprès des collègues chercheurs et dans la rédaction des rapports. Cela n'était pas possible avant car les élus C n'étaient pas membres officiels des comités.

<sup>6</sup> *l'INSHS met environ 2 postes de CR colorés sur des thématiques INSHS dans la section 26 pour des laboratoires relevant de INSHS en primaire.*

<sup>7</sup> La section 26 avec une double tutelle INSB et INSHS a historiquement des contours large : psychologie, éthologie et neurosciences intégrées

volonté de recentrer la section sur la psychologie expérimentale ? Comment va se positionner la S26 par rapport à la S25 ?

CJ : INSB n'avait pas dans l'idée de changer les contours de la S26 mais explique les nominations par une contrainte de calendrier extrême (3 jours à partir des résultats des élections pour proposer des nommés qui acceptent) plus que par une contrainte scientifique. Il faut également prendre en compte l'évolution du champ des neurosciences cognitives : il faut renforcer la connexion entre la psychologie expérimentale et les neurosciences cognitives. CJ fait remarquer qu'il y avait un déséquilibre inverse dans précédente mandature.

BP : Les thématiques de la section 25 ont aussi évolué avec l'arrivée de plus en plus d'approches in vivo (alors qu'avant, boîte de Petri) et de plus en plus de travaux sur l'humain. Les neurosciences sont devenues tellement vastes (20 à 25% des forces de l'INSB). La frontière entre les deux sections a glissé, elle n'est plus sur les mêmes chercheurs. Il n'y a pas de plan pour faire évoluer les sections de telle ou telle manière mais il y a beaucoup d'aléas de la façon dont les nommés sont retenus<sup>8</sup>. Il fallait 10 domaines alors qu'il n'y a que 7 nominations.

CJ : Il faut également penser à rééquilibrer les régions, la parité... en plus des domaines scientifiques, ce n'est pas si simple.

PB : Il n'y a pas de psychologie au CNRS.

S26 : et la S34 ?

SL : non. Nous formons un groupe de travail sur les sciences du comportement pour voir s'il faut soutenir plus de recherches sur le comportement humain. Il n'y a pas de recherche sur le comportement humain (violence, addiction) en SHS. C'est une évolution due au contexte.

PB : De plus, de récents terrains d'applications disciplinaires ou thématiques émergent : économie expérimentale par exemple.

## 2/ les postes au concours

S26 : L'INSHS a attribué des postes coloriés à la S26 : est-il satisfait du passé ? Est-ce que cette politique perdura pour le nouveau mandat ?

PB : Nous sommes satisfaits à 80%. Cela a permis de faire émerger un gros pôle transversal, pluri disciplinaire sur les « visual studies » à Lille où sera prochainement déposé un institut de convergence. En économie expérimentale aussi. Quelque chose de plus original : en art et cognition (design) : intérêt des collectivités locales (musées) et de l'environnement socio-économique.

S26 : les 2 postes sont coloriés ce qui réduit le vivier et donc le niveau des candidats par rapport aux critères de la S26 : que se passe-t-il si un poste n'est pas pourvu ?

PB : Le CNRS ne perd pas le poste s'il existe une liste complémentaire. Je suis le très méchant directeur d'institut qui colorie 50% de ses postes mais le vivier est international et il faut aller le chercher. Somme toute, le coloriage est assez large. C'est un affichage pour notre communauté, une spécificité du CNRS (l'université ne recrutera pas de tel poste) : il faut donc bien enfoncer le clou pour faire émerger une communauté, une personne ne suffit pas.

CJ : Au niveau des postes INSB, il y aura 2 CR2 et 3 CR1. Moi, je suis la gentille directrice qui ne colorie rien car le terrain est déjà suffisamment fertile.

De plus, il y a un poste DR avec INSII : candidat qui peut être une opportunité de recrutement CNRS externe. Le concours est ouvert mais pour une affectation dans un labo INSII. Mais c'est le champ des neurosciences cognitives qui sera abondé par ce recrutement et l'INSB a placé un poste de CR2 dans la section 7 sur le traitement du signal car des laboratoires de la S26 demandent ce type de profil.

S26 : Quelle est la politique concernant l'âge des candidats recrutés?

---

<sup>8</sup> il faut qu'ils acceptent !!

CJ : Il faut être vigilant sur l'âge des CR1 : l'INSB mène une politique pour essayer de rajeunir les recrutés. Recruter trop tard, c'est compliqué la gestion des carrières quand les agents doivent partir en retraite. Pour les candidats de plus de 40 ans, il faut des arguments très forts.

PB : Même situation à l'INSHS : la difficulté de gestion des carrières avec l'impossibilité d'accorder des prolongations d'activité (qui constituent des recrutements en moins).

Angela Sirigu : Nous comprenons l'argument pour ne pas effectuer de recrutement tardif mais la réalité fait que : un candidat qui part en post-doc après sa thèse et qui, au vu de la compétition se présente au minimum 3 fois peut difficilement être recruté très jeune.

CJ : Nous voudrions avoir plus de postes de DR2 externes mais, pour rester en masse salariale constante, il faudrait alors diminuer le nombre de recrutements de CR1. Or le nombre de recrutements actuels de CR1 étant tellement faible, on ne peut pas le diminuer. Regardez les programmes ATIP, il y en a en neurosciences cognitives.

S26 : Que faire dans le cas de candidatures issues de laboratoire INSERM ? Quelle est la politique de l'INSB ?

CJ : Nous sommes dans une période de contrainte de moyens terrible : pas suffisamment de moyens financiers et de moyens en personnels IT. La situation est dramatique, il faut donc faire des choix en permanence. Dans le renouvellement des unités aussi et donc nous ne pouvons plus nous étendre. Nous préférons donc que les recrutés débutent leur carrière dans les laboratoires qu'on suit, qu'on pilote, qu'on soutient. 20% de nos laboratoires ont la double tutelle. Si un candidat est exceptionnel, on regardera s'il peut être affecté, avec son accord, dans un laboratoire qui n'est pas son premier choix.

### **3/ évaluation des laboratoires (HCERES)**

S26 : Nous sommes en période d'évaluation des unités : les relations avec l'HCERES ont évolué, quel est le devenir des équipes ATIP qui ne sont pas évaluées par l'HCERES ?

CJ : Inquiétude par rapport à l'évolution de l'HCERES car les comités de visite se réduisent en taille et en temps : quid des performances d'évaluation ? Un décret organique a remis l'évaluation dans les missions du CNRS : on demande aux comités des expertises avec du corps : si les sections sont en accords avec l'HCERES, pas de souci. Mais ayez un regard approfondi et dites-nous s'il faut aider telle ou telle équipe car nous allons arbitrer et décider. Nous avons besoin d'une évaluation avec du relief. Comme les équipes ATIP ont passé une évaluation à l'international exigeante, on ne les réévalue pas à peine installées. On demande un rapport car on fait l'analyse entre nous et avec les cotutelles après.

S26 : Y a-t-il une politique concernant les tailles des équipes ?

CJ : L'important est de ne pas avoir une équipe en taille sous critique, il faut une masse critique pour la faisabilité du projet. C'est pareil pour les unités : il faut un projet de laboratoire et ensuite on trouve quelle est la structure adaptée.

S26 : Y a-t-il une homogénéisation de la représentation des IT dans les comités HCERES ?

CJ : Ils veulent des IR comme experts scientifiques : ce n'est pas ce qu'on souhaitait. Certains deviennent parfois experts pour des équipes. On s'est fait avoir. Alain Fuchs va essayer vers le mois de Mars de rediscuter avec l'HCERES sur présence d'élus C et leur rôle. Si l'HCERES campe sur ses positions, on repartira sur un système dans lequel on essaie d'envoyer des élus C.

### **CJ : 4/ Promotions**

Pour les promotions CR2 → CR1 : il y a assez de possibilités pour toutes les personnes candidates. Il y a une tradition parmi la S26 : promouvoir CR1 seulement les personnes ayant publié sur leur projet de recrutement. Pour les promotions DR2 → DR1 : il y a 39 postes pour tout l'INSB.

S26 : Pour un agent qui approche de la retraite, ça ne passe pas ?

CJ : non. Cela ne passera pas. Le nombre de possibilités de DR1 dépend du nombre de candidats. Il faut donc encourager les gens à candidater. 6 DRCE1 (pour 9 sections) Cela ne sert à rien d'en classer au-delà de 3. DRCE2 :

27 postes pour tout le CNRS. Pour toutes ces promotions, il faut un dossier **scientifique excellent**. Faites attention à la parité car l'INSB est celui des 10 instituts du CNRS qui est dernier en matière d'évolution de carrière pour les femmes.

S26 : Vous confirmez l'obligation de donner deux noms pour les médailles ? (homme et femme)

CJ : Absolument. Pour les médailles de bronze, il n'y a pas de problème. Pour les médailles d'argent, il y en a 2 ou 3 pour 9 sections. Le CNRS ne valorise pas assez les chercheurs mais il faut que ce soit rare. Et à l'université, il n'y a aucune valorisation des chercheurs, donc c'est bien de penser aux enseignants-chercheurs aussi.

## 5/ logiciel Marmotte

S26 : Par rapport au logiciel marmotte le non accès de tous aux dossiers pose des problèmes en termes de visibilité des rapports et limite le travail collégial de la section. Y a-t-il moyen changer ça ?

CJ : Les instituts du CNRS n'ont pas accès à Marmotte. Nous attendons que le SGCN nous envoie les rapports. Marmotte dépend du SGCN et non du CNRS.

### Discussion suite aux visites des instituts :

Ils n'ont pas répondu quant à la place de l'éthologie. Sur le plan fondamental, séparer l'homme et l'animal pose un problème.

Décision d'établir une motion sur les contours de la section et sur l'accès au logiciel Marmotte pour tous.

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26\\_Motion-Contours\\_A16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26_Motion-Contours_A16.pdf)

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26\\_Motion-outil-Marmotte\\_A16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A16/S26_Motion-outil-Marmotte_A16.pdf)

Évaluations mi-vague : 31 dossiers, 27 avis favorables, 3 différés car pas de dossier, 1 avis réservé

Évaluations à vague suite à réexamen (2 dossiers), 2 avis favorables

Titularisations (5 dossiers) et confirmations d'affectations (8 dossiers), 5 avis favorables et 8 confirmations

### Proposition de Médailles :

Médailles de bronze : Francesca Sargolini et Michel Thiebaut de Schotten

Médailles d'argent : Catherine Tallon Baudry et Joël Fagot

Changements de direction d'unité et prolongation de FRE (2 dossiers), 2 avis très favorables

Ecoles thématiques (4 dossiers), 2 avis très favorables, 2 avis favorables

Promotion CR1 (5 dossiers)

Promotion DRCE1 (9 dossiers) et DRCE2 (3 dossiers) et DR1 (22 dossiers)

*Comité National de la Recherche Scientifique Section 27 :  
Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation  
Compte-rendu de la session d'automne, 28 novembre 2016*

## Présents

Membres élus :

Collège A1 : Ulrich Blank (membre du bureau), Jean Davoust (secrétaire scientifique), François Trottein (président)

Collège A2 : Yves Denizot, Jost Enninga, Denis Hudrisier Collège B1 : Hugues Lelouard, Eve Isabelle Pécheur,

Abdelilah Wakkach Collège B2 : Nicolas Bidère, Olivier Silvie Collège C : Elizabeth Bernardo, Jean-Jacques Launay, Bruno Pouvelle, élu SNTRS-CGT

Membres nommés : Collège A1 : Matteo Bonazzi, Stéphane Emiliani (membre du bureau), Evelyne Manet Collège

A2 : Patricia Doublet-Dar (membre du bureau) Collège B1 : Elena Tomasello Collège B2 : Christine Bourgeois, Kai Wengelnik

Assistante de la section 27 : Amina Mialet

Invités : Catherine Jessus (directrice de l'Institut des Sciences Biologiques), Bruno Lucas (directeur adjoint scientifique), Olivier Neyrolles (président de la section 27 de 2012 à 2016)

## Calendrier

- Instance d'équivalence : 26 janvier (téléconférence)
- Jury d'admissibilité sur dossiers CR : 13 et 14 février
- Bureau du jury : 15 février
- Auditions CR : du 10 au 12 avril
- Jury d'admissibilité CR : 13 et 14 avril
- Auditions DR : 18 et 19 avril
- Jury d'admissibilité DR : 20 et 21 avril
- Bureau de section : 21 avril
- Session de printemps : du 29 au 31 mai

## Mots clés de la section

- Développement et homéostasie du système immunitaire
- Réponse immunitaire, physiopathologie, immunothérapies
- Réponse inflammatoire
- Microbiote
- Interactions hôte-microbe
- Pathogénicité des bactéries, virus et parasites

## Compte-rendu

### I. Conflit d'intérêt

La politique suivante est décidée :

Les membres de la section ne peuvent candidater à une promotion sans démissionner.

En cas de candidature d'une personne de l'équipe d'un membre de la section, ce dernier est exclu du processus d'évaluation.

Pour les candidatures à l'intérieur de l'unité ou de l'institut d'un membre de la section, sans que le candidat soit en interaction professionnelle directe avec le membre de la section, ou en cas de relations personnelles, le membre de la section ne pourra pas être rapporteur du dossier, devra déclarer le conflit d'intérêt et devra s'en tenir à une intervention minimale.

Pour les jurys de concours, les membres n'ayant pas le droit de sortir, une isolation phonique sera utilisée.

La volonté d'être irréprochables est affirmée.

### II. Périmètre thématique de la section

Les mots clés précédemment définis sont conservés, tout en posant la question de rajouter immuno-oncologie, auto-immunité, viro-oncologie, vaccin et champignons. Il semble en fait que la liste déjà définie ne puisse être changée.

### III. Critères d'évaluation

Les critères déjà publiés sont conservés en l'état, à l'exception du paragraphe « Avancement au grade DR2 » qui est supprimé puisque identique au paragraphe « Accès au grade DR2 ».

La question de l'âge des candidats lors du concours est très préoccupante, même si ce critère ne doit pas être pris en compte.

Lors des concours, une proportion importante de candidats demandant une affectation dans des unités CNRS, et plus particulièrement des unités de l'INSB, sera favorisée parmi les premiers classés. Une attention particulière sera portée sur l'adéquation entre le contenu des publications et la discipline.

#### IV. PEDR

La section décide majoritairement d'évaluer les PEDR, afin que l'attribution soit faite sur des critères scientifiques et non administratifs.

Il est rappelé que le nombre de PEDR attribuables est proportionnel au nombre de demandes faites.

#### V. Organisation des visites d'unités

Cinq visites d'unités sont prévues dans la vague C. Des propositions « d'experts » membres de la section 27 ont été faites à l'HCERES avant la session d'automne, pour cause de délais trop courts.

Les cinq titulaires proposés sont tous du collège A, ainsi que quatre des suppléants. Des propositions ont également été faites à l'HCERES pour qu'un élu C de la section soit présent à chaque visite, mais ils n'ont pas été retenus. Le prétexte des délais trop court est évoqué, mais il était aussi court pour les membres des collèges A et B, ce qui n'a pas empêché leur convocation.

Une protestation est faite, en demandant que les représentants des personnels d'appui à la recherche au sein des comités HCERES soient choisis prioritairement parmi les élus C de la section. Une intervention en ce sens du président de la section auprès de la CPCN et de l'HCERES sera faite.

#### VI. Exposé de politique générale par Catherine Jesus et Bruno Lucas

- L'évaluation par les pairs est quelque chose de fondamental dans le milieu scientifique, mais souvent considéré avec suspicion par les personnes extérieures. Il est donc nécessaire de prouver chaque année que le CoNRS n'est pas une « officine de copains ». Notre travail doit être irréprochable, d'où la nécessité de régler la question des conflits d'intérêt.
- Malgré la présence et le rôle de l'HCERES, l'évaluation des laboratoires et des chercheurs par les sections du CoNRS est un travail aussi essentiel que le recrutement des chercheurs.
- Pour la section 27, les postes ouverts au titre de l'année 2017 sont au nombre de 4 CR2, 2CR1 et 5 DR2. Même si ce nombre de postes est insuffisant, il est considéré que l'INSB et la section 27 sont favorisés par rapport à d'autres domaines.
- Au niveau de la balance CR2 / CR1, la volonté actuelle est d'avoir un rapport de 2/3 - 1/3.
- Critères de recrutement :
  - CR2 :
    - Avoir à l'esprit les problèmes de déroulement de carrière et de retraite pour les recrutements tardifs.
    - Favoriser des tailles critiques plus importantes pour les unités. –
    - Vérifier l'insertion dans des projets collectifs.
  - CR1 : -Les candidats doivent avoir un profil d'investigateur principal en devenir.
  - DR2 : étant donné la tendance au grossissement des équipes, les candidats ne doivent pas forcément être chef d'équipe, mais chef de projet.
    - Préférer l'affectation des jeunes chercheurs dans des laboratoires CNRS, propres ou en cotutelle, en début de carrière, de façon à favoriser leur insertion et la connaissance du fonctionnement de l'organisme.
- Dans la logique de l'augmentation de la taille des unités, le regroupement entre unités de petite taille pour atteindre la taille critique ne doit se faire que quand cela a un sens au niveau du projet scientifique.
- Au niveau financier, la dotation est totalement insuffisante et sans aucun rapport avec les moyens qui devraient normalement être consacrés à une recherche de qualité.
- Au sujet des personnels ITA, ils sont essentiels à la recherche alors que la situation est catastrophique en terme de postes. Face à la pénurie, une attention particulière est portée à mettre en cohérence l'affectation des moyens humains et financiers.

Promotions :

- CR2 vers CR1 : il n'y a pas de limite de nombre. Il y a autant de possibilités que de candidats. Le fait de ne pas avoir de papier en premier ou dernier auteur ne doit pas être un critère de refus.
  - DR2 vers DR1 : le nombre de chercheurs promouvables dépend du nombre de candidats. En 2017, il y a 39 promotions possibles dans l'INSB.
  - DR1 vers DRCE1 : 6 promotions possibles en 2017 pour les 9 sections de l'INSB. Il y a donc moins d'une promotion possible par section.
  - DRCE1 vers DRCE2 : 27 promotions possibles pour l'INSB, pour effet d'aspiration.
- L'attribution des médailles ne doit se faire que sur critères scientifiques. Les sections doivent faire deux propositions, à parité, pour les médailles de bronze et d'argent. Une médaille de bronze est décernée par section et une d'argent par institut (exceptionnellement 2 ou 3).
  - Question portant sur l'âge lors du recrutement. Il est répondu qu'il n'y a pas de limite d'âge mais que les recrutements tardifs posent énormément de problèmes au niveau du déroulement de carrière et de la retraite. Beaucoup de chercheurs recrutés tardivement demandent des prolongations d'activité pour aboutir à des pensions moins catastrophiques lors du départ en retraite. Or, l'acceptation de ces prolongations d'activité se fait au détriment du recrutement de nouveaux chercheurs. Actuellement, si toutes les demandes étaient satisfaites, il n'y aurait plus aucun recrutement. Le principe est donc de refuser toutes les demandes.

## VII. Traitement des dossiers

- Expertise de projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration : 1 demande : avis très favorable.
- Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherche : 6 dossiers, 6 avis favorables
- Confirmation d'affectation des lauréats DR : 5 demandes, 5 avis favorables
- Évaluation de chercheurs à mi vague : -34 dossiers : 31 avis favorable, 2 avis différé, 1 « pas d'avis »
- Évaluation de chercheurs à mi vague ou vague, suite à demande de réexamen : 2 demandes, 1 avis favorable, 1 « pas d'avis »
- Rattachement à la CID Gestion de la Recherche : 1 demande, 1 avis favorable
- Candidature pour une promotion CR2 vers CR1 : 2 demandes, 2 classées ex-aequo
- Candidature pour une promotion DR2 vers DR1 : 11 demandes, 6 classées, 5 non-classées
- Candidature pour une promotion DR1 vers DRCE1 : 5 demandes, 1 classée, 4 non-classées
- Candidature pour une promotion DRCE1 vers DRCE2 : 1 demande, 1 classée
- Titularisation : 4 dossiers, 4 avis favorable
- Détachement : 1 demande, 1 avis favorable
- Changement de section : 1 demande, 1 avis favorable

## VIII. Propositions de médailles

Une femme et un homme sont proposés pour chaque médaille.

- Médaille de bronze : Carole Guillonnet et  
Romain Roncagalli
- Médaille d'argent : Agnès Lehuen et  
Michael Sieweke

## IX. Motions

La section a adopté une motion demandant la présence d'un élu C dans les comités de visite HCERES.

La section 27 du Comité National de la Recherche Scientifique a pris connaissance de l'accord de coopération entre

le HCERES et le CoNRS, signé en juin 2016.

Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (PAR) est désormais pleinement intégré comme expert dans les comités de visite de laboratoires mis en place par le HCERES.

La section constate cependant que le choix de l'expert PAR dépend toujours en grande partie de l'appréciation du délégué scientifique, sans dialogue avec les sections du comité national concernées et souvent sans respect de leurs propositions. Certains délégués veulent même réduire le vivier des PAR au corps des IR.

La section considère au contraire que chaque expert, quels que soient son corps et son grade, participe à la prise en considération de l'ensemble des réalités du laboratoire (scientifiques, techniques, administratives), chacun recourant à ses compétences propres pour contribuer à une évaluation panoramique et de qualité. La section voit là une condition pour la réussite de l'évaluation au sein du comité d'experts, dont la nouvelle réglementation renforce l'indépendance et la responsabilité.

La section est convaincue que les élus C du CoNRS constituent, quels que soient leur grade et leur spécialité, le vivier prioritaire dans lequel les PAR des comités d'évaluation HCERES doivent être choisis. Élus par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, ils ont en effet une légitimité spécifique, une expérience de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et de l'ensemble des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Ces qualités sont essentielles pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche.

La section demande à la direction d'agir rapidement pour que les élus C soient intégrés dans les comités de visite. Elle s'associera à toute initiative prise par d'autres sections et par la CPCN visant à traiter les élus C à égalité avec les autres experts des comités de visite des laboratoires.

Destinataires Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS Madame Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS Madame Marie Gaille, Directrice scientifique adjointe à l'INSHS Monsieur Olivier Coutard, Président de la CPCN Monsieur Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS Madame Cécile Michel, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS Mesdames et Messieurs les président.e.s des sections du comité national

*Compte-rendu section 28 « Pharmacologie, ingénierie et technologies pour la santé, imagerie biomédical »,  
session d'automne 2016*

Cathy Botanch est l'élue SNTRS-CGT.

Ordre du jour :

Lundi 06/11/2016

- Intervention de l'INSB et de l'INSIS
- Echange avec D. Scherman, Président du mandat 2012-2016
- Réflexion sur les critères de la section
- Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR
- Point sur les représentants de la section aux comités d'experts du HCERES 2016-2017
- Préparation de la campagne de concours chercheurs 2017
- Évaluation des demandes concernant les structures de recherche
- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration)
- Changement de direction d'unité
- Examen des colloques et des écoles thématiques

- Évaluation de l'activité des chercheurs (mi-vague)

### Mardi 07/11/2016 et mercredi 08/11/2016

- Visite de l'INSIS
- Réexamen de l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente (vague)
- Confirmation d'affectation des lauréats aux concours de recrutement chercheur et désignation des directeurs de recherches des lauréats CR
- Confirmation d'affectation des lauréats DR
- Titularisation
- Reconstitution de carrière
- Changement de section
- Changement d'affectation
- Suivi post-évaluation
- Propositions pour attribution des médailles de bronze et d'argent pour 2017
- Candidature pour une promotion (en formation restreinte et hors présence des représentants de la direction):
- Examen des promotions des chargés de recherche (hors collègue C)
- Candidature pour une promotion (en formation restreinte et hors présence des représentants de la direction)
- Examen des promotions des directeurs de recherche (hors collègues B et C)

### Ouverture de la séance le 06/11/2016

Avec l'intervention de Catherine Jessus (Directrice de l'INSB) accompagnée de Florence Noble (DAS INSB) a présenté l'INSB dans sa globalité et a indiqué que l'INSB organisera une discussion avec les 9 président(e)s des sections de l'INSB afin que le travail des sections soit bien articulé avec les attentes de l'institut.

Jean-Yves Marzin (Directeur INSIS) a aussi présenté l'Institut dans sa globalité.

Yves Rémond (DAS INSIS en charge du suivi partagé de notre section avec Florence Noble) sont aussi intervenus. Brigitte René (chargée de mission INSB) et Pascal Sommer (chargé de mission INSIS) ont assisté aux travaux de la section (hors promotions et médailles).

### Réflexion sur les critères de la section28 :

Précisions sur certains points importants, comme la recommandation de définir les règles en matière de conflit d'intérêt notamment parce que les évaluations et recrutements sont effectués par les pairs. De ce fait la section se doit d'être exemplaire, il est donc recommandé d'éviter que des personnes de la section se présentent à un concours ou à une promotion dans leur section. Les personnes qui souhaitent le faire malgré tout sont encouragées à démissionner.

### Concours 2017 :

Pour la section 28 le nombre de postes pour les Concours 2017 est de :

**5 CR2 :** dont 1 coloriage sur le thème « chimie des interactions cellulaires/biomoléculaires à visée thérapeutiques(INC) » et 1 coloriage sur le thème « Génie des procédés en ingénierie pour la santé ou bioélectronique/bioélectromagnétisme(INSIS) ».

Les instituts recommandent de recruter plus jeune. Les conditions sont : avoir au moins fait un post-doc avec au moins un article en premier ou dernier auteur, avoir effectué une mobilité géographique ou thématique. Il faut que la personne se projette dans un collectif et pas dans l'esprit de fonder une équipe. L'INSIS recommande un recrutement vers 30 ans, c'est-à-dire dès une année de post-doc.

**3 CR1 :** dont 1 prioritairement sur le thème « modélisation et captations d'informations multimodales en ingénierie pour la santé (INSIS) ».

Pour le recrutement CR1 : Avoir un dossier qui rend légitime à postuler à une ATIP.

**6 DR2 :** Il faut être porteur d'un projet autonome pas nécessairement responsable d'équipe.

Ambiguïté CR1/DR2: attention à une dérive possible de recruter comme CR1 une personne qui a un dossier de DR2.

- **Présélection sur dossier :** Très important car les recrutements sont pour une longue durée.

- **Critères d'affectation** : les Instituts ont rappelé que ce sont eux qui affectent. L'INSIS est opposé à l'affectation d'un candidat à l'endroit où il a effectué sa thèse. L'INSIS souhaite que le dossier des candidats propose plusieurs affectations possibles.

#### **Partenariat avec l'INSERM**

L'INSB précise que 20% des unités sont en cotutelle avec l'INSERM. Ces unités représentent des endroits de stratégie commune. Le CNRS et l'INSERM se rencontrent mensuellement pour discuter de stratégie. L'Institut réalisera les affectations des chercheurs dans les laboratoires en cotutelle plutôt que dans les unités uniquement INSERM, ceci afin de suivre correctement les personnes recrutées.

#### **Moyens pour les nouveaux entrants**

L'INSIS est sensible au fait que les nouveaux entrants aient les moyens de travailler. L'INSIS appelle le DU pour s'en assurer et va probablement proposer 10 k€ pour le démarrage des activités à condition que le laboratoire fasse de même. L'INSIS suit ses chercheurs par un entretien à 3 ans après le recrutement CR2.

#### **Parité**

Les instituts suivent cet indicateur de très près. La proportion de candidates et de candidats admis est équivalente. Pour l'INSIS, il y a une progression du nombre de femmes recrutées en CR2/CR1 mais l'INSB est le dernier en matière de promotion des femmes.

**Évaluation de chercheurs** : s'il y a des doutes ou des informations qui ne sont pas claires, le rapporteur peut appeler la personne pour avoir des éclaircissements.

**Évaluation d'unités** : L'HCERES réalise les évaluations d'unités. Les instituts indiquent que la section aura aussi son rôle à jouer car elle a une connaissance individuelle des chercheurs des unités. Ceci permettra de transmettre des évaluations critiques et réelles car la section a une connaissance de l'ensemble. Les porteurs de projet de la vague C (8 dossiers) seront auditionnés à la session de printemps.

**Promotion CR2-CR1** : Il y a suffisamment de possibilités pour que tous les candidats éligibles obtiennent cette promotion.

**Promotion DR2-DR1** : il y a 39 possibilités sur les 9 sections de l'INSB. L'institut recommande de classer un nombre raisonnable de personnes en rédigeant un rapport étayé. Il n'y a pas de profil standard DR1 mais en plus d'un dossier scientifique irréprochable il faut que les candidats soient investis dans le collectif.

**Promotion DR1-DRCE** : cela constitue un goulot d'étranglement depuis de très nombreuses années. Il y aura 6 possibilités (moins d'une par section). Ce nombre ne dépend pas du nombre de promouvables mais du nombre de candidats, il faut donc encourager nos collègues à candidater afin d'augmenter le nombre de possibilités.

**Promotion DRCE -DRCE2** : à l'échelle de l'ensemble du CNRS il y a 27 possibilités.

**Médailles** : il est obligatoire de remonter le nom d'une femme et le nom d'un homme. Il y aura une médaille de bronze par section (9 sections). Pour les médailles d'argent l'INSB disposera de 2 ou 3 médailles.

#### **- Présentation de Daniel Scherman, ancien président de la section 28**

Daniel Scherman rappelle que la section 28 est très interdisciplinaire. À ce titre le travail est particulièrement intéressant et riche. D. Scherman a restitué une synthèse des travaux de la mandature précédente en particulier sur le fait qu'il y a eu un équilibre des recrutements entre les différentes thématiques de la section. Il a rappelé que la section 28 a été la première section à réaliser les auditions des candidats en session plénière. Cela implique une pré-sélection stricte des dossiers mais permet d'effectuer des auditions plus longues.

#### **- Critères de la section**

Les critères de la section ont été discutés. Les nouveaux critères sont largement inspirés des précédents.

#### **- Avis sur l'opportunité d'examiner les dossiers PEDR**

Une longue discussion a eu lieu sur ce sujet. La section a décidé d'effectuer l'examen des dossiers PEDR.

#### **- Point sur les représentants de la section aux comités d'experts du HCERES 2016/2017**

Un représentant des personnels accompagnants la recherche (PAR, terme de l'HCERES) doit maintenant faire partie du comité de visite HCERES. Le rôle des élus C dans le comité de visite doit être précisé rapidement.

#### **- Préparation de la campagne de concours chercheurs 2017**

La section décide que les candidats DR seront auditionnés. Si nécessaire, la section fera appel à des experts.

#### **- Evaluation des demandes concernant les structures de recherche.**

- **Expertises (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) :** 2 dossiers avec 1 avis très favorable et 1 avis favorable
- **Changement de direction d'unité :** 1 dossier avis favorable
- **Evaluation d'écoles thématiques:** 4 dossiers avec 1 avis très favorable, 2 avis favorables et 1 pas d'avis
- **Evaluation des dossiers concernant les chercheurs (mi-vague) :** 45 dossiers, 45 avis favorables
- **Evaluation suite à demande de réexamen :** 1 dossier, 1avis favorable
- **Reconstitution de carrière :** 2 dossiers, 2 avis favorables
- **Changement de section :** 1 dossier, 1avis défavorable
- **Changement d'affectation :** 1 dossier, 1avis favorable
- **Suivi post-évaluation :** 1 dossier
- **Titularisation (fin de stage) :** 5 dossiers, 5 avis favorables
- **Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherches :** 4CR2, avis favorables, et 3CR1, avis favorables
- **Confirmation d'affectation des lauréats DR :** 6 Candidats : 6 avis favorables
- **Promotions CR2-CR1 :** Tous les candidats classés devraient bénéficier du changement de grade. 6 dossiers ont été traités et les 6 candidats ont été classés.
- **Promotions DR1-DRCE1 :** 9 dossiers, un seul dossier a été classé
- **Promotions DRCE1–DRCE2 :** Pas de candidat
- **Proposition pour l'attribution de médailles de bronze et d'argent pour 2017**

Pour chacune de ces médailles, deux noms, celui d'une femme et d'un homme, sont proposés à l'Institut.

*Compte-rendu session automne Section 29 : Biodiversité,  
évolution et adaptations biologiques :  
des macromolécules aux communautés*

La session d'automne s'est déroulée du 14 au 18 novembre au siège du CNRS.

Présents :

- *Membres élus :*

Collège A1 : Anne-Geneviève Bagnères-Urbany, Ana Rivero, Fabrice Vavre

Collège A2 : Vincent Bels, Xavier Vekemans

Collège B1 : Jean-Philippe David, Jonathan Filee, Véronique Martin

Collège B2 : Olga Otero

Collège C : **Amandine Blin, élue SNTRS-CGT**, Xavier Duchemin, Sébastien Gibert

- *Membres nommés :* François Brischoux, Marie Charpentier, Mohamed Jebbar, Hélène Morlon, Thierry Perez, Irène Till-Bottraud, Mylène Weill

- *Assistante de la session 29 :* Fiona Benhaida

Excusés : Christophe Douady (Collège A2), Tony Robillard (Collège B2)

Calendrier

- Instance d'équivalence : 24 janvier (téléconférence)
- Jury admission /sur dossier : 1er mars
- Réunion bureau le 2 mars au matin tôt
- Concours CR : semaine du 3 avril (auditions du 3 au 6 avril - Meudon)

- Concours DR : du 18 au 20 avril avec délibération du 21 avril
- Réunion bureau : le 21 avril après-midi
- Session printemps : du 13 au 16 juin 2017

MOTS CLES de la section (<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=29>):

- Biodiversité, adaptation, évolution
- Génétique et génomique évolutive et environnementale
- Ecologie et dynamique des populations et des communautés
- Ecophysiologie évolutive
- Ecologie de la Santé
- Interactions Durables
- Ecologie comportementale
- Paléobiodiversité

Retours sur le mail envoyé aux chercheurs et aux DU de la section

Le mail envoyé aux chercheurs et aux DU a globalement été bien perçu. Ce mail a été envoyé aux chercheurs de la section afin de présenter les nouveaux membres de la section et d'améliorer la communication entre les chercheurs et la commission - la section jouant également un rôle d'appui et d'aide aux chercheurs. Cela permettra également à la section d'identifier les points de convergence au sein de la communauté à faire remonter à l'institut et à la direction du CNRS.

Entretien avec Mme Lebas (responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la DRH)

Mme Lebas nous a présenté la procédure de suivi post évaluation (SPE) devant apporter une aide aux chercheurs en difficulté. Elle nous a rappelé le déroulement du dispositif à savoir qu'un chercheur rentre dans le dispositif après un avis « réservé » ou d'« alerte » lors de son évaluation à vague ou mi-vague ; l'action stoppe après le premier avis « favorable » et la sortie du dispositif est actée au second (soit après 5 ans minimum). Tous les acteurs (DU ou un membre du laboratoire, la section - son président ou un membre mandaté, l'INEE, RH) suivent toutes les étapes à travers une fiche de liaison. Il a été suggéré par la section qu'une présentation du dispositif à la réunion des DU serait la bienvenue.

En ce qui concerne la section 29, 18 chercheurs sont concernés dont 4 SPE avec un premier avis favorable et 1 cas d'insuffisance professionnelle. Une action est donc en cours pour 13 chercheurs suite à un avis réservé (10) ou un avis d'alerte (3). À cette session d'automne, 3 chercheurs sortent du dispositif.

### Décisions adoptées par la section 29 pour l'évaluation des chercheurs

- Tous les membres de la section prennent connaissance des dossiers en suivi post-évaluation dès maintenant, sans attendre le cours du mandat.
- Le président de la section va prendre contact avec les chercheurs actuellement en SPE pour la mise en place éventuelle d'un suivi individualisé par un membre de la section.
- Lors des évaluations, nous donnerons un avis différé à chaque fois que nous pensons identifier un chercheur en difficulté. Cela permettra de demander des éléments complémentaires d'évaluation de la situation pour la session suivante (6 mois après) et de prendre contact avec lui sans entrer directement dans la procédure du SPE.

Il faut que les chercheurs n'hésitent pas à expliciter dans leur dossier ce qui peut temporairement impacter

leur dynamique de recherche (mise en place d'une expérimentation lourde, changement thématique, élément d'ordre plus personnel). De plus, quelques rares dossiers ne permettent pas une évaluation optimale (avalanche de détails et/ou mauvaise organisation ou sont trop laconiques pour bien évaluer l'activité du chercheur).

**Pour faciliter le dialogue avec les chercheurs, la section 29 avance plusieurs propositions :**

- clarifier les attentes de la section pour le contenu des dossiers d'évaluation
- mettre en place une liste de diffusion vers les chercheurs et leur transmettre notamment les comptes rendus des sessions
- mettre en place une enquête auprès des chercheurs de la 29 (thématiques, outils, moyens de la recherche...)
- rester disponibles (que tous les chercheurs se sentent libres de contacter la section).

Pour les dossiers de promotion, les données qui n'y sont pas n'existent pas pour la section, le chercheur doit faire valoir ses qualités.

#### Les critères d'évaluation, les critères de recrutement et avancement de grade

Ils seront modifiés et bientôt mis en ligne. La liste des critères doit être considérée comme les éléments pris en compte lors des évaluations, et non pas comme une liste de tous les critères à remplir. En particulier, le poids des différents critères peut être très variable en fonction des chercheurs et reflètent l'hétérogénéité des carrières.

#### Le logiciel MARMOTTE et l'évaluation et l'accès aux dossiers:

Dès le début de la session, des difficultés ont été rencontrées avec le logiciel MARMOTTE. Ayant de nombreux dossiers à traiter et les membres B et C n'ayant pas accès à tous les dossiers, le travail a été compliqué. On souhaite que l'accès aux dossiers ne soit pas limité suivant les grades et en ce qui concerne les évaluations, on demande à ce que les membres B puissent être rapporteurs sur tous les dossiers, y compris sur les dossiers de chercheurs A. La section va promouvoir cette position à la CPCN (Conférence des Présidents des Sections et des CID du Comité National) et à la SSC (Réunion des Secrétaires scientifiques des sections et CID) ainsi qu'auprès de l'INEE.

#### Entretien avec Dominique Moucheraud, présidente de la section précédente (par visioconférence)

Elle a présenté un panorama des choix et positionnements de la section précédente.

En ce qui concerne les concours, le recrutement des CR diminue depuis 2012 mais le nombre de CR1 et de DR reste stable.

Lors du mandat précédent, le recrutement s'était fait sur tous les champs représentés par les mots clefs de la section et l'INEE a toujours respecté les classements, y compris pour des candidats qui demandaient une affectation hors laboratoires INEE. La parité n'a jamais été un critère de sélection, mais les recrutements ont été paritaires sur le mandat précédent. Elle souligne que les femmes s'autocensurent notamment pour les promotions. Cette dernière réflexion, recoupe les sentiments de la section au vu des dossiers de demandes de promotion (5 femmes pour 27 candidats) de cette session ce qui pose un vrai problème de fond. La section ne peut qu'inciter les chercheuses à déposer leur dossier de promotion.

Pour l'évaluation HCERES, il y a eu des difficultés du comité de visite mais cela dépend essentiellement des délégués scientifiques.

En ce qui concerne la relation avec l'institut, elle rappelle que la section doit être la plus indépendante possible. En ce qui concerne l'INSB, il n'y a jamais eu de support de postes de leur part.

Avant de commencer le traitement des dossiers, des règles de déontologie ont été adoptées :

### **Règles de déontologie/conflits d'intérêt**

Pour l'évaluation et les avis (unité, LIA...) : les membres de la section concernés sortent de la salle lorsque le dossier traité concerne une personne ou une entité avec laquelle un lien existe (collaboration directe, conflit...) ou de son unité.

Pour les concours et les promotions : les membres de la section ne peuvent être rapporteurs de leurs collaborateurs, de leurs anciens étudiants et des candidats dans leur laboratoire. Au moindre doute sur un potentiel conflit d'intérêt, les membres de la section doivent refuser de rapporter sur le dossier. Lors de l'examen du dossier en session, les membres de la section en conflit d'intérêt n'ont pas le droit de prendre la parole (à noter : sortir de la salle n'est pas possible puisque tous les membres de la commission votent et doivent donc connaître les dossiers et avoir les discussions afférentes à chacun).

### **Position sur la PEDR**

Les membres de la section ont des positions divergentes concernant l'attribution de la PEDR sur son principe, et sur sa pertinence compte tenu du faible nombre de primes à distribuer. En outre, pour certains membres partisans de la prime, le choix de l'attribuer lors de nos travaux de Section paraît globalement incompatible avec la mission d'évaluation que nous souhaitons mettre en avant.

**La section vote contre une évaluation des PEDR par la section (13 non 4 oui).**

Le choix d'un octroi automatique de prime (mais sur demande !) par les nouveaux entrants, est lui globalement soutenu par la section, étant donné le niveau des salaires des chercheurs.

### **Rencontre avec Christopher Carcaillet (Délégué HCERES)**

Le CNRS redevient un acteur majeur de l'évaluation des laboratoires. Chacune des instances d'évaluation des personnels CNRS, Inserm et CNU est représentée chaque fois que légitime dans le comité de visite ; un membre de rang A, ou un B ou un C pourra représenter la section.

Le comité comprend statutairement un représentant des personnels d'appui à la recherche (PAR, cadres C). La mission du représentant des personnels d'appui à la recherche est encore relativement floue et peut s'étendre au-delà de l'évaluation de la situation des personnels IT (Ingénieurs et Techniciens) au sein des unités. Pour certains DS (Délégué Scientifique), il doit être un expert scientifique en charge de l'évaluation de certaines équipes, ce qui peut largement limiter la participation des élus C et inquiète la section.

**La section souhaite que la mission et le mode de désignation des représentants des personnels d'appui à la recherche au sein des comités HCERES soit clarifiée et centrée sur l'évaluation de l'organisation du travail et l'intégration des personnels IT au sein des unités. Un texte est en cours de rédaction à destination de l'INEE et de l'HCERES. Il sera relayé à la CPCN (Conférence des Présidents des Sections et des CID du Comité National) et à la SSC (Réunion des Secrétaires scientifiques des Sections et CID)**

D'autre part, dans le cadre de la normalisation en cours des relations entre le CoNRS et l'HCERES, il est prévu la mise en place d'un vivier global d'experts (pas forcément issu de la section) et même international en concertation avec le CoNRS et le CNU. Un autre point fondamental est une rencontre au printemps entre le bureau de la section et le délégué HCERES afin d'établir la liste des laboratoires à évaluer et discuter la constitution du comité ; 2 représentants de la section seront proposés pour chaque comité de visite (un seul sera retenu pour le comité de visite).

L'Evolution à venir des modalités de l'évaluation par l'HCERES a soulevé de vives inquiétudes, notamment une évaluation axée essentiellement sur le projet et non sur le bilan de 5 dernières années comme pour les évaluations précédentes. Un point particulièrement problématique concerne le renforcement de l'auto-évaluation et la demande faite aux unités de ne présenter les « 20 meilleurs pourcents » de la production. Enfin, une liste des questions sera soumise aux unités en amont de la rencontre pour une préparation des débats.

## Rencontre avec la direction de l'INEE

*Stéphanie Thiébault (dir INEE)*  
*Martine Hossaert (DAS INEE, 29)*  
*Catherine Jessus (dir INSB)*  
*Catherine Rechenmann (DAS INSB, bio veg-23)*

Pour le concours 2016, nous aurons en section 29 : 6 postes DR1, 4 CR2, 2 CR1 ce qui est une baisse par rapport aux années précédentes. Nous avons le même nombre de postes que les autres sections de l'INEE alors que notre communauté est deux fois plus grande. Il nous est répondu que d'autres postes sont aussi placés en CID 52, 54 ou dans d'autres sections pour des recrutements dans des laboratoires de la 29.

Pour les promotions, aucun chiffre ne nous ne peut nous être donné puisque la procédure est conditionnée par des arbitrages au sein de l'INEE et en collège de direction.

Nous faisons ensuite part de l'inquiétude récurrente sur le financement de la recherche qui transparait dans les dossiers des chercheurs y compris les plus dynamiques et les plus visibles, ainsi que le manque de financement de petits projets. Nous demandons si des données chiffrées existent pour la communauté de la 29. Comme ce n'est pas le cas, nous décidons d'intégrer cet aspect dans notre future enquête auprès des chercheurs pour être en mesure de faire un bilan clair des besoins/ressources, qu'elles viennent de l'ANR ou pas.

- Nous soutenons l'action de l'INEE dans sa défense de la science fondamentale, notamment à l'ANR, et déplorons l'absence totale de transparence sur les critères et mode de composition des commissions....
- Nous allons faire des propositions argumentées pour un soutien financier des projets des nouveaux entrants, dans l'esprit d'une proposition émanant du Conseil Scientifique (pour un « couplage » systématique de l'ANR Jeunes Chercheurs vers les nouveaux entrants), tout en cherchant à ne pas creuser l'écart entre les nouveaux chercheurs et les nouveaux enseignants-chercheurs. La direction insiste sur son souhait de se saisir de toutes les bonnes idées émanant de la section, comme elle l'avait fait en instaurant une prime d'installation des nouveaux entrants, maintenue pour les entrants de 2016.

En ce qui concerne l'HCERES, l'INEE attend de nous que nous évaluions, en parallèle de l'évaluation HCERES, la qualité de la recherche de chaque Unité, son attractivité, la pertinence de son rattachement au CNRS, et que nous identifions les éventuels problèmes dans l'Unité et dans son projet afin de mieux accompagner les DUs vers une remédiation. De plus, elle soutient les élus C dans un statut d'observateur pour nos élus (cas où il n'y a pas d' élu C nommé expert) chaque fois que la configuration d'une UMR le justifiera, pour témoigner de ce qui se passe vraiment dans les unités pour les IT CNRS.

Concernant les Prospectives INEE, il est attendu que nous y participions. Il y aura 28 ateliers. À nous de nous emparer de ces travaux et de les transformer, de les reprendre... ou pas... y compris pour préparer le travail de prospectives de la section (2018).

Nous demandons à l'INEE de soutenir le système *Peer Community In* (<https://peercommunityin.org/>). C'est un système international de recommandation des articles déposés dans des banques d'archivages, comme bioRxiv,

qui ne bénéficient pas du système habituel de peer review. La première communauté : PCI Evolutionary Biology, va bientôt voir le jour. La Section a décidé la reconnaissance des articles recommandés par PCI dans ses évaluations. Le thème 2017 de l'INEE est Adaptation, Adaptabilité.

### Autres décisions

**La section a adopté des règles concernant le recrutement aux concours.**

- La section souhaite avoir la possibilité de demander un expert extérieur à la Section lors du concours (expert choisi au CoNRS) : OUI à l'unanimité.
- La section décide que sur les différents aspects du concours, le dispositif précédent pour le concours 2017 sera repris : Prendre 30 min/candidat aux auditions (10 min de présentation, 15 min de discussion et 5 min de débriefing), 3 rapporteurs pour le JAD et pour les auditions.

### **TRAITEMENTS DES DOSSIERS**

#### **Promotions :**

6 dossiers de passage CR2 vers CR1 : tous classés premiers exæquo

15 dossiers de passage DR2 vers DR1 : 10 classés

9 dossiers de passage DR1 vers DRCE1 : 3 classés

3 dossiers de passage DRCE1 vers DRCE2 : 2 classés

#### **Evaluation des chercheurs à mi-vague :**

102 dossiers : 95 avis « favorables », 1 « pas d'avis » (les compétences à évaluer ne sont pas dans le champ de la 29 mais relève d'une autre section) et 6 avis « différés » (dossiers non parvenus à temps ou demandes de compléments d'information)

**Titularisation** : 4 dossiers : 4 avis positifs

**Confirmation d'affectation des lauréats CR (et désignation de leur directeur de recherche)** : Tous confirmés

**Confirmation d'affectation des lauréats DR** : Tous confirmés

**Expertises de projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration** : 6 demandes, 2 avis très favorables, 3 avis favorables, 1 avis réservé

**Avis sur changement de direction d'unité** : 2 demandes, 2 avis très favorables

**Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration)** : 2 demandes, 2 avis très favorables

**Evaluation d'école thématique** : 6 demandes, 5 avis très favorables et 1 sans avis (la 29 n'est pas concernée)

#### **Médailles**

La section a décidé de proposer un homme et une femme pour chaque médaille.

*Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions*  
*Compte-rendu de la section 31 présenté par l'intersyndicale*  
*(SNCS, SNTRS-CGT, SNESUP, SGEN-CFDT et SNPTES) et l'ensemble*  
*de membres de la section*  
*Session d'automne 2016 du Comité national de la Recherche*  
*Scientifique (CoNRS)*

21 - 24 novembre 2016

**Présents (la section au complet)**

**Membres élus :**

Collège A1 : Vincent Jomelli, Isabelle Théry, Valéry Zeitoun

Collège A2 : José Braga, Etienne Cossart

Collège B1 : Alexa Dufraisse, **Nejma Goutas**, Laurent Klaric

Collège B2 : Laurent Bruxelles, Agnès Lamotte

Collège C : Philippe Klein, **Véronique Humbert**, Véronique Mathieu

**Membres nommés :**

Collège A1 : Sandrine Costamagno, Gregor Marchand, Stephen Rostain

Collège B1 : Jérôme Dubouloz, Catherine Dupont

Collège B2 : Carole Bégeot, Cyrille Billard

**Assistante de la section 31 :** Michèle DESUMEUR (SGCN)

**Représentants des Instituts :** Stéphanie THIEBAULT (Directrice scientifique INEE) et Marie-Françoise ANDRE (DAS INEE) ; Patrice Bourdelais (Directeur scientifique INSHS) Augustin HOLL (DAS INSHS) ; Nicolas Teyssandier (Chargé de mission Préhistoire/Archéologie INEE).

**Calendrier du premier semestre 2017**

Jury d'équivalence et Bureau du concours : 25 janvier 2017 (Paris Michel-Ange)

Jury d'admissibilité sur dossier : 20 au 21 février 2017 (Paris Michel-Ange)

Auditions : du 27 au 31 mars 2017 inclus (campus Jussieu)

Délibérations : du 3 au 7 avril 2017 inclus (Paris Michel-Ange)

Session de printemps : 15 au 19 mai 2017

**Vie de la section**

Composition du bureau : conformément à l'article 2 de la décision n°162080SGCN du 22 septembre 2016, Isabelle THERY-PARISOT a été élue présidente ; Gregor MARCHAND a été élu au bureau et élu secrétaire scientifique ; Roberto MACCHIARELLI a été élu au bureau ; Etienne COSSART et Nejma GOUTAS ont été nommés au bureau. Suite à la démission de M. Roberto Macchiarelli le 2 novembre 2016, un nouveau membre du collège A2 devra être élu.

**Compte-rendu**

Le compte-rendu de la section 31 présenté par l'intersyndicale (SNCS, SNTRS-CGT, SNESUP, SGEN-CFDT et SNPTES) et l'ensemble des membres de la section a pour objet d'informer l'ensemble de la communauté au plus tôt avant la validation du procès-verbal qui n'a lieu qu'à la session suivante.

**Promotions, changements de grade et médaille**

Après vote, la section 31 a décidé qu'aucun de ses membres ne sera candidat à une promotion, ni ne sera proposé à une médaille. De même, tout membre de la section porteur ou collaborateur d'un projet soumis à l'évaluation par la section (e.g. LIA, GDR) est *de facto* exclu du processus d'évaluation (jusqu'à la délibération). Ceci vaut également dans le cadre des évaluations impliquant des membres d'une unité représentée à la section.

## Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), anciennement nommée « Prime d'excellence »

La section se prononce à la majorité pour le non examen des PEDR.

### Périmètre de la section

Une présentation du périmètre de la section a été faite par les représentants des différentes composantes disciplinaires.

Le périmètre de l'archéologie au sein de la section 31 correspond aux périodes préhistoriques et protohistoriques. Il concerne donc les sociétés sans écriture, mais sans être exclusive. La délimitation précise des champs chronologiques ou culturels, notamment par rapport à la section 32 du CoNRS (*Mondes anciens et médiévaux : archéologie, histoire, philologie, histoire des arts. Europe, Afrique, Asie, de la protohistoire à la fin du Moyen Age*), relève en partie de choix effectués au cours du temps : les sociétés du continent américain (mayas, incas...) et les sociétés holocènes des mondes extra-européens sont, de fait, étudiées par des chercheurs de la section 31. Le terme de protohistoire fait l'objet d'interprétations divergentes également, selon qu'il intègre ou non la période néolithique. Dans les faits, c'est le premier âge du Fer (inclus) qui est la limite supérieure retenue. Les chercheurs relevant de la section 31 travaillent sur les productions, les techniques, les comportements et les expressions symboliques, d'une part pour établir les dynamiques évolutives depuis les débuts de l'humanité, d'autre part pour apprécier et qualifier la diversité culturelle. Des disciplines comme l'ethno-archéologie sont également de son ressort.

L'anthropologie biologique étudie l'évolution et l'adaptation des membres de la lignée humaine en interaction avec son milieu, à toutes échelles d'espace et de temps. Elle traite des performances, des propriétés physiques et sociales des membres de la lignée, ce qui peut conduire à prendre en compte certains référentiels non-humains. Le champ d'étude de l'anthropologie biologique a pour fil directeur l'étude des hominidés. Son approche est diachronique (du Mio-Pliocène à l'Actuel) et traite tout autant des structures que des processus permettant de mieux comprendre les différentes composantes biologiques individuelles et populationnelle.

La géographie physique s'intéresse à la dynamique spatio-temporelle des processus qui animent les milieux physiques, et leurs interactions avec les sociétés humaines. Elle comprend quatre principaux champs de recherche : la géomorphologie (dynamique des processus d'érosion, enregistrements morphologiques et sédimentaires des changements climatiques et de l'anthropisation, sans exclusion de contexte : des sources sédimentaires montagnardes aux littoraux, englobant les grandes vallées, les karsts, etc.), la biogéographie (dynamiques spatiales de la biosphère, intégrant la ressource en sol, et l'utilisation de la végétation comme bio-indicateur), l'hydroclimatologie (notamment les interactions entre l'hydrosphère – comprenant les océans et la cryosphère –, la géosphère – les flux sédimentaires –, la biosphère et les sociétés humaines), les reconstitutions paléo-environnementales (géo- et biochronologie, géo-archéologie). Les échelles temporelles sont variées. Les études sont menées suivant une certaine « épaisseur historique », qui peut aller de l'échelle du Quaternaire à l'échelle décennale. Des ouvertures sont possibles vers l'établissement de *scenarii* prospectifs (notamment à l'horizon 2100).

La bioarchéologie et l'étude des paléoenvironnements relèvent de la section 31. Ces deux approches sont souvent désignés ensemble sous le même vocable d'Archéologie environnementale, mettant en avant l'environnement comme objet d'étude. Or, si la bioarchéologie (principalement archéozoologie et archéobotanique) étudie bien les archives biologiques dans une double perspective paléoécologique et paléoéconomique, l'étude des pratiques sociétales liées à l'exploitation des ressources biologiques, *depuis les périodes les plus reculées de la Préhistoire jusqu'à l'actuel* (ethnoarchéobotanique, ethnoarchéozoologie) est son principal objet d'étude. À ce titre, la bioarchéologie a une très grande proximité thématique avec les approches dites culturalistes. Les paléoenvironmentalistes (géoarchéologues, geomorphologues, palynologues, pédoanthracologues, paléontologues) étudient l'environnement et ses transformations, les changements climatiques et les interactions hommes/milieus, depuis le Plio-pléistocène jusqu'à l'actuel. À ce titre, ils ont une plus grande proximité thématique avec les géographes de la section (géographie physique).

### Mots-clefs identifiés

La section s'est prononcée pour une simplification des mots clés : archéobotanique, archéo-matériaux, archéologie, archéologie environnementale, archéozoologie, anthropologie biologique, bioarchéologie, ethno-archéologie, géographie physique, paléoenvironnements, préhistoire, protohistoire, systèmes techniques.

### Bilan concernant les recrutements antérieurs (trois derniers mandats)

#### **Remarque liminaire**

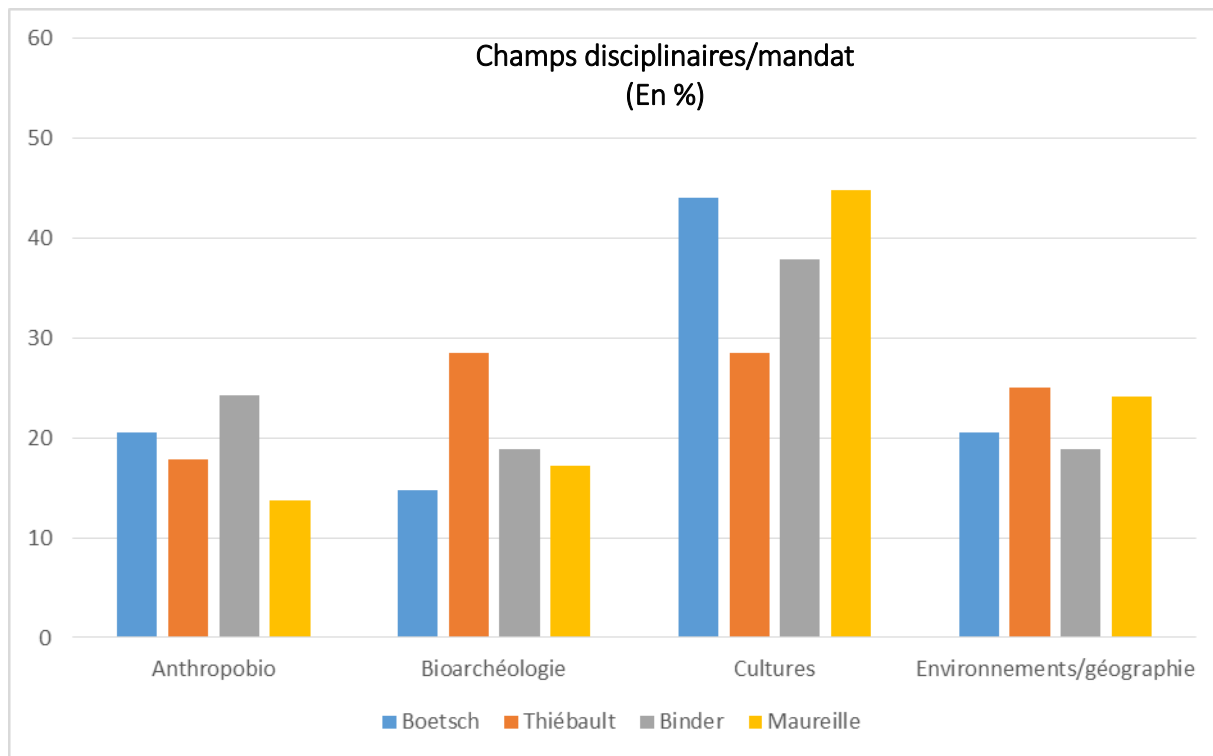
La présentation portant sur les recrutements de la section (et de la CID 52) distingue 4 grands champs disciplinaires : (i) l'anthropologie biologique, (ii) les approches dites culturalistes, (iii) la bioarchéologie, (iv) la géographie physique et l'étude des paléoenvironnements suivant la « définition » qui en a été faite plus haut. Cette catégorisation intègre inévitablement une prise de position arbitraire. En s'intéressant aux sociétés de la Pré- et de la Protohistoire, l'étude des pratiques funéraires, l'archéozoologie et l'archéobotanique, par exemple, pourraient être considérées comme des approches dites culturalistes à part entière. De même manière, une partie des approches de l'anthropologie biologique pourrait faire partie de la bioarchéologie. En ce sens, l'objectif de cette catégorisation est d'apporter des informations quantitatives sur le recrutement depuis 2001, elle n'a pas d'autre vocation.

#### **Recrutement des chercheurs depuis 2001**

À ce jour, la section 31 compte 216 chercheurs ; ces derniers se répartissent par grands champs disciplinaires de la manière suivante : 42,5 % de culturalistes ; 18,5% d'Anthropobiologistes, 20% de bioarchéologues et 8 % de géographie physique et 11% de paléoenvironnementalistes.

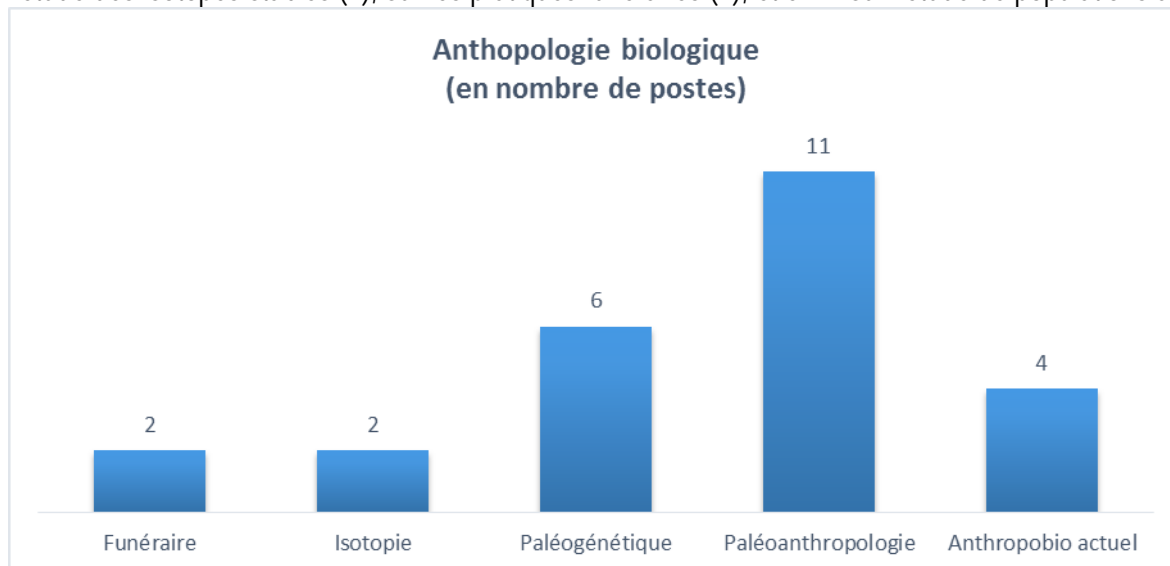
Depuis 2001, 128 chercheurs ont été recrutés (présidences Boetsch : 34 ; Thiébault : 28 ; Binder : 37 ; Maureille : 29). Depuis cette date, l'âge au recrutement n'a cessé d'augmenter. Pour les CR2, l'âge moyen est passé de 31 ans et demi en 2001 à 33 ans en 2016 et de 33 ans en 2001, à 38 ans en 2016 pour les CR1 (attention 1 seul poste de CR1 en 2016). À nombre de candidats sensiblement équivalent, davantage de candidats que de candidates ont été recrutés, même si cette tendance s'est atténuée depuis 2013.

Sur l'ensemble de la période, 50 chercheurs développant des approches dites culturalistes ont été recrutés (soit 40% des postes), 25 anthropobiologistes (19,5%), 25 bioarchéologues (19,5%) et 28 chercheurs dont les thématiques de recherche relèvent de la géographie physique ou/et de l'étude des paléoenvironnements (21%). Dans l'ensemble, même s'il existe des différences d'un mandat à l'autre, les équilibres disciplinaires sont respectés. Les différences observables sont en partie conjoncturelles, elles sont liées au vivier de candidats lui-même, aux coloriages et/ou fléchages imposés par les directions, et enfin à la qualité intrinsèque des candidats.



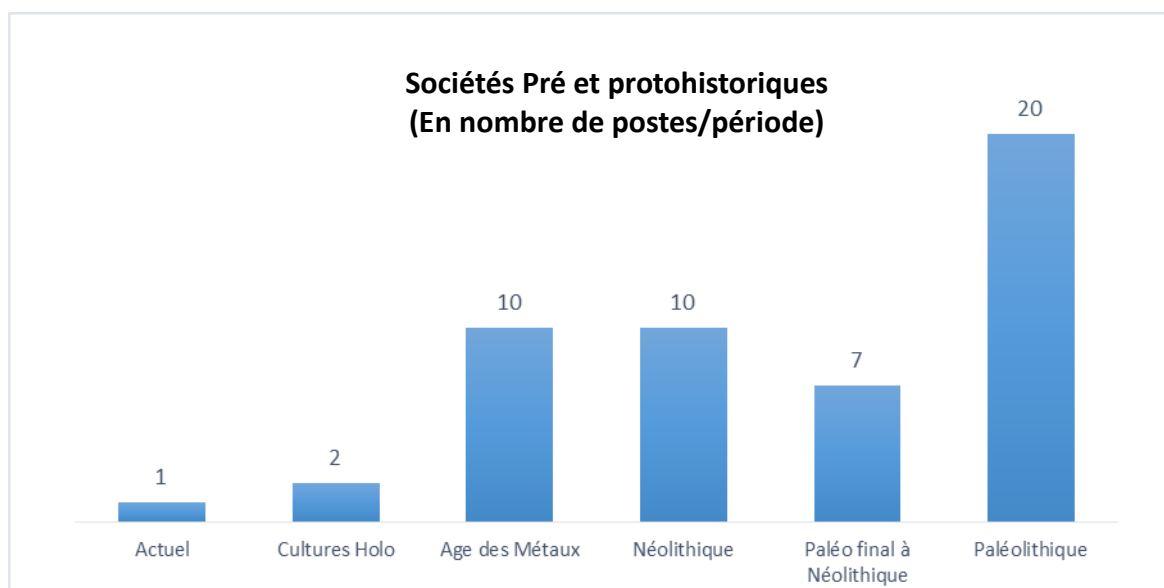
### ***Anthropologie Biologique***

Pour l'Anthropologie biologique, le recrutement représente entre 11% et 24% des postes selon les mandats. La majorité des chercheurs recrutés étudient l'évolution humaine depuis le Plio-Pléistocène par des approches ostéométriques (11), et paléogénétiques (2). Les autres recrutements ont porté sur l'alimentation des populations par l'étude des isotopes stables (2), sur les pratiques funéraires (2), et enfin sur l'étude de populations actuelles (4).

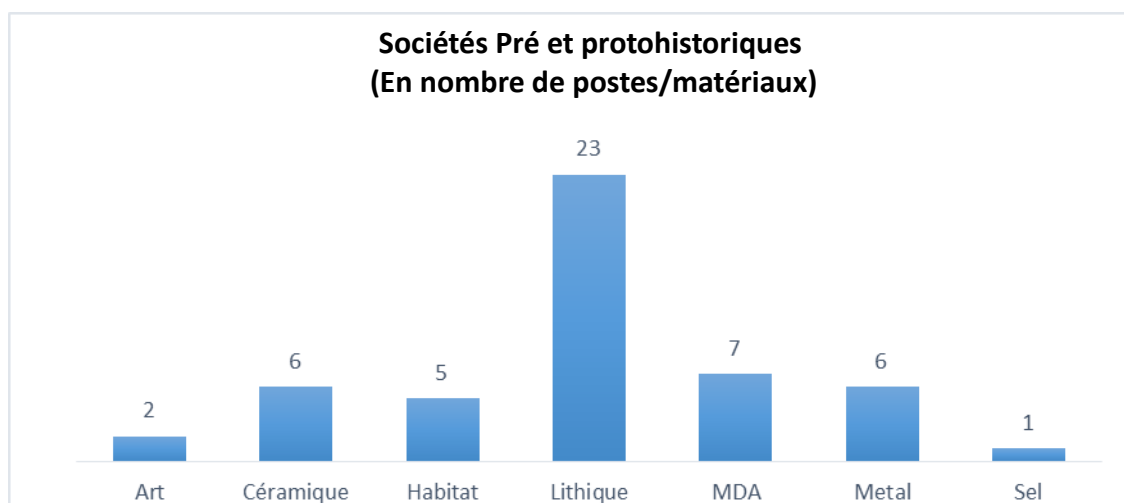


### ***Sociétés de la Préhistoire et de la Protohistoire***

Les chercheurs développant des approches dites culturalistes représentent entre 29% et 47% des candidats reçus au concours depuis 2001, soit 50 chercheurs. Parmi ces chercheurs, 20 étudient les sociétés paléolithiques, 7 développent des approches diachroniques du Paléolithique final au Néolithique, 10 s'intéressent aux sociétés néolithiques, 10 autres aux âges des métaux, 2 aux cultures holocènes extra-européennes, 1 aux populations actuelles.

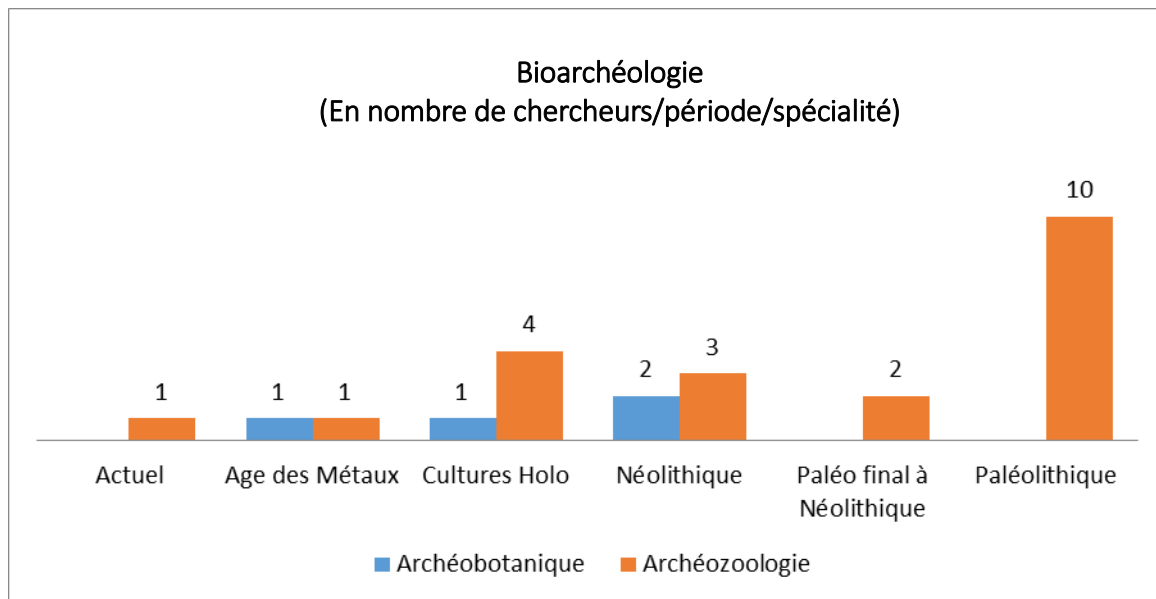


L'étude des industries lithiques est au cœur des recherches d'une majorité de chercheurs (23/50), les autres matériaux (céramique, MDA, métaux) intéressent entre 6 et 7 chercheurs, 1 chercheur étudie l'exploitation du sel, deux s'intéressent à l'Art et enfin 5 étudient les formes de l'habitat.



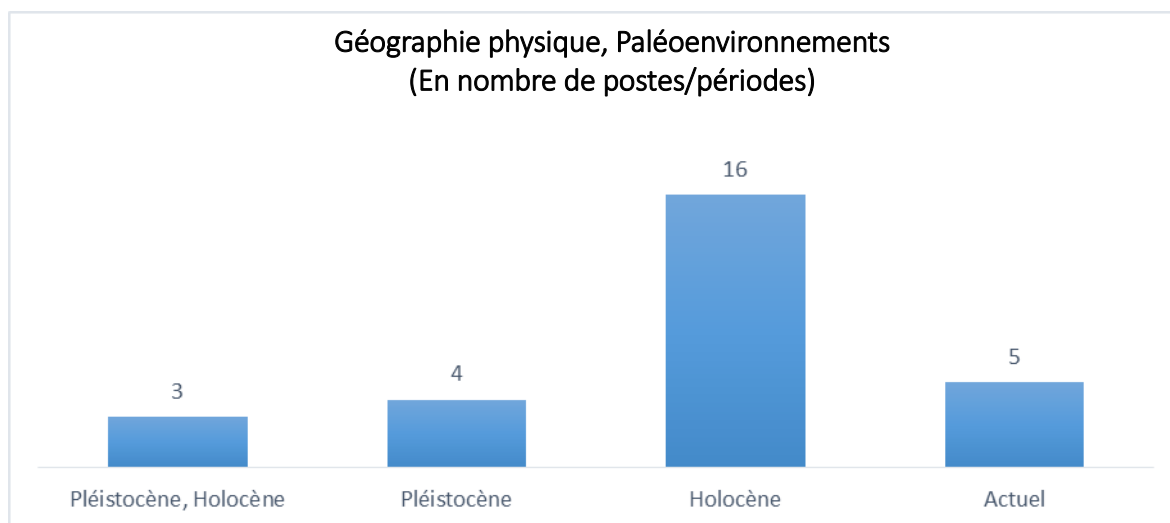
## **Bioarchéologie**

Les bioarchéologues (archéozoologues et archéobotanistes) représentent de 15% à 29% des candidats reçus au concours depuis 2001, soit 25 chercheurs, parmi lesquels 21 archéozoologues et 4 archéobotanistes. L'essentiel des archéozoologues recrutés s'intéressent aux sociétés du Paléolithique (10), les autres périodes étant moins bien représentées (1 à 4 chercheurs selon les périodes). Inversement les archéobotanistes recrutés étudient essentiellement les sociétés du Néolithiques (2) aux Âges des métaux (1), incluant les cultures holocènes extra-européennes (1).

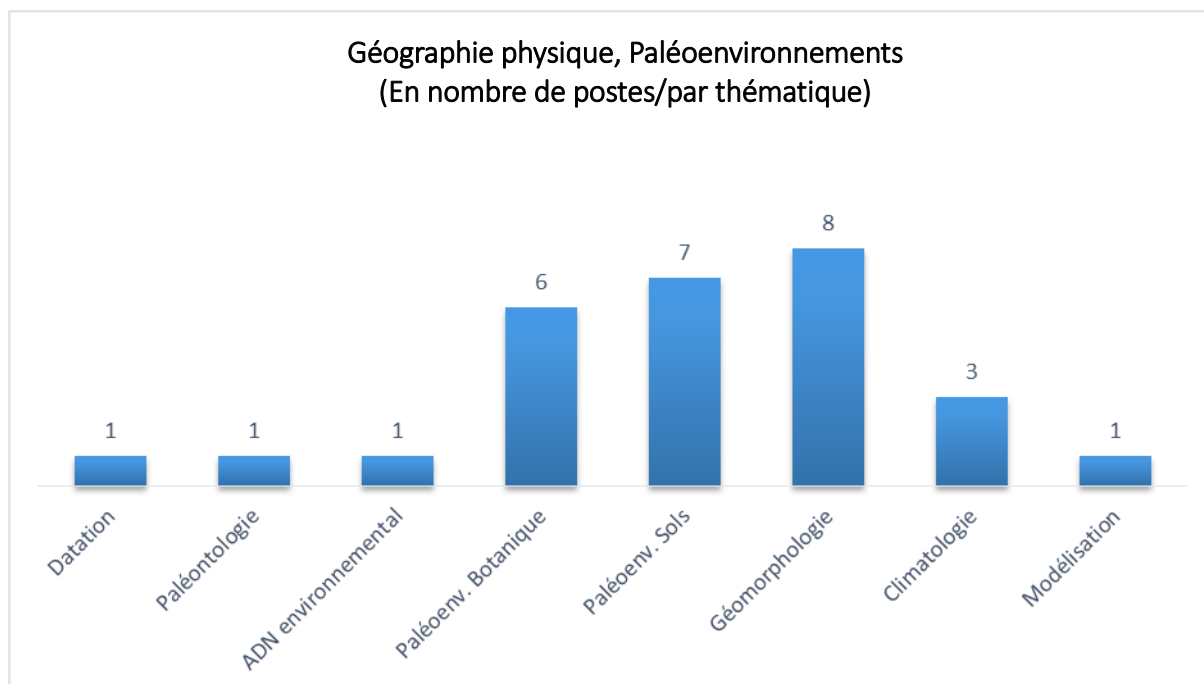


### **Géographie physique et paléoenvironmentalistes**

Les candidats reçus au concours représentent entre 19 et 25% des chercheurs recrutés selon le mandat, soit 28 chercheurs depuis 2001. Pour l'essentiel, les chercheurs s'intéressent aux interactions homme/milieux pour l'Holocène (16), les autres périodes sont au cœur des recherches de 3 à 5 chercheurs.



La géomorphologie, l'étude des sols (géoarchéologie, sédimentologie, géochimie) et de l'environnement végétal (palynologie, pédoanthracologie) rassemblent l'essentiel des chercheurs (respectivement 8, 7 et 6 chercheurs). Les autres spécialistes (climatologie, sédimentologie, modélisation, ADN environnemental, datation) sont au cœur des recherches de 1 à 3 chercheurs au maximum.



Si le recrutement semble assez équilibré entre les différentes composantes de la section, le nombre de postes ouverts au concours (Boetsch : 34 ; Thiébault : 28 ; Binder : 37 ; Maureille : 29) a considérablement baissé depuis 2013. Loin de compenser les départs à la retraite, cette situation se traduit par une perte de 20 chercheurs entre 2005 et 2016, soit près de 10% de l'effectif de la section.

### **Réflexion sur les critères de la section (Recrutement et promotions)**

Après une discussion sur la perméabilité observée entre CR2 et CR1, la section propose des critères de différenciation plus marqués entre les grades de CR2 et de CR1. La section invite les directeurs d'unités et les candidats à prendre connaissance de ces nouveaux critères dès qu'ils seront en ligne.

Pour le concours de recrutement au corps des chargés de recherche, la section se réunira en jury plénier. La section sera particulièrement attentive à l'adéquation du profil du candidat avec le niveau du concours considéré. La section portera également un intérêt particulier à la progression du dossier depuis la soutenance de thèse. Le candidat devra montrer son aptitude à s'insérer dans une équipe ou un réseau de recherche. La section examinera la pertinence des publications par rapport au domaine de recherche du candidat. La section rappelle que les lettres de recommandations ne sont pas obligatoires.

Lors de la phase d'admissibilité du concours de recrutement (<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>) et conformément au décret n°84-1185 du 27/12/1984 (article 7 modifié), la section est tenue de procéder à une présélection, tout en étant consciente que cette étape n'est pas toujours bien comprise par les candidats. Il convient de rappeler que le principe de cette présélection procéderait d'une demande récurrente des différentes sections du CoNRS ces dernières années. Enfin, la section décide de procéder à l'audition des candidats au concours de directeur de recherche.

### **TRAITEMENT DES DOSSIERS**

#### ***PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE MEDAILLE***

*La section a proposé deux noms (une femme – un homme) pour chacune des médailles de bronze et d'argent.*

#### **Les médailles de Bronze**

*La Médaille de bronze récompense le premier travail d'un chercheur, qui fait de lui un spécialiste de talent dans son domaine. Cette récompense représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.*

- Homme : Ludovic Ravanel
- Femme : Caroline Hamon

### **Les médailles d'Argent**

*La Médaille d'argent du CNRS distingue un chercheur pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux, reconnus sur le plan national et international.*

- Femme : Nicole Limondin
- Homme : Jacques Pelegrin

### **PROMOTIONS CHERCHEURS**

#### ***Candidature pour une promotion (CR2 vers CR1)***

*La section a examiné 6 demandes et a classé 6 chercheurs pour une promotion CR2 vers CR1 (tous exæquo).*

Classé(s)

- 1ère ex aequo CAULIEZ Jessie UMR5608 FAUVELLE
- 1ère ex aequo DAUJEARD Camille UMR7194 FALGUERES
- 1er ex aequo FAIVRE Jean-Philippe UMR5199 DELAGNES
- 1ère ex aequo KHALIDI Lamy UMR7264 REGERT
- 1er ex aequo STEPHAN Pierre UMR6554 ROBIN
- 1er ex aequo VILLOTTE Sébastien UMR5199 DELAGNES

#### ***Candidature pour une promotion (DR2 vers DR1)***

*La section a examiné 7 demandes et a classé 4 chercheurs pour une promotion DR2 vers DR1*

Classé(s)

- 1er MAUREILLE Bruno UMR5199 DELAGNES
- 2ème LOZOUET Nicole UMR8591 LAVIGNE
- 3ème MERCIER Norbert UMR5060 GUIBERT
- 4ème ANTOINE Pierre UMR8591 LAVIGNE

#### ***Candidature pour une promotion (DR1 vers DRCE1)***

*La section a examiné 4 demandes de promotions, elle a classé 2 chercheurs.*

Classé(s)

- 1er D'ERRICO Francesco UMR5199 DELAGNES
- 2ème PIEGAY Herve UMR5600 TOUSSAINT

### ***Évaluation des chercheurs***

#### **Évaluation (mi-vague ou vague) de chercheurs**

*La section a procédé à l'évaluation de 9 chercheurs à mi-vague de trois unités (UMR 5554, UMR 8521, UMR 5140). La section ne souhaite pas communiquer sur les avis formulés considérant que cette information est confidentielle et ne concerne pas la communauté.*

#### **Titularisation (fin de stage)**

*La section a évalué la demande de titularisation de 6 chercheurs.*

### **Avis Favorable**

- BOUCHAUD Charlène CR2 UMR7209 TENGBERG
- NICOUD Elisa CR2 UMR7264 REGERT
- RINTERKNECHT Vincent CR1 UMR8591 LAVIGNE
- TARTAR Elise CR2 UMR7041 JOANNES
- VIEUGUE Julien CR2 UMR7055 SIDERA
- ZANOLLI Clément CR2 UMR5288 CRUBEZY

### **Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherches**

La section s'est prononcée sur l'affectation et la désignation de Directeurs de Recherche pour 7 chercheurs.

### **Avis favorable**

- DABKOWSKI Julie, CR2 UMR8591 LAVIGNE - Directeur de recherches : Jean-Jacques BAHAIN
- DISCAMPS Emmanuel, CR2 UMR5608 FAUVELLE - Directrice de recherches : Rose-Marie ARBOGAST
- EJARQUE Ana, CR1 UMR6402 STEIGER - Directrice de recherches : Emilie GAUTHIER GIGUET-COVEX  
Charline, CR2 UMR5204 ARNAUD - Directrice de recherches : Marie BALASSE
- MOUNIER Aurélien, CR2 UMR7194 FALGUERES - Directeur de recherches : Bruno MAUREILLE
- RAZAFINDRAZAKA Harilanto CR2 UMR7268 SIGNOLI Directeur de recherches : Olivier DUTOUR
- STOETZEL Emmanuelle CR2 UMR7194 FALGUERES Directeur de recherches : Emmanuel DESCLAUX

### **Confirmation d'affectation des lauréats DR**

La section a confirmé l'affectation de 4 chercheurs.

### **Avis favorable**

- MASHKOUR Marjan DR2 UMR7209 TENGBERG
- SORIANO Sylvain DR2 UMR7041 JOANNES
- VANNIERE Boris DR2 UMR6249 GILBERT
- ZAZZO Antoine DR2 UMR7209 TENGBERG

### **Reconstitution de carrière**

### **Avis favorable**

- BONILAUDI Stephanie CDD UMR7194 FALGUERES
- VIEUGUE Julien CR2 UMR7055 SIDERA

### **Structures de recherche**

La section s'est prononcée sur la création d'un GDR.

Avis très Favorable

- GA16-GAUTIER Directrice : Emmanuèle GAUTIER

### **Demandes particulières des unités**

La section s'est prononcée sur le changement de direction de deux unités.

### **Avis très favorable**

- UMR7041 JOANNES à la nomination de M. F. VILLENEUVE en qualité de directeur et de Mmes B. BOISSAVIT-CAMUS et A.-V. SZABADOS en qualité de directrices adjointes.
- USR3566 SCHEER à la nomination de C. CHARLIER en qualité de Directeur-adjoint.

### **Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration)**

La section a évalué la création d'une FRE, de trois GDRI, de deux MSH, et d'un LIA et le renouvellement d'une unité et d'un GDRI.

### **Avis très favorable**

- PA16\_ARNAUD : Création de la fédération de recherche FREE-ALPES. Directeur : Fabien ARNAUD.
- GA16\_GIRAUDOUX : Renouvellement du GDRI EHEDE. Directeur : Patrick GIRAUDOUX
- PA16\_ROUSSEAU : Création de la fédération de recherche MSH Sud. Directeur : Frédéric ROUSSEAU.
- USR3456 LE GUEN : Renouvellement de l'unité dans le cadre du rephasage en vague B. Directrice : Annaig LE GUEN.

### **Avis favorable**

- GA16\_BERILLON : création du GDRI Equilibre bipède : diversité, fondements, contrôle et évolution. Directeur : Gilles BERILLON.
- GA16\_BRUGAL : Création du GDRI TaphEN. Directeur : Jean-Philippe BRUGAL.
- PA16\_CONTE : Création de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP). Directeur : Eric CONTE.
- PA16\_ORLANDO : Ccréation du LIA AMADEUS. Directeur : Ludovic ORLANDO.

### **Revue - Colloque - Ecoles thématiques**

La section a évalué 6 dossiers d'école thématique.

### **Avis très favorable**

- WATER et SOCIETY
- ARCHEOBIOS
- PLURIBOIS
- TEXANTIQUES

### **Accueil de Bruno Maureille (Président de la section 31 sous l'ancienne mandature 2012-2016)**

Bruno Maureille rappelle que la présente section est la première à siéger pour une durée de cinq années (contre 4 ans dans les mandatures précédentes). Il fait part de son expérience, en tant que président, et plus largement de celle de sa section. Bruno Maureille rappelle l'importance de l'évaluation par les pairs, et donc du rôle de la section - par rapport à l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) - dans l'évaluation des laboratoires. Est aussi discutée l'importance des rapports de conjoncture (rédigés par la section), à partir des prospectives définies par les deux instituts référents de la section 31 (INEE & INSHS). En effet, les priorités définies dans les prospectives sont des éléments structurants des « colorriages » et des « fléchages » de postes. Ces derniers relevant de l'autorité des directions d'instituts. Pour rappel, « un coloriage » traduit une priorité des instituts et du CNRS, mais la section reste souveraine au regard du vivier de candidats. Un « fléchage » traduit en revanche un profil de poste que la section a obligation de recruter. Bruno Maureille insiste sur le fait que la section doit communiquer auprès des laboratoires, pour que ces derniers soient pleinement acteurs de la politique scientifique ; la section étant aussi là pour faire le relais avec les instituts. Enfin, Bruno Maureille et la section ont échangé à propos des différences à maintenir entre les grades de CR1 et CR2.

### **Accueil de Marie-Françoise André (Directrice adjointe scientifique INEE) et Nicolas Teyssandier (Chargé de Mission pour la Préhistoire et l'Archéologie depuis le 1 septembre 2016)**

La section accueille Marie-Françoise André et Nicolas Teyssandier pour un échange d'informations concernant la politique générale de l'institut et le rôle des sections au sein du Comité National (CoNRS), de même que dans les processus d'évaluation des laboratoires, des candidats aux concours (CR & DR) et des demandes de financement de projets type Groupe de Recherche (GDR), École thématique, etc. Marie-Françoise André rappelle les grands intérêts communs des disciplines environnementales et anthropologiques et appelle les membres de la section à ne pas se replier sur leurs cœurs de discipline, pour faire vivre les transversalités. Elle signale enfin les dialogues permanents et de bonne qualité entre l'INEE et l'INSHS.

La section accueille ensuite Stéphanie Thiébaud (directrice de l'INEE), Patrice Bourdelais (directeur de l'INSHS) et Augustin Holl (DSA INSHS), auxquels les membres de la section posent des questions destinées à éclairer leurs

actions futures. Au préalable, les représentants des instituts soulignent le rôle important de cette section du CoNRS pour toutes les composantes de nos disciplines.

### Questions

**Constatant la diminution constante du nombre de postes au CNRS, parallèlement aux départs en retraite (20 postes perdus depuis 2001, soit à ce jour un taux de 83% de renouvellement), la section demande quelle est la position des instituts concernant cet affaiblissement en termes de forces vives et de champs disciplinaires.**

Stéphanie Thiébault prend acte du vieillissement des chercheurs évalués par la section 31. En équivalent temps plein (ETPT<sup>9</sup>), les 300 postes de CR et 300 postes d'ITA au CNRS annoncés pour 2017 restent clairement insuffisants pour les premiers et sont totalement catastrophiques pour les seconds. Elle annonce ensuite les postes ouverts au concours CR et DR 2017 : 4 CR2, 2 CR1 et 4 DR2, soit un poste de CR 1 en plus, mais un poste de CR2 en moins. Un poste de CR1 (Néolithisation de l'Extrême-Orient) et un poste de CR2 (Préhistoire de l'Australasie) font l'objet d'un coloriage (INSHS).

La section rappelle que, dans nos domaines, le CNRS assure l'essentiel de l'emploi académique (pas d'agrégation, ni de CAPES pour la quasi-totalité de nos disciplines, très peu de postes universitaires) et qu'il est nécessaire de maintenir un taux de recrutement élevé, permettant de compenser les départs à la retraite, faute de quoi la section elle-même pourrait se trouver dans une situation très affaiblie en termes de forces vives à très court terme. Stéphanie Thiébault indique que le CNRS est le principal employeur pour toutes les sections de l'INEE.

**La section interroge les tutelles sur les modalités d'attribution des postes : qui décide du nombre de postes affectés à chaque section/ et comment sont définis le nombre de postes CR2/CR1 et DR ?**

Stéphanie Thiébault explique que les postes sont notamment distribués en fonction des départs à la retraite. Il faut noter la faible pression sur les concours de DR (une quinzaine de candidats dans la section 31).

**La section demande comment ont été définis les coloriages de postes INSHS pour le concours 2017 ?**

Patrice Bourdelais explicite ce choix comme un positionnement de l'institut depuis 2010, en complémentarité des établissements comme les universités. Plusieurs priorités ont été identifiées :

- L'internationalisation des SHS y compris dans leurs dimensions d'études comparées.
- La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité.
- La formalisation, la mathématisation, la simulation et la modélisation.
- Le genre, qui permet d'ouvrir de nouveaux horizons, en soutien et support (de savoirs et de connaissances) à la mise en œuvre d'une politique de parité.

Ce préalable explique le taux de postes coloriés (45-50 % des postes ouverts au concours) à l'INSHS. Les coloriages de cette année ont été pensés au moment du changement de mandature de la section, davantage dans la poursuite des échanges avec la section précédente qu'en pleine concertation avec la nouvelle section. Patrice Bourdelais termine sa réponse en soulignant que le vivier des candidats est international.

Stéphanie Thiébault insiste sur l'importance du déroulement d'une carrière complète au CNRS. Elle souligne que lors des recrutements et des promotions, il faut toujours être attentif aux questions de genre et aux stéréotypes. Elle incite les collègues femmes à faire des dossiers de promotion CR1-DR2, de même que les promotions DR2 et DR1. Pour les promotions de DR2 à DR1, le nombre de postes n'a pas été annoncé mais Stéphanie Thiébault indique que la section ne doit pas se censurer ; elle indique ensuite que le nombre de promotions DRCE est inférieur au nombre de sections. Enfin, elle rappelle que, lors des concours, le choix du laboratoire d'affectation ne peut être un critère évalué par la section, car il est du ressort des instituts et non de la section.

---

<sup>9</sup> L'équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

## **Les prospectives des instituts**

Stéphanie Thiébault explique que les prospectives de l'INEE vont se tenir à Bordeaux du 22 au 24 février 2017. Elles seront structurées autour d'ateliers. Le Conseil Scientifique de l'Institut INee (CSI Inee) a établi une première version d'un texte, qui sera discutée lors des ateliers. L'institut rappelle l'importance de s'y inscrire pour assurer une juste représentation des composantes disciplinaires de la section et un dialogue entre communautés. Ce texte sera discuté d'abord en ligne jusqu'à la mi-janvier. Il s'agit au final de définir les priorités, les domaines de recherche et les nouveaux outils à encourager, à développer, à soutenir. Le site dédié est à consulter à cette adresse : <https://prospectives17.sciencesconf.org/>.

Selon Patrice Bourdelais, la prospective est différente à l'INSHS car les champs couverts sont très divers (beaucoup de sections, variété des domaines). Un « document stratégique » est mis au point et sera disponible dans le courant de décembre 2016. Il reprend les quatre grandes priorités signalées plus haut, ainsi que des priorités émergentes récentes. Le document sera envoyé aux Directeurs d'unités qui en assureront la diffusion auprès des personnels concernés.

## **Quelles sont les perspectives pour l'emploi des IT ?**

Stéphanie Thiébault répète que le niveau est catastrophique, notamment à cause des plafonds d'emploi. La section doit mener la prospective sur l'emploi IT et les besoins en termes d'ingénierie. On constate par exemple un manque prégnant d'IT en BAP J (Gestion et Pilotage), dont les conséquences sont très lourdes pour la recherche, puisque ces fonctions-supports sont vitales pour les laboratoires. Stéphanie Thiébault évoque également les « fonctions susceptibles d'être pourvues » (FSEP) ; ces FSEP ont été créées pour suppléer à un problème récurrent en matière de recrutements IT. La baisse des recrutements a pour corollaire une baisse des postes ouverts en NOEMI, ce qui est un frein à la mobilité des IT. Point important, le poste quitté par l'agent IT, dans le cadre d'une FSEP, en vue d'un autre poste, ne sera pas renouvelé.

## **Quelle est la politique des instituts à l'égard des chercheurs émérites ?**

Stéphanie Thiébault et Patrice Bourdelais soulignent que les instituts ne souhaitent pas limiter le nombre d'éméritats, tout en invitant la section à s'assurer de l'adéquation de la demande avec les souhaits de l'unité.

## **Quelle est la position des instituts à l'égard des « équipes structurantes » (Laboratoire International Associé -LIA-, Groupe de Recherche -GDR-, Fédération de Recherche -FR-) ?**

Patrice Bourdelais rappelle qu'il existe une douzaine de Grands Sites en France. L'INSHS essaye de mettre en place des réseaux qui permettraient de maintenir des niveaux de « haute compétence » entre ces pôles, sur le modèle des GDR et GDRI avec peut-être davantage de moyens. Il s'agirait de réseaux devant offrir des cadres d'exercice, destinés aux collègues exerçant leur activité professionnelle en dehors des grands centres. Quant aux LIA, ils représentent la grande priorité de l'INSHS. Patrice Bourdelais rappelle que la recherche scientifique est nécessairement internationale ; c'est bien ce qui la distingue de l'érudition locale.

Selon Stéphanie Thiébault, les LIA représentent une première étape extrêmement importante entre les équipes. En ce qui concerne les GDRI, ils sont intéressants à condition que les laboratoires à l'étranger contribuent également à leur financement. Les GDR deviennent des réseaux de plus en plus structurants de nos communautés, avec un nombre de plus en plus important de chercheurs. L'INEE est très sensible aux fédérations de recherche (FR) sur les « grands sites ». Stéphanie Thiébault assure qu'il ne s'agit pas d'une fusion d'UMR, mais que cela permet de regrouper des plateformes avec des IT (cela s'approcherait d'une UMS parfois). Il s'agit de regrouper « l'opérationnel », pour permettre aux laboratoires de se concentrer sur l'activité scientifique. Ce serait un moyen d'assurer une meilleure visibilité des unités de recherche.

La section souligne que les GDR sont souvent peu financés et que les unités doivent y contribuer fortement. La section s'inquiète également des politiques de site et du millefeuille administratif qui entraîne un épuisement des chercheurs dans des dispositifs divers.

Quelle sera l'évolution des crédits récurrents à venir ? D'après le projet de budget 2017 de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche), et suite aux protestations du monde de la recherche, les EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique) devraient bénéficier d'une hausse de 72 millions dont 42 millions pour le CNRS (pour financer des mesures salariales). En revanche, aucune augmentation des moyens budgétaires pour les besoins des laboratoires ne semble avoir été prévue. Quelles mesures vont être prises pour les financements récurrents des laboratoires ? En parallèle, l'ANR bénéficie d'une hausse de son budget de 49 millions d'euros.

Stéphanie Thiébault explique que ces moyens vont effectivement servir à l'augmentation de la rémunération des agents de la fonction publique (revalorisation du point d'indice, revalorisation des bas salaires RFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), glissement vieillesse-technicité), mais pas directement au fonctionnement des laboratoires.

### **Quel est le rôle respectif du CoNRS et de l'HCERES dans l'évaluation des unités ?**

Stéphanie Thiébault explique qu'il est variable selon les sections. Pour les champs couverts par la section 31, les instituts ne sont pas contactés. Les fortes contraintes financières sur l'HCERES l'empêchent de rester trop longtemps sur le terrain. Elle rappelle que la représentation des membres de catégorie C est indispensable dans chaque comité de visite. Elle souligne que le comité national a une connaissance plus subtile des unités, et donc que la section peut exprimer un point de vue différent de celui de l'HCERES. Il ne s'agit pas de dissimuler les éventuels problèmes mais, au contraire, de les identifier avant qu'ils ne prennent une ampleur qui entraverait le bon fonctionnement de l'unité.

### **Existe-t-il une analyse des liens effectifs entre les chercheurs du CNRS et ceux de l'Inrap (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) dans les UMR ? Comment les instituts voient-ils les liens à venir avec ce partenaire essentiel de l'archéologie ? Quelles sont les politiques de détachement ?**

Stéphanie Thiébault répond que les échanges croisés menés il y a quelques années entre CNRS et Inrap n'ont pas fonctionné durablement. Il existe des implications très différentes des chercheurs de l'Inrap dans les unités. De nouvelles rencontres avec les instances dirigeantes de l'Inrap seraient souhaitables.

### **Quels sont les rapports avec les autres organismes ?**

En ce qui concerne les accueils en délégation des enseignants-chercheurs, Stéphanie Thiébault rappelle qu'ils sont valables une année, renouvelables un an. Dans certains cas, ils peuvent être accordés pour 6 mois. Le processus est un parcours du combattant pour l'enseignant-chercheur depuis son université jusqu'au CNRS. Les choix de délégation sont évalués et discutés par la section 31. Les critères d'accueil en délégation sont : le déploiement d'un vrai projet de recherche (et non la réalisation d'une HDR), une mobilité internationale, ou une mobilité vers une autre unité que celle dont le candidat est issu. Le bureau de la section donne un avis, qui remonte vers les instituts. Une dizaine de ces demandes d'accueil en délégation arrivent par an. Les dossiers pour lesquels l'avis est favorable sont discutés ensuite site par site (il y a un volet d'opportunités fixé pour chaque délégation régionale). Cette dernière réalise les derniers arbitrages, toutes disciplines et toutes sections confondues. Cela n'a pas d'impact sur les ETPT ; le CNRS accorde une somme aux universités pour payer les ATER. Les instituts ne donnent pas de délégation à un DU (car il dispose de décharges horaires).

### **Restitution de la Réunion du Conseil scientifique de l'INEE par N. Goutas (représentant I. Théry-Parisot)**

Sous la présidence de M. Sanchez-Perez (Hydromorphologue, laboratoire Ecologie Fonctionnelle et environnement à Toulouse), le CSI INEE s'est réuni le 17 novembre 2016. Après un vote pour l'approbation du CR des séances du 15 septembre 2016, ont lieu quelques échanges avec la direction de l'institut (Présidente et DAS). À cette occasion, est aussi présentée la nouvelle directrice adjointe administrative de l'institut (Sandra Guillemaud) qui présente rapidement l'organigramme de l'INEE, les nouveaux chargés de missions, et les nouveaux présidents de sections.

<http://www.cnrs.fr/inee/presentation/vosinterlocuteurs.htm>

Un point est fait sur les élections des Commissions Inter Disciplinaires (CID). Si les membres des Conseil Scientifique de l'Institut peuvent être candidats en CID, en revanche, ils ne peuvent pas voter. Seuls les membres des sections peuvent être électeurs.

Stéphanie Thiébault s'interroge sur le fait que ces élections soient annulées, car une partie des électeurs n'auraient pas reçu leur matériel de vote. Stéphanie Thiébault échange ensuite sur la politique de l'institut (COP22 et ses enjeux planétaires, COP17, stratégie INEE, *hot spot* biodiversité, politique de recrutements, l'internationale à l'INEE). Discussion sur les enjeux de l'initiative « 4 pour 1000 » (<http://4p1000.org/>). Plus largement est évoquée la nécessité de travailler en collaboration sur les enjeux planétaires (sciences participatives), sur les objectifs du développement durable (comprendre le passé, le présent) pour mieux réagir. Discussion sur l'importance d'évaluer les impacts (dans notre démarche scientifique) et de faire émerger des propositions concrètes.

À propos du 3<sup>e</sup> Colloque « prospectives du CNRS – INEE » qui aura lieu du 22 au 24 février 2017, à Bordeaux. <https://prospectives17.sciencesconf.org/>, importance est rappelée que les présidents de section et les chercheurs s'inscrivent sur : Sciences.conf.org (clôture des inscriptions le 10 janvier, 2017). Ce colloque se structurera autour de 25 ateliers thématiques qui seront autant de tribunes pour que la communauté scientifique puisse exprimer son point de vue. La nécessité de réfléchir sur l'évolution de nos sciences par rapport aux grands problèmes environnementaux est soulignée car on ne peut faire l'économie de ce type de réflexion, sur l'insertion de la culture scientifique dans la prise de décision politique.

Recommandation du CSI INEE sur les ANR et les non statutaires, ce qui engage une discussion sur la nécessité de mieux environner les jeunes entrants. Stéphanie Thiébault demande que le CSI fasse des propositions concrètes sur quelle serait la bonne politique pour environner les nouveaux entrants ? Notamment s'il ne faudrait pas réfléchir sur les ATIP : projets soumis soit par un post-doc, soit pour un jeune chercheur comme aide pour commencer leur carrière : entre 30 et 60 000 euros/an.

Stéphanie Thiébault rappelle que chaque jeune chercheur recruté reçoit 5000 euros via l'INEE et qu'au bout de 3 ans ils sont reçus auprès de la direction de l'INEE. Est aussi évoquée la possibilité de PEDR pour les jeunes entrants (enveloppe du ministère, à part : 3500 euros/chercheurs ; 300 chercheurs en bénéficient).

Le CSI INEE indique qu'il est important que des propositions émergent, et se demande comment institutionnaliser (et homogénéiser par le haut) les mêmes moyens alloués à tous les jeunes CR, quel que soit leur institut de rattachement ?

### **Motion concernant le budget de la recherche**

La section a adopté et soumis une motion concernant les modalités de financement de la recherche

Lors de la présentation du projet de budget 2017, la Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros, dont 72 millions reviendraient aux organismes de recherche. Cette annonce faisait suite à la protestation de la communauté scientifique, y compris les Prix Nobel, contre les 134 millions d'euros d'annulations de crédits qui affectaient plusieurs organismes de recherche dont le CNRS. En réalité, cette hausse du budget recherche ne concerne que les mesures salariales de la Fonction Publique (légère progression du point d'indice, carrières, indemnitaire). Il n'y aura donc aucune augmentation des moyens budgétaires pour les besoins des laboratoires. En outre, rien ne garantit que ces augmentations annoncées figureront effectivement dans la loi de finances 2017, ni qu'elles ne seront rognées ou annulées par décrets ultérieurement.

L'ANR voit, en revanche, son budget augmenter de 49 millions d'euros. Ce choix de financer la recherche publique quasi exclusivement sur contrats au détriment du financement récurrent des organismes ne peut qu'entraîner la recherche publique sur la voie du déclin. En effet, les scientifiques sont contraints de consacrer de plus en plus de

leur temps à rechercher des financements pour faire vivre leur laboratoire, aux dépens de leur temps de recherche. Le taux de réussite de l'ANR qui est tombé à 8.5% sur l'ensemble des projets déposés en 2014 signe ainsi de manière éloquente la faillite de ce système. Il est désormais difficile pour les organismes de recherche de faire face aux enjeux stratégiques et d'assurer le financement de l'ensemble des champs scientifiques.

Concernant l'emploi scientifique, les recrutements annoncés ne correspondent en réalité qu'aux seuls remplacements des départs en retraite. Aucune *création* de postes de chercheurs, ingénieurs ou techniciens n'apparaît dans ce budget qui, tout au contraire, acte la suppression de plusieurs postes pour l'ensemble des opérateurs de recherche. En outre, le financement sur contrats s'est accompagné d'un fort développement de l'emploi précaire qui déstabilise l'activité des laboratoires.

Comme l'ont déclaré de manière très préoccupante en septembre les Présidents du CNRS et de l'INSERM (dépêche AEF du 23 septembre) : « *la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher* ».

Nous attirons l'attention des pouvoirs publics d'une part, sur l'urgente nécessité de l'attribution de financements décents aux organismes, et d'autre part, sur les dangers d'une orientation, qui devient exclusive, des financements sur contrats pour une politique de recherche à long terme. Il apparaît qu'une augmentation très significative du budget récurrent des organismes est impérative pour atteindre l'objectif souhaité de 1% du PIB pour la recherche publique et, qu'un plan pluriannuel de recrutement sur postes statutaires est indispensable pour résorber la précarité qui affecte les personnels de recherche.

#### **Destinataires**

*Madame Najat Vallaud-Belkacem Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Monsieur Thierry Mandon Secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Monsieur Alain Fuchs Président du CNRS*

*Madame Anne Peyroche Directrice déléguée à la science*

*Monsieur Pierre Coural directeur général délégué aux ressources humaines*

*Monsieur Patrice Bourdelais directeur de l'INSHS*

*Monsieur Bruno Chaudret président du Conseil scientifique du CNRS*

*Monsieur Olivier Coutard président de la CPCN*

*Madame Cécile Michel présidente du Conseil scientifique de l'INSHS*

*Madame Stéphanie Thiébault directrice de l'INEE*

*Monsieur Jose-Miguel Sanchez-Perez Président du Conseil scientifique de l'INEE*

## *CR section 32 session d'automne 2016 - 28-30 novembre 2016*

La nouvelle section s'est réunie le 19 septembre 2017 pour élire son président, deux membres du bureau et le secrétaire scientifique. Laurent SCHNEIDER (A1) a été élu président de la section, Ivan GUERMEUR (B1), secrétaire scientifique et Marie-Laure DERAT (A1) membre du bureau. Le bureau de la section est composé par ailleurs de Rita COMPATANGELOSOUSSIGNAN (A2), Caroline HEID (C) et Bernard GRATUZE (A1).

La session d'automne de la Section 32 s'est tenue du 28 au 30 novembre 2016.

Étaient présents : Philippe BARRAL ; Dany BARRAUD, Matthieu CASSIN ; Raphaëlle CHOSSNOT, élue SNTRS-CGT ; Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN ; Marie-Laure DERAT ; Thomas DESWARTE ; Bernard GRATUZE ; Ivan GUERMEUR ; Caroline HEID ; Frédéric HURLET ; Marie-Christine MARCELLESI ; Marie-Jeanne OURIACHI ; Mohamed OUFELLI ; Laurent SCHNEIDER ; Alexandre TESTE ; Anne-Marie TURCAN VERKERK ; Émilie VILLEY ; Jean-Baptiste YON. Excusée : Marie BOUHAÏK GIRONES

La section a reçu Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, accompagné de Fabrice Boudjaaba, Directeur-Adjoint Scientifique (DAS) qui partage le suivi de la section 32 avec Augustin Holl (DAS), absent.

### **1- Tour de table rapide avant intervention du directeur de l'INSHS**

- propositions sur les thèmes à aborder avec le directeur de l'INSHS
- constat : 1 démission au sein de la section (1 membre nommé) ; remplacement en cours.

### **2- Intervention du directeur de l'INSHS (28 novembre)**

Présentation de la politique scientifique mise en place par la direction de l'InSHS depuis plusieurs années, avec les priorités définies par l'Institut.

PB rappelle que cette année il y a encore des postes mis au concours et définit sa politique scientifique comme étant complémentaire de celles conduites par les universités et les grands établissements.

#### **Quatre grandes priorités sont développées :**

a) Internationalisation des SHS françaises : mise en ligne des grandes revues françaises traduites en anglais ; soutien à la mobilité internationale (SMI), avec des bourses de 3 à 9 mois ; recrutement de près d'un tiers d'étrangers, et 40 à 45% des nouveaux chercheurs recrutés ont fait un post-doc à l'étranger ; réseau des UMIFRE (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger), en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères et existence de 4 UMI (Unités Mixtes Internationales) en collaboration avec des universités étrangères : à Los Angeles avec l'University of California – Los Angeles (UCLA) ; à New York avec la New York University (NYU) ; à Tucson avec l'University of Arizona, et à Dakar avec l'Université Cheikh Anta Diop.

b) Études « aréales ». Les universités peinent à recruter dans ces thématiques, et dans certains domaines, 80% des chercheurs sont CNRS (ex. archéologie)

c) Formalisation, modélisation, mathématisation des SHS. Développement de la pluri- et de l'interdisciplinarité avec un mise en avant des doubles profils de formations (ex. 2 Masters, 1 en sciences, 1 en SHS).

d) Thématique du genre où il y a une forte influence des écoles américaines (ex. de Biology and Gender). La parité est une des valeurs de la société, et toute valeur sociétale est mieux cernée si elle s'appuie sur la recherche.

À côtés de ces quatre axes, l'InSHS a défini d'autres priorités en émergence :

1) Éducation : une Unité Mixte de Services (UMS) est en formation à l'ENS Lyon, il s'agit à terme de remplacer des « sciences de l'éducation » jugées médiocres.

2) Les sciences sociales des religions : un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) est en cours de montage.

3) Le comportement/les comportements (entre les sections 35, 26 et 25) : continuum neurosciences/sciences cognitives qui est à reconstruire. Des GIS vont être mis en place.

Les priorités définies ont des incidences sur le financement des unités de recherche, en fonction de leur proximité avec celles-ci, ainsi que sur le coloriage des postes mis aux concours de recrutement (40 à 50 %). La politique de

coloriages est présentée par PB comme étant la seule solution pour mener une réelle politique scientifique et pour défendre les postes au moment des arbitrages lors de leur répartition entre les instituts du CNRS.

#### **Rappel : Postes ouverts au Concours 2017 :**

- 32/01 : 4 DR2, postes ouverts sur les thématiques de la section.
- 32/02 : 1 DR2 : prioritairement sur le thème : « Méthodes quantitatives, modélisation et simulation en archéologie ».
- 32/03 : 2 CR1 : dont 1 prioritairement sur le thème : « Judaïsme antique et médiéval ».
- 32/04 : 3 CR2 : dont 1 prioritairement sur le thème : « Archéologie et histoire ancienne de l'Afrique sub-saharienne ».

#### **Questions posées par les membres de la section :**

- Au sujet des coloriages des postes mis au concours, quelle est la latitude du jury pour réaffecter les profils entre CR1 et CR2 ? Réponse de PB : C'est envisageable, le tout étant de respecter les coloriages publiés et en demeurant dans les quatre priorités de l'InSHS. Les coloriages consistent aussi en une sorte de publicité pour les quatre thématiques prioritaires. Ce qui fonde la politique scientifique de l'Institut (affichage en fonction des priorités). Mais pour le poste DR2 32/02, le recrutement doit se faire en rang A)
- à propos des CR qui n'ont pas été affectés aux unités qu'ils avaient demandées en 1<sup>er</sup> vœu : les demandes correspondaient à des unités sans avenir.
- sur la personne nommée pour remplacer le membre nommé démissionnaire. Réponse : en cours de nomination.
- sur le projet d'union de centres d'archéologie implantés à Aix et la création d'un grand Institut d'Archéologie de la Méditerranée à Aix-en-Provence qui semble mettre à l'écart certaines unités du Sud de la France (ASM de Montpellier et CEPAM de Nice). Réponse : réflexion en cours.
- à propos du non renouvellement de la convention liant le CNRS avec la Fondation Thiers qui permettait le recrutement de pensionnaires. Réponse : la convention est en cours de renégociation, l'INSHS désire avoir un peu plus la main dessus puisque c'est le CNRS qui finance les postes. La convention devrait être prête pour la rentrée prochaine.
- sur le Comité de l'archéologie qui est en train de se mettre en place. Quelles sont les priorités du CNRS en matière d'archéologie nationale et internationale ? Quel est le sens de ce Comité ? Les anciennes Actions Collectives de Recherche (ACR) mises en place avec le Ministère de la Culture et de la Communication sont-elles susceptibles d'être reconduites ? Réponse : le Comité se met en place, ses objectifs ne sont pas clairs. Sa mise en place est liée au débat sur la création d'une section d'archéologie au sein du CoNRS qui aurait séparé les historiens des archéologues et qui réunirait ces derniers dispersés entre les sections 31 et 32. Il s'agit aussi de discuter des modes d'évaluation très différents entre ces deux sections : il est rare que des chercheurs de la S32 publient dans *Nature* ou *Science*. Il doit y avoir des échanges sur ce point.

Fixation du calendrier et rappels des règles par rapport aux votes des différentes catégories d'élus :  
concours CR-DR

- admissibilité : 24 janv. 2017
- admission : 22-24 février 2017 sans collègue C
- auditions : 13-24 mars 2017

session de printemps de la section 32 : 21-22 juin 2017

#### **3- Intervention du DAS de la section (29 novembre)**

- Question à propos des demandes de délégation, leur fonctionnement et leur renouvellement. Réponse : l'INSHS travaille en fonction des sites, ce qui peut permettre à des demandes « mal classées » par la section d'être honorées car il s'agit de quotas accordés pour chaque site ; le quota est ensuite réparti entre les différentes composantes du site. Les renouvellements sont toujours possibles, cependant, la solution proposée est fréquemment celle d'une prolongation pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 fois).

#### - Propositions pour les médailles :

Pour rappel, ces distinctions récompensent des travaux de recherche réalisés en priorité dans des laboratoires où le CNRS ou l'université française sont impliqués.

Médailles de bronze 2 propositions : 1 femme/1 homme.

Médaille d'argent : 2 propositions : 1 femme/1 homme.

#### 4- Travaux de la section

Confirmation d'affectation des chargés de recherche et désignation de leurs directeurs de recherches : Avis favorable pour les 8 personnes concernées

Confirmation d'affectation des directeurs de recherche : Avis favorable pour les 5 personnes concernées

Reconstitution de carrière : Avis favorable pour la personne concernée

Titularisation (fin de stage) : Avis favorable pour les 10 personnes concernées

Évaluation de chercheurs à mi-vague : Avis favorable pour les 12 personnes concernées

Candidatures pour une promotion CR2 vers CR1 :

*Il faut dorénavant faire un classement, mais possibilité de mettre tout le monde ex-aequo. C'est cette solution qui est choisie par la section. 8 personnes classées 1<sup>er</sup> ex-aequo*

Candidatures pour une promotion DR2 vers DR1 : 7 personnes classées ; 10 non classées

Candidatures pour une promotion DR1 vers DRCE1 : 5 classés ; 3 non classés

Candidatures pour une promotion DRCE1 vers DRCE2 : 1

Changement de direction d'unité : Avis très favorable pour les 3 unités concernées

Évaluation des demandes concernant les structures de recherche : Demande de l'InSHS pour que l'USR 3134 CEAlex change de vague, en conformité avec celle de l'IFAO. Avis très favorable.

Examen des écoles thématiques (la 32 n'est ici qu'en avis secondaire) : Avis très favorable pour 2 écoles (ArcheoBios et Textantiques), pas d'avis pour le GDR3544.

Création de GdR : Pas d'avis à propos du GDR AVSTER : dossier incomplet.

#### 5- Réflexion sur les critères de la section. Rappels sur les questions de déontologie

Les critères ont été revus et précisés en vue de leur publication officielle

Voir la version applicable au concours 2017 : [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE\\_Section\\_2012-16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE_Section_2012-16.pdf)

Concernant le concours DR, après un débat sur les avantages et les inconvénients, la proposition d'un concours sans audition pour 2017 a été votée. En conséquence, la section ne procédera pas à l'audition des candidat.e.s au concours DR.

#### 6- Questions diverses, motions

- Examen des demandes de PEDR à la session de printemps :

La section 32 doit-elle procéder à l'examen des demandes de PEDR ?

Résultats du vote : 16 non, 1 oui, 2 abstentions.

- La section évoque les problèmes d'accès pour les rangs B et C à l'ensemble des dossiers déposés dans l'application *Marmotte*. Une motion a été votée par la section 39 à ce sujet pour demander de rétablir l'ensemble des accès à l'ensemble des membres des sections. La section 32, comme d'autres sections, s'associe à cette motion :

*« La section 32, ayant pris connaissance de la motion de la section 39 intitulée Fonctionnalités de l'outil Marmotte, s'y associe pleinement et demande à la CPCN d'engager une action auprès du SGCN et de la DSI du CNRS afin d'obtenir le rétablissement du mode de fonctionnement qui prévalait jusqu'à la session de printemps 2016. »*

Voté à l'unanimité des membres présents. 16 votants : 16 oui, 0 abstention, 0 non. »

- La section, suite à la diminution radicale du nombre de postes CR mis au concours 2017 (5 cette année, 8 les

années passées), à la proportion des coloriations, a décidé de voter la motion suivante :

« La S32 s'inquiète de la forte réduction du nombre de postes ouverts au concours 2017, elle souligne que dans son périmètre le nombre des départs à la retraite ne fléchit pas. La section déplore la proportion des coloriations à 50% et l'absence de concertation lors de leur définition. »

Voté à l'unanimité des membres présents. 16 votants : 16 oui, 0 abstention, 0 non. »

## Compte rendu section 35, session d'automne 2016

Cette première session de la nouvelle mandature s'est tenue les 17 et 18 novembre.

Dina Bacalexi est l'élue SNTRS-CGT.

Ordre du jour :

- critères d'évaluation et de recrutement (actualisation des précédents)
- participation ou non de la section à l'examen des dossiers PEDR
- infos HCERES
- évaluation des chercheurs, confirmation d'affectation
- changements de direction de laboratoires
- expertise des laboratoires
- école thématique (1 seule, avis favorable)
- concours (modalités des auditions)
- info transmise par un membre de la section 32 sur la Fondation Thiers
- médailles

Le 17.11 nous avons reçu la visite de la DSA Marie Gaille (représente la direction de l'INSHS).

Le 18.11 nous avons échangé avec Philippe Büttgen, président de la section 35 lors de la précédente mandature.

### Critères

Ils sont en ligne [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE\\_Section\\_2012-16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/CE_Section_2012-16.pdf)

L'adéquation avec le « profil du poste » a été supprimée, car elle prête à confusion (certains pourraient penser que c'est la section qui définit les coloriations), tandis que les mots-clés de la section sont explicites et les profils sont pour la plupart imposés par la direction de l'INSHS, sous prétexte de « priorités ». Vote : 14 pour la suppression, 3 contre, 4 abstentions.

La participation à des projets collectifs est maintenue comme critère d'évaluation et non de recrutement (pour les CR1, porter un projet est un plus), car les chercheurs y consacrent du temps. Ce n'est pas un critère déterminant et on n'évalue pas en fonction de l'argent obtenu. Ne pas faire comme les Américains qui dressent la liste de tous les programmes et financements : c'est une aide à la recherche, mais la véritable originalité prend du temps. Le recours à ces projets est différent selon les disciplines.

Avoir une HDR n'est pas un critère statutaire pour un chercheur CNRS : on met « participer à l'enseignement » ou « encadrer des étudiants ». Ne pas faire comme à l'EPHE ou l'EHESS où ils ont été obligés d'examiner les dossiers en fonction de l'HDR ou d'un diplôme équivalent (pour les étrangers). Cependant, les candidats à une promotion DR2 ont tous leur HDR.

Certains ont pensé que le « rayonnement international » peut exclure des jeunes qui n'ont pas forcément de l'expérience à l'étranger (si on revendique un recrutement au plus près de la fin de la thèse), mais il a semblé important de le maintenir.

Une proposition a été faite de hiérarchiser les critères (mais pas tous d'accord, donc pas fait), une autre pour affiner les critères de recrutement selon les grades (CR2/CR1) : deux membres de la section y travailleront pour la prochaine session.

## **PEDR**

La section 35 ne s'en est pas occupée lors de la précédente mandature. Au tout début, nous avons eu un débat sur l'utilité ou non de l'examiner, la majorité était contre ; sur l'utilité ou non d'envoyer un « observateur » à la commission de l'INSHS qui l'examine, nous étions pour, mais en fait cela ne s'est pas fait. Nous avons laissé l'INSHS prendre ses responsabilités, d'autant plus que plusieurs membres de la section trouvaient ce système inégalitaire : les primes de tous les chercheurs sont très basses, pourquoi en choisir certains et ne pas les augmenter pour tous ? Ensuite, c'est devenu une sorte de « prime aux entrants », ils devaient seulement cocher une case signifiant acceptation. Pas de contrôle des heures d'enseignement pour l'instant, mais on n'est pas à l'abri de contrôles futurs.

Certains membres de la section actuelle ont repris les arguments sur le caractère inégalitaire et injuste de la PEDR. D'autres pensent qu'on doit l'examiner, car le CNU le fait pour les universitaires ; mais le CNU ne fait que proposer, ce sont les universités qui décident en fin de compte. Certains autres se demandent si le fait de l'examiner en section exclut que les membres de la section la demandent, ou si c'est mieux de ne pas l'examiner pour que les membres qui veulent puissent la demander. Ne pas s'en occuper cette année : 16 pour, 3 contre, 1 abstention.

Ce serpent de mer revient, et toutes les sections ne l'abordent pas de la même façon. Tant que les primes des chercheurs seront ridicules, les collègues demanderont la PEDR non par conviction, mais par nécessité. Ce qui surprend dans le débat, ce sont les arguments « utilitaires » (ne pas s'en occuper pour pouvoir postuler...) : peu de collègues ont osé aborder le sujet de fond (montant des primes et système injuste).

## **HCERES**

Le président de la section, Philippe Hoffmann, a rencontré les déléguées de philosophie et littérature (en charge des labos de notre section), qui, pour l'instant, veulent travailler avec nous, y compris pour les membres C des comités. Pour 2 les 3 labos concernés par la vague en cours (CEPERC à Marseille, Archives Poincaré à Nancy), l' élu C proposé par la section a été contacté pour intégration au comité, mais celui proposé pour le 3<sup>e</sup> (CESR de Tours) n'a aucune nouvelle. On lui conseille de prendre l'initiative de contacter la déléguée.

Ce collègue vient d'une UMIFRE (Institut français de Pondichéry). Nous l'avons proposé puisque l'autre élu C avait un conflit d'intérêt avec le labo de Tours, mais aussi avec l'idée que le HCERES doit trouver un budget suffisant pour mobiliser des membres internationaux de ses comités. Pierre Glaudes était d'accord avec l'internationalisation, d'autant plus que le HCERES est censé évaluer les UMIFRE (les USR en leur sein), mais a évoqué le coût. Le collègue risque fort d'être de facto exclu de toute participation aux comités d'évaluation, car même le président de la section 35 a dit qu'il faut tenir compte du coût (tout en soutenant la participation du collègue).

Une nouvelle demande d'évaluation est arrivée : la FR 3482 Études supérieures du Moyen Âge et de la Renaissance (Tours et Poitiers), la section donne beaucoup d'importance au soutien du CNRS à cette FR et désigne une collègue A pour le comité. Mais il n'y a pas de membre C, sauf le collègue de Pondichéry (avec les réserves ci-dessus).

Le débat s'engage sur la prochaine vague, la D, la plus importante pour la section dont 18 des 26 labos sont en IDF donc dans cette vague. Le président pose la question des élus C, qui ne sont que 2 pour la 35 (car un membre du conseil du HCERES ne peut pas participer aux comités de visite), et auront une énorme charge de travail. Faut-il se limiter à eux ou avoir un « vivier » de membres C pour les comités ?

L' élu SUD dit qu'il faut poser la question d'abord aux élus C de la section, et, s'ils ne peuvent pas, voir ce qu'on fait. En tout cas, il faut que les membres C des comités soient du domaine scientifique, on ne peut pas évaluer des labos d'un institut éloigné du nôtre (p.ex. l'IN2P3 ou d'autres avec des équipements etc.). Le HCERES ne veut pas d'administrateurs dans les comités, car il les considère comme incompetents. L'essentiel est que la section puisse proposer.

L'élue C membre du conseil du HCERES clarifie ce qui concerne le « vivier » IT existant (issu de l'appel aux universités) et les « compétences » des membres des comités : la référence à la stricte compétence scientifique a été remplacée par « l'ensemble des travaux et activités », de façon à ne pas exclure les IT administratifs. Dans la pratique des délégués marginalisent non seulement les IT administratifs, mais parfois ceux qui ne sont pas IR. Le président Fuchs ne veut pas faire une démarche officielle auprès du HCERES pour le « vivier » IT (il reconnaît que ce « vivier » est naturellement composé des élus C du CoNRS) : selon lui, c'est le CoNRS qui doit réagir, via la CPCN. Peut-être faut-il ajouter aux élus C des sections ceux des CSI pour partager le travail. D'accord pour que la section propose à chaque fois.

Quand la vague sera lancée, le bureau de la section rencontrera les déléguées HCERES en présence des élus C qui feront leurs propositions.

À la session de printemps, la section aura tous les documents des labos plus ceux du HCERES plus d'autres, si besoin, qu'elle pourra demander pour donner son avis.

Après la session, nous avons eu un compte rendu de la CSS (coordination des secrétaires scientifiques) qui voudrait qu'on constitue notre propre « vivier » IT sans se limiter aux membres des sections, mais que le HCERES consulte les sections. L'IT du comité doit correspondre au laboratoire évalué. Mais ce compte rendu n'explique pas en quoi consiste cette correspondance. Les collègues ont l'habitude du choix des A et B par les sections, où on fait appel aux membres volontaires, qui sont, naturellement, les plus proches scientifiquement du labo évalué.

### Évaluation des chercheurs et confirmations d'affectations

Évaluation chercheurs : 9 dossiers, 1 avis différé, 3 avis favorables, 4 très favorables.

1 dossier où la section s'est déclarée incompétente. Il s'agit d'une collègue investie de longue date dans l'administration de la recherche, ancienne directrice d'établissement, qui n'a pas rendu de rapport d'activité pour la 3<sup>e</sup> fois, tout en ne demandant pas une évaluation plus conforme à ses activités réelles. Certains membres de la section étaient pour un avis d'alerte, certains autres pensaient que cela n'a d'utilité que si la collègue veut retourner à la recherche, ce qui ne semble pas être le cas. Nous avons décidé de lui demander de ne plus se présenter à la 35, mais seulement à la CID 50 (administration de la recherche).

Confirmations d'affectations : 11 dossiers, tous avis favorables.

Certains collègues n'ont pas été affectés selon leurs vœux, mais c'est l'INSHS qui les place. Il ne faut pas ensuite s'étonner que 2 ans après les demandes de mutation soient nombreuses. De plus en plus ces dernières années il existe des désaccords avec l'INSHS sur ce point.

Promotions CR2 -> CR1 : 5 dossiers, 4 avis très favorables et 1 favorable.

### Changements de direction

9 dossiers, dont 4 d'USR à l'étranger (Oxford, Amérique latine, Asie orientale et Inde). 1 avis favorable (une USR, pour une question d'orientation thématique), 8 très favorables.

### Politique de l'INSHS et postes par la DSA Marie Gaille

Rappel des « *priorités scientifiques* » de l'institut (cf. Cr de la journée d'accueil). La direction de l'INSHS veut favoriser les aires culturelles hors Europe, mais cela risque de défavoriser la 35 (la DSA dit ne pas être très favorable à cette orientation). Ces « priorités » ne sont pas à appliquer à la lettre : pour l'international, on peut avoir recours aux PICS (programmes internationaux de coopération scientifique). Les lettres classiques, les religions, la sécurité ou l'éducation ne sont pas explicitement affichés comme « priorités », mais sont encouragés.

### Questions

Le CSI, il y a 2-3 ans avait considéré les lettres classiques comme une priorité. Comment l'INSHS a tenu compte de ce travail ?

La direction consultera-t-elle la section au sujet des coloriages ? Pourquoi les CR1 sont-ils coloriés ?

## Réponses

Le travail du CSI est indépendant des priorités scientifiques de la direction de l'INSHS, ils peuvent être en désaccord (le moins de désaccords c'est le mieux).

Pour les coloriations, Patrice Bourdelais parlera avec vous à la session de printemps. Les CR1 sont coloriés pour laisser les CR2 blancs.

### **Les postes au concours 2017 :**

4 postes DR (35/01) (idem en 2016)

3 postes CR1 (35/02) dont 2 coloriations : questions environnementales (*sic* mais approche SHS), modélisation et quantification en philosophie et humanités (idem qu'en 2016). Même si on a tendance à penser que la quantification/modélisation convient plus aux sciences sociales, c'est au contraire tout à fait adapté à la section 35 (?!).

2 postes CR2 (35/03) : sans coloriation (4 en 2016).

Le coloriage pourrait être reproduit d'une année sur l'autre, tandis que le fléchage est pour un recrutement dans l'année donnée.

Possibilité de postuler en section 26 (sciences cognitives) : un CR2 colorié « visual & sound studies » et un CR1 colorié « développement de l'enfant, cognition et neurosciences ».

En CID 53, il y a plus de postes : 4 DR (dont un colorié : méthodes et technologies de la recherche collaborative), 1 CR1, 3 CR2. L'INSHS veut favoriser l'interdisciplinarité hors SHS, mais les candidats interdisciplinaires peuvent aussi être recrutés par les sections, les postes des CID ne sont pas enlevés aux sections, surtout pas à la 35.

Affectation : prérogative de l'INSHS après le jury d'admission. Le candidat doit choisir 2 labos (UMR ou USR, non EA) dont obligatoirement 1 en région, pour éviter la concentration francilienne de la 35. On ne peut pas être affecté à l'étranger comme première expérience, ces labos dépendent de la direction des affaires internationales de l'institut. Il est possible de demander un labo dont la 35 est la section secondaire.

### **Politique d'emploi**

Cette année on pourrait avoir moins de candidats qu'en 2016. Le chiffre global de 300 est maintenu pour les chercheurs et les IT, mais on ne peut pas donner un nombre exact pour les IT, cela se décide après les chercheurs, ils sont « une variable d'ajustement ». C'est pourquoi il en manque et l'INSHS, constatant le déséquilibre, a décidé d'y mettre l'accent en 2017. Le CNRS remplace les départs à la retraite, mais actuellement, après le départ de la génération babyboom, il n'y a que 190 départs chercheurs à la retraite, donc le CNRS fait plus que remplacer.

[Le CNRS « racle les fonds des tiroirs » pour maintenir le chiffre politique des 300. Le recrutement d'IT ne couvre pas les besoins, d'où le recours aux précaires.](#)

### **Accueils en délégation**

L'INSHS demande que la section, avec des critères scientifiques, examine et classe les dossiers, mais l'acceptation se fait selon la politique de site et, au moment où la section se réunit, les critères des sites ne sont pas encore connus. La section se place d'un point de vue CNRS (ce que la délégation apporte au laboratoire, au collègue), qui peut ne pas correspondre avec celui des universités d'origine. Les collègues ne doivent ni s'autocensurer (demander 6 mois au lieu d'un an) ni se décourager, car ils peuvent obtenir la délégation à la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> demande.

[À la question si cela sert encore à quelque chose de faire travailler la section quand les critères lui échappent \(ce n'est pas de notre ressort de tenir compte de la « politique de site »\), la réponse était qu'il faut toujours une évaluation scientifique. Or l'expérience a montré que la section travaille beaucoup sur les dossiers des collègues, sans visibilité.](#)

## **Promotions DR1 et DRCE**

Très peu de possibilités (DR1 peut-être seulement 2, encore moins de DRCE), mais il faut évaluer et classer les dossiers en dressant une liste complémentaire.

Là aussi, la section travaille pour rien, car le CNRS ne veut pas consacrer de l'argent et promouvoir les collègues. Cela produit frustration et découragement, d'autres sections se sont plaintes et ont voté des motions.

## **Revue**

Sur ce sujet, la section et l'INSHS ne sont pas d'accord. La responsable est Odile Contat, elle pourra venir discuter avec la section à la session de printemps. Les revues coûtent cher (2,5 millions), mais cela ne se voit pas : le budget le plus important sont les postes IT, non les aides (maximum 2000€/revue), mais c'est pour l'octroi de ces aides que la section évalue scientifiquement les revues. Par contre, l'INSHS a d'autres critères. Pour le libre accès aux revues numériques, le CNRS négocie avec les éditeurs, ce sont eux le problème.

Allusion au débat lors de la session d'automne 2015 avec Odile Contat qui n'a pas réussi à convaincre la section de la pertinence de deux catégories de critères quasi indépendantes, « formels » auxquels l'INSHS donne une importance capitale, et « scientifiques » que l'INSHS attend de la section. La section après débat (sans Odile Contat) avait une vision bien plus équilibrée des critères d'évaluation des revues.

## **Débat**

Le CNRS peut-il appuyer une revue dans ses négociations avec son éditeur ? [Oui, contacter le service juridique et Odile Contat].

L'État paie (nos salaires, les programmes de recherche etc.), mais ensuite les éditeurs redemandent au CNRS de payer : c'est absurde.

Que faire avec les « petites » revues qui risquent de fermer si on réduit la barrière mobile pour faciliter le libre accès ? Si elles vivent grâce à leurs abonnés, elles ne sont pas prêtes à se faire héberger par revues.org (accès libre), c'est pourquoi elles vont chez Cairn, qui assure une diffusion plus importante à l'international (payante). Une revue qui veut avoir un rayonnement international, notamment aux Etats-Unis, ne va pas à revues.org, mais s'arrangera pour une diffusion sur mesure.

La question des revues SHS sans moyens qui risquent de fermer n'est pas vraiment prise en compte par l'institut qui pousse tout le monde vers le numérique (revues papier = ringardes) et le libre accès. Il faut bien sûr soutenir le travail de revues.org et militer pour le libre accès, d'autant plus que les plateformes type Cairn n'apportent pas de plus-value, parfois même la mise en ligne est médiocre (comparée à la version papier pour les revues à double support). Mais les revues sont laissées toutes seules face à leurs problèmes. Un peu inquiétante, la vision du « rayonnement » qui serait empêché par l'hébergement sur revues.org : on aurait tendance à croire l'inverse, à savoir que le libre accès accentue les chances de diffusion...

## **Concours**

La section auditionnera les candidats en présence de tous ses membres (hors élus C), pas de sous-jury comme avant. C'est plus équitable, tout le monde aura entendu tous les candidats, et cela facilite les délibérations à la fin. Vote : 11 oui, 1 non, 3 abstentions.

Si besoin, on fera appel à des experts d'autres sections, comme avant.

Tous les candidats DR externes seront auditionnés.

## Info de la section 32

Les pensionnaires de la Fondation Thiers, dont plusieurs entrent après au CNRS sur des postes statutaires, sont choisis par une commission où participe l'INSHS. Il y a à chaque fois 5 postes pour 3 ans, sorte de post-doc. Mais dans cette commission il y a eu conflit, car l'INSHS voulait choisir selon ses « priorités » et non selon la valeur des dossiers soumis. Avec le changement de la direction de la Fondation, la convention avec le CNRS a dû être renégociée, mais ce conflit a conduit à la rupture : plus de bourses ! La section 32 suit l'affaire et nous informera si une protestation est prévue.

### Expertise des laboratoires (3 dossiers)

2 avis très favorables, 1 favorable suite à un débat (choix entre avis réservé ou favorable).

Une nouvelle MSH spécialisée en études du Pacifique sera créée, c'est positif pour promouvoir la recherche française surtout en Océanie, seul continent sans établissement de recherche français. Elle renforcera les SHS en Polynésie.

Une FRE « montante » et dynamique (pluridisciplinaire, au-delà des SHS) semble prometteuse pour une future UMR. Mais elle n'a pas demandé d'expertise hors SHS, et ce qui nous concerne est limité (études audiovisuelles, développement de technologies afférentes).

Une nouvelle UMR sera créée à partir d'EA des universités d'Angers et du Maine, le 3L.AM (langues, littératures, linguistique des Universités d'Angers et du Maine) : c'est le premier laboratoire de la section 35 dans le Grand ouest. Comme pour une création du même genre par le passé (UMR par regroupement d'EA), il y a peu de réflexion sur la place et le rôle IT, pas de politique IT à venir, pas de besoins mentionnés. Les deux cas s'appuient beaucoup sur les MSH qui fournissent le soutien en IT.

L'INSHS appuie « l'externalisation » des IT dans les MSH, au risque de réduire le soutien aux laboratoires. Récemment, un labo de province s'est vu « accorder » un remplacement d'IT partant à la retraite, sous condition d'acceptation de ces conditions (poste MSH travaillant pour le labo). Le soutien au bon travail des MSH, dont profitent les laboratoires, et au développement des compétences des collègues qui y travaillent n'est pourtant pas incompatible avec des postes dans les laboratoires.

### Médailles

La section a suivi la même méthode que lors de la précédente mandature : le président a écrit à tous les laboratoires pour demander leurs propositions, les membres de la section en ont fait aussi. Ce dialogue avec les laboratoires est bien apprécié et les sections des « sciences dures » le pratiquent depuis longtemps. Nous n'avons pas reçu beaucoup de propositions, mais avons agi en toute transparence.

Le secrétaire scientifique avait pris soin de nous communiquer les médaillés précédents (bronze et argent), dans l'idée de varier les disciplines et de réfléchir sur le message que nous voulons envoyer à l'INSHS. Cette année, chaque section doit faire deux propositions à parité pour chaque médaille.

Résultat du vote :

1) bronze : Raphaële Andrault (Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités, Lyon) et Wolf Feurhahn (Centre Alexandre Koyré, Paris)

2) argent : Florence Naugrette (professeur de littérature française à Paris IV, spécialiste de Victor Hugo) et Philippe Vendrix (DR CNRS au CESR de Tours, musicologue, proposé pour la 2e fois par la section). La musicologie n'a jamais été représentée parmi les médaillés.

### Philippe Büttgen, précédent président de la 35 et de la CPCN

Emploi scientifique : rappel de la plénière du CoNRS en juin 2014 sur la crise de l'emploi scientifique. Les revendications restent d'actualité, car le CNRS maintient le chiffre « politique » des 300 chercheurs/300 IT, mais occulte le fait que 100 postes de chercheurs ont été perdus depuis 2010. Le CNRS s'efforce de maintenir les 300

pendant 2 ans, mais c'est au détriment du financement des TGIR. Les recrutements baissent en réalité, ils sont basés sur les départs à la retraite. En SHS, et à la section 35 en particulier, on ne sait pas ce qui va changer après le changement de la direction de l'INSHS. Le rapport STRANES note la baisse de l'emploi scientifique en France en général (public et privé). La France n'atteint toujours pas le 3% du PIB pour la recherche, elle stagne à 2,25% (public et privé).

Le CNRS et l'ESR française en général perdent de leur attractivité. Au CNRS en particulier, on peut le mesurer par la réduction du nombre d'étrangers admis à concourir : 5 800 en 2014 vs 5 000 en 2016.

La direction du CNRS et de l'INSHS disent vouloir favoriser l'embauche de jeunes, mais en réalité l'âge augmente. L'INSHS décline systématiquement les « CR2 âgés », même si les sections les classent. La divergence ne réside pas dans le fait de recruter jeune, mais il faut se préoccuper de tous les candidats, indépendamment de l'âge, et tenir compte de la réalité des années de précarité. Aujourd'hui, un « jeune » recruté a environ 37-38 ans, ou 31 ans pour les CR2, qui restent bloqués pendant 4 ans. Contrairement aux MCF, les CR ont deux grades, CR2 et CR1. Il existe plusieurs arguments en faveur de l'unification de ces deux grades, puisque la limite d'âge a été supprimée, mais aussi des désaccords. Le CNRS ne peut pas la faire tout seul, cela dépend des décrets de l'État.

Dans le nouveau décret organique du CNRS, le CoNRS a retrouvé sa mission principale d'évaluation, y compris des laboratoires. Il est ainsi en « concurrence » avec le HCERES, mais cela peut être favorable à une meilleure évaluation.

### **Questions**

Que faire des candidats qui postulent en même temps pour CR2 et CR1 ?

Quelle est la véritable différence entre ces deux grades ? Quelle importance de l'âge (sauf pour la retraite) ?

Quelle liberté à la section face aux coloriages imposés par la direction de l'INSHS ?

Le français est-il la seule langue des concours ?

### **Réponses**

Ceux qui postulent aux deux sont peu nombreux, puisque les postes sont profilés à 50% (même si à la 35 on en a moins, vu sa particularité). C'est difficile de choisir avec des critères « démographiques » (liés à l'âge), quand il y a tant de coloriages : que faire si la personne qui correspond le mieux à un poste de CR2 colorié est âgée ?

[L'INSHS prétend que c'est pour cette raison que les CR2 ne sont pas coloriés.](#)

À l'heure actuelle, pas de véritable différence (sauf salariale) entre les deux grades. L'an dernier, nous avons obtenu que les 4 ans d'ancienneté pour postuler CR1 soient obligatoirement après la fin de la thèse.

Théoriquement, les coloriages sont « des propositions », mais en réalité le jury d'admission veut travailler sur une liste principale et une complémentaire pour avoir le choix. La section (jury d'admissibilité) peut bien sûr classer les meilleurs sans tenir compte du profil, mais il faut avoir des arguments solides si on veut qu'ils soient retenus. Nous ne savons pas si la nouvelle direction de l'INSHS suivra la même ligne concernant les coloriages. Pour dire quelque chose de positif, tous ceux que la section 35 a recrutés lors de la mandature précédente ont été très bons et ont bien réussi.

Le français est obligatoire par la loi pour les concours de la fonction publique française. Si un candidat étranger ne parle pas bien français, on peut lui parler en anglais, si cela le met plus à l'aise. Lors de la précédente mandature, nous avons décidé que les exposés seraient obligatoirement en français (les candidats viennent travailler en France, doivent faire un effort pour parler la langue du pays), et qu'on serait souple pour les questions. On ne pénalise pas quelqu'un qui ne parle pas bien français, c'est la qualité de son travail qui compte.

## *SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires Compte-rendu*

### *SESSION D'AUTOMNE 2016*

La section 39 a tenu sa session d'automne du lundi 7 au mercredi 9 novembre 2016.

*La section est composée de :* Brice ANSELME, Nathalie BLANC, Rachele BORGHI, Olivier COUTARD, Livio DE LUCA, Christophe ENAUX, Gülçin ERDI LELANDAIS, Jean-Christophe FOLTETE, Eric FOULQUIER, Véronique GINOUVES, **Christine LAMBERTS** élue SNTRS-CGT, Nicole LOMPRES, Nathalie LONG, Sophie MASSON, Matthieu NOUCHER, Anthony PECQUEUX, Lena SANDERS, François TAGLIONI, Patrick TAILLANDIER, Jean-Paul THIBAUD, Céline VACCHIANI-MARCUZZO

*La section est assistée de :* Amina MIALET

*Le bureau de la section 39 est composé de :* Olivier COUTARD, président de la section ; Gülçin ERDI LELANDAIS, secrétaire scientifique ; Nathalie BLANC, membre du bureau ; Lena SANDERS, membre du bureau ; Jean-Christophe FOLTETE, membre du bureau ; Christine LAMBERTS, invitée permanente du bureau.

Table des matières

Activité de la section pour la session d'automne

#### 1. Visite des instituts

- 1 Politique scientifique de l'INSHS
- 2 Politique scientifique de l'INEE
- 3 Concours chercheur.e.s, promotions, emplois des ingénieur.e.s et technicien.ne.s (IT) 3

Pour l'INSHS

Pour l'INEE

a) La politique de site

b) Autres points

#### 2. Discussion générale

- 1 Le fonctionnement avec le HCERES et la préparation de l'évaluation des unités de la vague C (2016-17)
- 2 Le lien avec les DU de la vague C à la session de printemps
- 3 Les situations de conflit d'intérêt et règles à observer en la matière
- 4 L'examen des demandes de PEDR à la session de printemps
- 5 Le concours CNRS 2017
- 6 Information sur la CPCN (conférence de présidents du comité national)
- 7 Modalités d'échanges entre la section et « sa » communauté scientifique : (comptes-rendus de sessions, site web, assemblées générales, autres...)
- 8 Elaboration de trois motions

Annexe.

Compte rendu de l'assemblée générale du 19 septembre 2016

- 1 Bilan de la mandature
- 2 Les perspectives
- 3 Le débat

## Activité de la section pour la session d'automne

La section avait à examiner :

Des dossiers « chercheur.e.s » :

o 13 avis favorables

o 2 avis différés (rapports non-déposés ou incomplets)

pour lequel elle a rendu un avis favorable

5 dossiers de titularisation (fin de stage) pour lesquels elle a rendu 5 avis favorables

9 dossiers de confirmation d'affectation CR et DR pour lesquels elle a rendu 8 avis favorables et 1 avis réservé

7 dossiers de demande de promotion CR1 pour lesquels elle a rendu 7 avis favorables  5 dossiers de demandes de promotion DR1 pour lesquels elle a procédé au classement suivant : 1. Alia Gana, 2. William Berthomière, 3. Julie Trottier, 4. Thierry Ramadier

lesquels elle a procédé au classement suivant : 1. Christiane Weber, 2. Jean-Pierre Lévy

15 dossiers de promotion

1 dossier de dema

3 dossiers d

Des dossiers « unité » :

8 dossiers de demande de changement de direction ou direction-adjointe d'unité pour lesquels elle a rendu 8 avis favorables ;

4 dossiers pour expertise (suivi ou intégration d'équipes) pour lesquels elle a rendu 2 avis très favorables (FR CIST Collège International des Sciences Territoriales ; FR MSH Sud Maison des Sciences de l'Homme les Sciences Unies pour un autre développement), 2 avis réservé (FR SIHS Sciences informatiques, Humaines et Sociales de Versailles-St-Quentin ; USR CIRESC Centre International de recherche sur les esclavages et les post-esclavages)

2 dossiers de création de GDR pour lesquels elle a rendu : 1 avis très favorable (GDR AREES, Arctique : Enjeux pour l'Environnement et les Sociétés) et 1 avis réservé avec encouragements à compléter la demande (GDR ReSoDiv - Réseaux, sociétés et diversité : Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles)

8 dossiers d'Ecoles Thématiques pour lesquels elle a rendu : 3 avis très favorables (BIO-SOCIO, MAPS10, VU-PAS-VU2017), 1 avis favorable (HYPIM), 2 avis défavorables (AUTOUR DU 2°C, EMR) et 2 avis réservés (SNACMAN, WATERandSOCIETY)

---

<sup>10</sup> Toutes les demandes sont classées 1 ex-aequo par la section ; les avis favorables permettent à tout.e.s les CR2 l'accès à la promotion.

## 1. Visite des instituts

L'INSHS avec Patrice Bourdelais, directeur (Pascal Marty, DAS, excusé) et l'INEE avec Stéphanie Thiébault, directrice (Marie-Françoise André, DAS, excusée) ont rendu une visite conjointe à la section. Les informations et réponses aux questions sont données par Patrice Bourdelais et complétées par Stéphanie Thiébault pour l'INEE. Les points d'échange ont porté, notamment, sur la politique scientifique des deux instituts, les concours chercheur.e.s, l'emploi des ingénieur.e.s et technicien.ne.s, la politique de site, les délégations.

### 1. Politique scientifique de l'INSHS

Patrice Bourdelais, en guise d'introduction, reprend les grandes orientations de la politique scientifique de l'INSHS devant la nouvelle section. Pour le CNRS, la dimension internationale et la compétitivité des UMR s'apprécient à l'aune de l'attractivité dont elles bénéficient. L'institut se positionne pour une subsidiarité et une complémentarité vis-à-vis de ce qui se fait dans les universités. L'internationalisation des SHS est un objectif majeur, dans la mesure où, pour l'INSHS, la science ne se fait pas en dehors des grands courants internationaux. La recherche en dehors de ces grands courants relève de « l'érudition locale », qui toujours selon Patrice Bourdelais, bien que jouant un rôle certain, n'est pas notre métier. Les priorités du CNRS en SHS concernent : les études aréales (sur certaines aires, les recherches sont couvertes à plus de 60 % par des chercheur.e.s CNRS) ; l'amplification de la formalisation, de la quantification, de la modélisation et de la simulation dans les sciences humaines et sociales (en soulignant que la géographie recourt déjà largement à ces approches et méthodes) ; les recherches inter- et pluri-disciplinaires avec le lancement de recherches transversales ; les études sur le genre, en appui à la parité prise comme valeur de politique globale et de civilisation. L'INSHS soutient également des thématiques émergentes : les sciences sociales des religions (avec la mise en place d'un GIS) ; l'étude des comportements collectifs (en lien avec la section 26 qui relève de l'INSB) ; l'éducation (dispositif en cours de montage à Lyon) ; la sécurité (en lien avec les attentats et l'appel à projet qui a suivi).

### 2. Politique scientifique de l'INEE

Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE, indique également les axes de politique scientifique de l'institut devant la nouvelle section. L'INEE, par les recherches menées et les chercheur.e.s rattaché.e.s, relève pour 1/3 de sciences humaines et sociales, 1/3 de sciences de la vie et 1/3 de sciences de la terre. La politique scientifique s'inscrit dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD) et avec des actions menées dans le cadre des COP. Les journées de prospectives sont l'un des temps forts de l'INEE. Les prochaines auront lieu en février 2017 à Bordeaux, autour de 27 ateliers.

S. Thiébault précise enfin que 2017 sera l'année de l'adaptation et de l'adaptabilité (appels à projets émanant de l'INEE). Avec l'INSHS, l'INEE soutient le programme « future earth ».

### 3. Concours chercheur.e.s, promotions, emplois des ingénieur.e.s et technicien.ne.s (IT)

L'année 2017 va voir de nouveau un concours chercheur.e.s avec 300 postes, ce dont le CNRS se réjouit. Le nombre de postes au concours des ingénieur.e.s et technicien.ne.s (IT) et le nombre des CDD sur crédits d'Etat devrait être également de 300. Il convient toutefois d'attendre février 2017 et le nombre réel de départs en retraite, tous corps confondus, pour confirmer ce niveau de l'emploi IT, puisque le modèle de simulation des départs à la retraite toutes sections confondues du CNRS, n'est pas forcément adapté aux caractéristiques de la pyramide des âges de chaque section.

#### Pour l'INSHS

Le concours chercheur.e.s 2017 aura ainsi :

4 postes pour le concours DR2

1 poste pour le concours CR1

3 postes pour le concours CR2, dont 2 avec les coloriations : Espaces, sociétés, territoires dans l'aire Pacifique : études urbaines.

La part des postes coloriés, conformément à ce qui avait été annoncé par P. Marty, DAS INSHS, lors de la première journée de la section, est désormais supérieure à 50 % des postes au concours en CR2, avec un coloriage thématique et un coloriage sur une aire d'études.

Patrice Bourdelais confirme que le nombre de postes en CR2 est volontairement supérieur à celui en CR1. Comme l'a indiqué Anne Peyroche, directrice adjointe déléguée à la science, le recrutement à un âge avancé engendre des «

problèmes en cascade » : passage en DR2 tardif, cessation d'activité avec une retraite incomplète. Ainsi, le CNRS souhaite tendre vers un recrutement en CR2 3 à 4 ans après la thèse. Patrice Bourdelais estime qu'avec 39 Labex (« soit 30 de trop ») et les recrutements en CDD de jeunes chercheur.e.s après la thèse qui sont liés, « notre milieu » contribue à mettre des docteur.e.s dans des voies sans issues. Selon lui, le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas fait l'effort pour diffuser ce qu'est un savoir-faire de docteur.e dans les milieux socio-économiques et la plus-value en compétences par rapport à un.e diplômé.e de master 2. Les membres de la section ont pu rappeler que cette diffusion du savoir-faire du doctorat ne portera pas ses fruits tant que l'immense majorité des décideurs (-euses) économiques sera formée dans les grandes écoles, bien loin des universités.

Pour les promotions DR1 et DRCE, Patrice Bourdelais donne les règles permettant la définition du nombre de possibilités. Pour les DRCE, comme les années précédentes, nous sommes à un volume de 3 à 4 possibilités de promotion pour l'INSHS, qui comprend 10 sections. Les possibilités très limitées de promotion DRCE s'expliquent par une disposition réglementaire qui fixe le nombre de supports à 10% du nombre de DR1 promouvables. Pour les possibilités de promotions en DR1, elles sont calculées en fonction du nombre de dossiers déposés. Il est donc impératif que les directeurs (-trices) de 2<sup>e</sup> classe (DR2) déposent une demande. L'attachement à la parité est également rappelé ici.

Patrice Bourdelais rappelle le calendrier des décisions d'ouverture de postes au regard du nombre effectif de départs en retraite et du plafond d'emploi autorisé (connu en janvier de l'année N), qui impose depuis plusieurs années de réajuster le nombre de postes IT à l'INSHS (en février de l'année N), tandis que le nombre de postes au concours chercheur.e.s a été fixé préalablement (en septembre de l'année N-1). Le nombre de postes d'IT est donc de fait la variable d'ajustement de la politique d'emploi de l'établissement. Le nombre de postes ouverts au concours chercheur.e.s INSHS est supérieur au nombre de départs en retraite. Le modèle mathématique de prévision des départs fonctionne mal pour l'INSHS, entraînant une surestimation des départs en retraite. Deux raisons sont avancées : moins de départs précoces en raison du nombre de carrières longues ; un nombre plus élevé de prolongations d'activité de droit parmi les chercheur.e.s. En 2015, ce sont ainsi 20 chercheur.e.s (sur 112 départs en retraite prévus) qui n'ont pas cessé leur activité.

Pour tenter de mettre fin au faible niveau de recrutement IT (en campagne de mobilité NOEMI et en concours externe), l'INSHS affiche 8 postes de moins au concours chercheur.e.s de façon à ne pas trop restreindre le nombre de postes IT au recrutement ou à la mobilité.

La section, au-delà du volume réduit de postes IT, interroge les directions d'instituts sur la nature des priorités en la matière pour 2017 : postes dans les UMR (y compris comme relais des TGIR) versus postes sur les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR HumaNum, PROGEDO, CLEO...), priorité selon les BAP, les métiers, la mutualisation... Le mouvement de concentration sur les outils de la recherche va se poursuivre (le Cléo a eu 3 postes en 2015 par exemple). Les TGIR PROGEDO et HumaNum sont hébergés dans les MSH. Celles-ci doivent mutualiser les forces en SHS sur chaque site. 150 ingénieur.e.s et technicien.ne.s CNRS y travaillent actuellement. Si les MSH doivent avoir un financement tripartite (CNRS, Université, Région), la participation du CNRS est prioritairement l'emploi IT (soit 60 % des postes dans les MSH). Les MSH sont également des espaces privilégiés d'accueil de services mutualisés de publication numérique (édition numérique d'ouvrages et de revues). 70 IT CNRS travaillent à la rédaction de revues soutenues par le CNRS. Selon le directeur de l'INSHS, les UMR doivent se décharger de cette fonction en recourant aux plateformes d'édition. Ainsi, les MSH de portée régionale, en lien avec les COMUE, semblent être de nouveau un outil privilégié de mutualisation des moyens techniques (informatique, gestion de projets, édition...) pour les unités SHS.

Au final, que reste-t-il pour les UMR ? Patrice Bourdelais indique que les postes IT restant disponibles (dont la section pressent que le nombre sera réduit) sont priorisés sur la gestion des unités et sur des accompagnements à haute teneur technique. Il précise, par exemple, que des demandes par les unités de postes en BAP D avec un profil « un peu mou » ont peu de chance d'être retenues.

### **Pour l'INEE**

Le président de section demande à Stéphanie Thiébault d'indiquer à la section les grandes priorités de recrutement. Stéphanie Thiébault souligne qu'elle n'est pas adepte de concours avec coloriage mais privilégie plutôt des postes avec un fléchage (sur une thématique, sur des unités). Le recrutement rejoint les priorités de l'institut autour du continuum Homme-environnement et dans une perspective de recherche globale sur l'environnement. L'observation,

l'expérimentation et la modélisation, avec une approche critique, sont privilégiées. La section n'a pas eu de précision quant aux postes qui seront ouverts en CID 52, pouvant directement concerner des unités rattachées en principal ou en secondaire à la section 39. Depuis, la parution de l'arrêté d'ouverture concours permet de préciser ce point. Sont ouverts en CID 52 :

4 postes de DR2

3 postes de Chargés de recherche de 2e classe, dont 2 prioritairement sur les thèmes : « Systèmes socio-écologiques maritimes et océaniques » et « Économie spatiale : économie de l'environnement ».

### a) La politique de site

En matière de politique de site pour le CNRS, Patrice Bourdelais indique que les partenaires universitaires, en particulier en dehors des 12 grands sites, doivent aussi faire des choix dans le soutien des UMR en co-tutelle avec le CNRS. Les petites UMR doivent être soutenues par leur université si elles veulent être sauvées. Sinon, elles disparaîtront compte tenu de leur faible attractivité auprès des nouveaux chercheur.e.s. En effet, les UMR connaissent une concurrence accrue lors des nouveaux recrutements. Les jeunes chercheur.e.s choisissent leur affectation en fonction des moyens dont ils (elles) pourront disposer pour financer leur recherche dans les premières années de l'entrée au CNRS. Or ces moyens, sous forme d'appels avec financement du fonctionnement d'une petite équipe (un post-doc, une thèse, un budget de fonctionnement...), viennent des Idex. En l'absence d'un Idex, d'un I-Site ou d'une grande fondation dotant sur un site les unités SHS de 1 à 2 millions d'euros, le site est moins attractif pour les nouveaux(-velles) recruté.e.s qui y sont affecté.e.s.

S. Thébaut et P. Bourdelais notent que les effets sont désormais très nets sur les affectations au concours. Cette politique de site, avec le choix de faire émerger 10 à 15 grands sites visibles à l'échelle internationale, traverse les gouvernements successifs et produit un effet concurrentiel. Parallèlement à cette concentration, des réseaux de recherche doivent se mettre en place pour permettre aux collègues hors des grands sites de mener leur recherche.

Dès 2017, le CNRS va accentuer le nombre de groupements de recherche (GDR) labellisés. La forme que doit prendre ces réseaux reste à définir. S'agira-t-il de relier un réseau de petits laboratoires à une grosse UMR tête de réseau ? C'est à voir selon Patrice Bourdelais pour qui il s'agit avant tout de maintenir une dynamique de recherche partout et d'alimenter les grands centres. Les GDR pourraient jouer ce rôle. Stéphanie Thiébault appelle, quant à elle, à une forte transformation des GDR. Ils doivent prendre une dimension beaucoup plus large, européenne ou internationale. Sans préjuger des avis de pertinence rendus par la section, selon les directions, les projets GDR à prioriser seront ceux qui font sens à l'échelle nationale et internationale pour la section 39.

Les membres de la section demandent quelle vision est portée par le CNRS pour les fédérations de recherche (FR) et les UMR multisites dans ce contexte. Réponse de P. Bourdelais : les UMR multisites qui fonctionnent bien en réseau ont un sens. La FR s'articule le plus souvent autour d'un équipement ; elles ne seront pas toutes maintenues (Patrice Bourdelais évoque ici les FR de « confort »).

Par rapport à l'évaluation HCERES, Patrice Bourdelais souligne que celle-ci mène une évaluation globale. Ainsi, une UMR peut être bien évaluée par le HCERES mais être hors des priorités du CNRS et donc fermée. À la section demandant si l'inverse est possible, il nous est répondu qu'une UMR peut être maintenue bien qu'avec une évaluation mauvaise, par exemple sur un domaine à fort enjeu mais fragilisé par une perte de financements ou de chercheur.e.s.

### b) Autres points

La section demande à préciser les critères de financement des écoles thématiques pour les deux instituts. Selon P. Bourdelais, celles-ci doivent notamment accompagner les mutations vers les techniques d'analyse, les techniques numériques. Il convient également de regarder la communauté couverte. Stéphanie Thiébault précise que pour l'INEE, une école thématique ne doit pas être récurrente. La récurrence d'une formation relève selon elle des missions de l'université. La section souligne qu'il convient dans les écoles thématiques de penser aussi l'approche qualitative à travers l'intégration numérique.

Patrice Bourdelais devant rejoindre la section 40, Stéphanie Thiébault termine la séance sur la question des délégations.

Elle rappelle la complexité du processus, avec pas moins de 8 navettes entre les universités et le CNRS : section, DAS, institut, site avec un pool de délégations (pleines, ½ délégations) ... La section donne un avis scientifique. L'institut porte son attention à l'objectif de la demande : pas de délégations exclusivement consacrées à la préparation d'une HDR notamment, cela relève de la responsabilité des universités ; délégation pour une UMI ou un séjour dans une autre unité... Au total, tous instituts et tous sites confondus, le CNRS a 520 délégations pour plus de 2000 demandes.

## 2. Discussion générale

La section, pour sa première session, a consacré 2h30 à une discussion générale et un point sur les dossiers en cours. Cet échange se fait avec l'appui d'Anne-Cécile Hoyez, secrétaire scientifique de la section 39 de la mandature 2012-2016. Denis Eckert, président pour cette même mandature, également invité, est excusé.

### 1. Le fonctionnement avec le HCERES et la préparation de l'évaluation des unités de la vague C (2016-17)

Un point est fait sur la composition des comités d'experts pour les unités relevant du périmètre de la section. La section a désigné au mois de septembre pour tous les comités d'experts des unités de la vague C, en rattachement principal à la section 39 : un.e membre expert.e titulaire et un.e membre suppléant.e de collège A ou B, une membre experte du collège C (IT).

Le tableau élaboré semble ne pas avoir été reçu par le HCERES. Ce problème de transmission étant déjà arrivé par le passé, la solution est de multiplier les voies de transmission des informations : par le canal officiel SGCN-Instituts-HCERES et directement du président de la section aux délégué.e.s scientifiques du HCERES. Le tour de table pour les 7 unités de la vague C met en évidence la diversité des situations. Tous les comités d'experts ont un.e membre expert.e désigné.e par la section (collège A/B). En revanche, la situation est plus confuse concernant les membres expert.e.s du collège C.

- Pour l'UMR LISA: un.e membre expert.e de collège A/B contacté.e, un.e membre IT retenu.e hors du vivier CoNRS.
- Pour l'UMR CITERES: après plusieurs échanges entre le HCERES et la section, un.e membre expert.e du collège A/B et la membre experte IT proposée par la section participent au comité d'experts.
- Pour l'UMR MIGRINTER : un.e membre expert.e de collège B a été contacté.e. La membre IT de la section n'a pas été contactée à ce jour. Le délégué scientifique a indiqué prendre le temps de regarder les activités des personnels d'accompagnement à la recherche avant de retenir l'expert.e IT proposé.e par la section.
- Pour l'UMR MAP : un.e membre expert.e de collège A contacté.e, la membre experte IT proposée par la section retenue. Un point d'attention est mentionné : les représentant.e.s des tutelles et les directions des écoles doctorales n'ont pas été prévenus de la date du comité d'experts par le HCERES. Le DU s'en est donc chargé.
- Pour l'UMR LIVE : un.e membre expert.e de collège A contacté.e, un.e membre IT retenu.e hors du vivier CoNRS.
- Pour l'UMR ESPACE: un.e membre expert.e de collège A contacté.e, la membre experte IT proposée par la section retenue.
- Pour le centre J. Berque : aucune information.

La section regrette (cf. motion) l'absence de l'expertise des ingénieur.e.s (élu.e.s C) de la section dans certains comités d'experts. Concernant cette dimension de l'accompagnement à la recherche dans l'unité, l'avis de pertinence de la section reposera, outre sur le dossier d'évaluation, sur le seul rapport du HCERES. L'appréciation fine de l'organisation et du fonctionnement des unités, des difficultés et des évolutions des métiers de la recherche pour ces unités ne pourra donc être posée dans l'avis de pertinence. En juillet 2016, D. Eckert, alors président de la section, a adressé une lettre au HCERES, au nom de la section et des unités évaluées, pour l'alerter sur les dysfonctionnements récurrents connus dans les relations avec la section et les unités lors des comités d'experts (y compris dans leur composition). Le HCERES a accusé réception de la lettre et indiqué qu'il étudierait les éléments portés à sa connaissance.

### 2. Le lien avec les DU de la vague C à la session de printemps

Les membres de la section ont souhaité poser l'opportunité d'une entrevue entre les directeurs (-trices) d'unité (DU) et la

section au moment de la session de printemps. Un échange s'est instauré entre les membres de la section. Certains membres sont favorables à cette proposition de rencontre : renforcement du lien section-communauté ; intérêt pour les nouveaux (-velles) DU, en particulier les DU non CNRS connaissant peu le comité national ; possibilité d'une invitation d'une équipe plutôt que le(-la) DU seul.e ; échanges d'information y compris sur les conditions de l'évaluation, sur les enjeux locaux... ; lien avec la section notamment pour les unités qui n'ont aucun membre dans la section. D'autres membres craignent que cet échange ne soit chronophage : pour les DU, pour qui cela rajoute une présentation en plus de celles faites devant les conseils scientifiques des tutelles non CNRS, lors du dialogue de gestion avec toutes les tutelles, au moment du comité d'experts du HCERES ; pour les membres de la section, qui devront siéger ½ journée de plus et préparer en retour des éléments de réponse aux DU, en sus des avis de pertinence.

La section retient le fait que certaines sections du comité national rencontrent les DU dans le cas d'une menace sur l'unité ou quand se pose une remise en cause du périmètre.

Pour 2017, un contact sera orchestré par le(-la) représentant.e de la section dans le comité d'experts. Le DU sera invité à se rapprocher de la section. À cet effet, une feuille de route et un message pour cadrer le contenu du contact unité-section vont être préparés.

### **3. Les situations de conflit d'intérêt et règles à observer en la matière**

La section poursuit le principe adopté depuis de nombreuses mandatures : chaque membre sort lors de l'examen d'un dossier concernant son unité ou lorsqu'il en est très proche.

Pour le concours, l'ensemble des membres du jury doivent rester tout au long de l'examen des candidatures. Cependant, la prise de parole est restreinte quand il s'agit d'un.e candidat.e connu.e ou demandant son unité. D'autre part, les membres du jury ne pourront en aucun cas avoir un contact avec un.e candidat.e, ni échanger sur son projet de recherche. Seuls des conseils très généraux, de l'ordre de ceux mentionnés en annexe, peuvent être donnés. La section a également diffusé un message sur le concours, proposant aux candidat.e.s au concours de se rapprocher d'un laboratoire. Il y est rappelé que les membres du jury ne sont pas autorisés à être en contact avec les candidat.e.s. (cf. en annexe).

### **4. L'examen des demandes de PEDR à la session de printemps**

La section 39 a indiqué qu'elle ne procéderait pas à l'examen des demandes de PEDR pendant toute la mandature, reprenant ainsi la position de la section 39 depuis plusieurs mandats. Cette résolution a été prise à l'unanimité.

### **5. Le concours CNRS 2017**

Le jury se réunira en formation plénière pour la phase d'auditions des concours CR en 2017. Concernant le concours DE, après un débat sur les avantages et les inconvénients, la proposition d'un concours sans audition pour 2017 a été votée (8 pour une audition, majorité contre l'audition). En conséquence, la section ne procédera pas à l'audition des candidat.e.s au concours DR. Les critères d'évaluation de la section sont repris en annexe. Ils demeurent globalement identiques aux précédentes années.

### **6. Information sur la CPCN (conférence de présidents du comité national)**

La CPCN s'est réunie dès octobre 2016. O. Coutard en a été élu président. Cette conférence des présidents de sections prend en charge le partage d'informations sur le travail en section, la concertation entre les sections sur les questions importantes avec l'élaboration de positions collectives, les relations avec la direction du CNRS, des tutelles et les autres interlocuteurs nationaux de la recherche, les relations du CoNRS avec le HCERES. Plusieurs points doivent être débattus en début de mandature : la PEDR, la politique de coloriage et de fléchage des postes ouverts au concours, la politique de sites du CNRS et la manière dont elle affecte le travail des sections, les accueils en délégation. La CPCN a rappelé que les rapports avec le HCERES et la mission d'évaluation font partie des missions statutaires du comité national, ainsi que l'importance de la participation des élu.e.s C des sections aux comités d'experts du HCERES. D'autres points ont été abordés, tels l'évolution du corps des CR ou encore les modalités de recrutement de DR externes. La prochaine réunion aura lieu le 2 mars 2017.

### **7. Modalités d'échanges entre la section et « sa » communauté scientifique : (comptes-rendus de sessions, site web, assemblées générales, autres...)**

La section propose de continuer à alimenter le site non officiel, créé en 2012 :

<http://conrs39.free.fr/2016/>

Un compte-rendu de section est systématiquement rédigé par les membres de la section et largement diffusé à la communauté (listes syndicales, geotamtam, par l'intermédiaire des DU...) Une assemblée générale annuelle de la section sera proposée à la communauté 39 la veille de la session d'automne (en octobre ou novembre en général). Il est également proposé d'organiser une rencontre avec les unités au moment du rapport de conjoncture...

Pour information : la prochaine session de la section 39 du CoNRS, dite session de printemps, aura lieu du **17 au 19 mai 2017**.

## 8. Élaboration de trois motions

La section a adopté à l'unanimité trois motions à l'issue de la session d'automne :

- La participation des élu.e.s C de la section aux comités d'experts du HCERES pour les unités associées au CNRS relevant de la section 39
- Le changement de dénomination des MSH
- Les fonctionnalités de l'outil Marmotte.

### **Motion : Participation des élu.e.s C de la section aux comités d'experts du HCERES pour les unités associées au CNRS relevant de la section 39**

La section 39 du CoNRS a pris connaissance de l'accord de coopération établi entre le HCERES et le CoNRS. Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (PAR) est désormais systématiquement et pleinement intégré dans les comités d'experts mis en place par le HCERES pour l'évaluation des unités. La section considère en effet que la pluralité des regards au sein des comités d'experts favorise une évaluation panoramique et de qualité, dans laquelle chaque expert.e, quels que soient son corps et son grade, examine à la lumière de ses compétences propres l'ensemble des réalités de l'unité (scientifiques, techniques, administratives). La section souhaite en outre réaffirmer que les élu.e.s C du CoNRS constituent à ses yeux, quels que soient leur grade et leur spécialité, le vivier prioritaire dans lequel les PAR membres des comités d'experts du HCERES doivent être choisis. Elu.e.s par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, elles/ils ont en effet une légitimité spécifique, une expérience systématique de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et de l'ensemble des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Elles/ils sont ainsi parfaitement qualifiés pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche. Leur présence dans les comités d'experts du HCERES est ainsi un gage de qualité des évaluations conduites tant par le HCERES que par les sections du Comité national. En conséquence, la section 39 demande qu'un.e élu.e C de la section puisse systématiquement participer aux comités d'experts mis en place par le HCERES pour l'évaluation des unités associées au CNRS relevant de la section 39.

### **Motion : Changement de dénomination des MSH**

La section 39 du CoNRS préconise de donner aux Maisons des sciences de l'Homme la nouvelle dénomination de Maisons des sciences humaines. En effet, des travaux de plus en plus nombreux en sciences humaines et sociales attestent de la fonction politique du langage et du fait que l'emploi du genre masculin comme genre universel contribue à la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes et des rapports de domination associés. En outre, ce changement serait cohérent avec le nom adopté il y a une dizaine d'années pour le département et désormais l'institut des Sciences humaines et sociales du CNRS. Enfin, une telle dénomination serait conforme aux préconisations du Guide pour une communication publiquesans stéréotypes de sexe du Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (notamment p. 20) : [http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh\\_\\_guide\\_pratique\\_com\\_sans\\_stereo-\\_vf\\_2015\\_11\\_05.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh__guide_pratique_com_sans_stereo-_vf_2015_11_05.pdf) Il est à noter que cette nouvelle dénomination permettrait de conserver le sigle MSH qui possède une forte notoriété.

### **Motion : Fonctionnalités de l'outil Marmotte**

La section 39 demande que l'outil Marmotte permette la consultation (en mode « lecture ») de l'ensemble des rapports par l'ensemble des membres de la section, comme c'était le cas jusqu'à la session de printemps 2016.

Actuellement, seuls les membres du collège A peuvent accéder à l'ensemble des rapports. Les membres du collège B n'ont pas accès aux rapports concernant les DR ; et les membres du collège C n'ont accès ni aux rapports concernant les DR, ni aux rapports concernant les CR. Cette différence d'accès pénalise le travail collégial de la section et ne permet pas de bénéficier du confort de l'outil Marmotte au moment de la lecture des rapports. La section 39 demande à la CPCN d'engager une action auprès du SGCN et de la DSI du CNRS afin d'obtenir le rétablissement du mode de fonctionnement qui prévalait jusqu'à la session de printemps 2016.

## Annexe

### **Concours Chercheur.e.s CNRS 2017 Message de la section à l'attention des candidat.e.s potentiel.le.s aux concours du CNRS relevant de la section 39 du Comité national (diffusé dans la communauté scientifique de la section 39 par différents canaux)**

La prochaine campagne de recrutement de chercheur.e.s CNRS ouvrira le 1er décembre prochain.

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm> Vous trouverez ci-dessous les critères qui seront pris en considération par le jury d'admissibilité de la section 39 pour l'évaluation des dossiers de candidature. Lors de l'élaboration de votre dossier de candidature et, notamment, de votre projet scientifique, vous êtes encouragé.e.s à vous rapprocher d'un ou plusieurs laboratoires associés au CNRS dans lesquels ce projet serait susceptible de s'inscrire si vous étiez recruté.e. Les laboratoires associés au CNRS, lorsqu'ils sont sollicités par les candidat.e.s, les accompagnent en général dans la préparation de leur candidature, selon des modalités variables. La section recommande que l'adéquation du projet de la/du candidat.e au programme scientifique du laboratoire soit attestée dans un courrier établi par la direction de l'unité et joint au dossier de candidature. En revanche, pour satisfaire au principe d'égalité des candidat.e.s devant le concours, vous ne devez pas prendre contact avec des membres de la section. <http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=39>

Calendrier Clôture des candidatures : 6 janvier 2017 Information aux candidat.e.s retenu.e.s pour l'audition : mars 2017 Dates d'audition (sous réserve) : du 3 au 7 avril 2017 Jury d'admission : Concours CR: 6 juin 2017 Concours DR: 8 juin 2017 <https://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/docs/2017/Document%20Acrobat.pdf>

En vous souhaitant bon courage pour la préparation de vos dossiers et plein succès dans vos candidatures. Olivier Coutard Président de la section 39 du Comité national de la recherche scientifique

### **Critères d'évaluation de la section 39. Concours chercheur.e.s**

#### ***Critères communs à tous les grades***

- Cursus universitaire et/ou professionnel
- Qualité de la formation à la recherche
- Qualité et faisabilité du projet de recherche, intérêt pour la communauté scientifique
- Travaux de recherche antérieurs (qualité ; maîtrise par le candidat ; diversité de la production : thèse, publications, production audiovisuelle, électronique, multimédia)
- Adéquation du candidat au poste à pourvoir (en cas de poste fléché)
- Potentialité scientifique, capacités créatives
- Aptitude au travail collectif, à l'insertion dans une équipe
- Culture scientifique générale
- Qualité de la présentation orale du projet

#### ***Critères spécifiques selon les grades***

##### **Accès au grade CR1**

- Apport dans la discipline et/ou le champ de compétences scientifiques
- Nature et qualité de la production scientifique
- Equilibre et complémentarité entre la recherche individuelle et la recherche collective conduite dans le cadre de l'unité
- Aptitude à la prise de responsabilité dans les opérations, programmes ou contrats de recherches
- Capacité d'insertion dans des réseaux de recherche (notamment à l'échelle européenne)

- Ouverture interdisciplinaire
- Participation à la valorisation de la recherche et à l'enseignement

### Accès au grade DR2

- Publications : articles de fond, publication dans des revues étrangères et/ou internationales, ouvrages
- Reconnaissance internationale : codirection de programmes de coopération scientifique, participation à des comités de rédactions ou à des comités scientifiques étrangers, animation de colloques internationaux, etc.
- Participation à l'intégration européenne de la recherche
- Mobilité thématique et/ou institutionnelle
- Aptitude à diriger et encadrer des programmes de recherche, de formation à la recherche (écoles doctorales, thèses, etc.) ou de formation à la direction de thèses (codirection de thèses)
- Participation à l'administration de l'unité et/ou de la recherche
- Obtention de bourse à la mobilité internationale et séjours longs dans des laboratoires étrangers dans le

cadre de coopération scientifique

**Remarques** : critères ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

### Compte rendu de l'assemblée générale du 19 septembre 2016

40 participants sont présents, représentant la plupart des unités rattachées à la section 39.

Cette assemblée générale permet de présenter un bilan de la mandature 2012-2016 et de procéder à la transmission envers la nouvelle mandature. 3 membres de l'ancienne mandature sont dans la nouvelle : E. FOULQUIER (élu SNESUP), Christine LAMBERTS (SNTRS) et Nicole LOMPRES (SGEN). D'autres membres nouvellement élus ont été membres par le passé : Olivier COUTARD, Jean-Paul THIBAUTD notamment...

#### 1 Bilan de la mandature

Pour les concours, le bilan varie selon les instituts. Les relations ont été plus stables au cours de la mandature avec l'INSHS. Le nombre de postes mis par l'INEE a varié selon les années. Concernant les coloriages, la section devra se positionner rapidement. Il convient d'éviter les coloriages de niche extrêmement précis, asséchant le vivier.

Le ratio Homme/Femme est favorable aux femmes en CR2, moins favorable en CR1 et s'inverse en faveur des hommes en DR. Le ratio CR2/CR1 a été constant : 1 poste en CR1, le reste en CR2. Le faible nombre de postes en CR1 a été la source d'une grande frustration tout au long de la mandature.

La qualité du dialogue avec les instituts a varié selon les sujets. L'INEE a semblé, à propos des postes au concours, plus prescriptive (fléchage sur une thématique ciblée, sur des équipes). Un des constats de la mandature est qu'il serait plus clair d'avoir un concours INEE séparé.

**Attraction des candidatures étrangères** La manière d'être des candidats, sans préjuger de la qualité scientifique, est loin des attendus au concours, y compris pour les DR. Un seul chercheur étranger (CR) a été recruté au cours de la mandature 2012-2016.

**Affectation Paris/hors Paris** Des effets de la politique de site sont à l'œuvre (attractivité financière, projets de recherche...). L'équilibre Paris/hors Paris a été maintenu pour cette mandature. Cependant, la concentration sur quelques sites avec les moyens les plus importants est un point d'attention pour la section.

Pour les promotions, le passage CR2/CR1 est sans tension. Pour le passage DR2 vers DR1, les possibilités sont faibles. Enfin, concernant la promotion DR1 vers DRCE1, il y en a eu une seule au cours de la mandature.

Concernant les délégations, la collaboration est bonne avec l'INEE (2,5 délégations / an). Pour l'INSHS, le nombre de supports a fortement diminué : 8,5 supports en 2016, jusqu'à 15 en début de mandature. La divergence est de plus en plus grande entre les avis de la section et le retour de l'INSHS. Cette année, par exemple, seulement 45 % d'avis favorables de la section ont été suivis. La politique de site prévaut sur la politique scientifique, avec une absence de visibilité de la politique de l'INSHS en la matière.

Pour les unités, la mandature écoulée a connu de grandes frictions entre le CoNRS et le HCERES. La mise en question de la présence des élu.e.s C et de leur statut d'expert a été constante tout le long de la période. Au-delà de ce contexte général, la section et nombre d'unités ont alerté l'INSHS quant aux conditions de l'évaluation des unités par le HCERES.

La section donne également un avis sur les changements de direction. Il s'agit le plus souvent d'une consultation a posteriori, la décision étant déjà prise au moment de l'évaluation en section.

## 2. Les perspectives

Les revues. La section rend des avis sans retour sur celles qui finalement sont soutenues. L'INSHS veut réduire les soutiens. La section a plutôt argumenté sur une diversification des supports et un soutien aux revues.

La question de l'autoservice. Les membres de la section de cette mandature passée se sont engagés à ne pas déposer de dossier de promotion pendant le mandat (à l'exception du passage CR2/CR1 qui est quasi-automatique).

Défense de la carte scientifique des UMR. La section s'est systématiquement opposée au renforcement de grands sites, au motif que la qualité de la science dépendrait de la concentration spatiale des chercheurs. 1 fermeture et 1 fusion ont eu lieu au cours de la mandature. Des volontés de fermeture d'unités de la part de l'INSHS, au titre de la politique de site, sont en cours (pas en section 39 mais en section 33 sur Rennes).

La question du mandat à 5 ans. Cela accroît le poids de l'engagement des membres de la section à ne pas candidater pour un changement de corps ou une promotion (membres CNRS), ou pour un recrutement ou un accueil en délégation (membres non CNRS) ; mais cela a l'avantage de permettre le tour complet des UMR.

Quel paysage après 2017 ? L'argument du saupoudrage, de la taille critique est toujours utilisé. Idem pour les PIA.

Les thématiques et la recherche sur projet. Le financement sur projet favorise certaines thématiques montantes, ce qui se traduit par de nombreux (-ses) candidat.e.s sur ces thématiques aux concours ; à l'inverse d'autres thématiques déclinent. Par exemple, les thèmes de la mondialisation, l'urbain, les grandes métropoles sont en plein essor. L'Europe est une aire culturelle sans vivier de candidatures en section 39. Il n'y a enfin plus de projets ni de candidat.e.s sur la France et le rural. La section s'interroge sur les effets du développement de la recherche sur projet sur la sélection des candidat.e.s aux concours. S'agit-il d'un effet de critères de la section sur la sélection des dossiers ou est-ce une autocensure des candidat.e.s ? Dans les faits, beaucoup de candidat.e.s aux concours sont inscrits dans les projets de recherche financés.

Effets d'accroissement de la taille des UMR dans plusieurs cas (1 équipe se rajoute à l'UMR). Cela pose le problème de projets multi-thématiques avec l'évaluation par de nombreuses sections. Quelle est la contribution de la section à l'évaluation ? Évalue-t-on uniquement le champ de la 39 ou toute l'unité et sa gouvernance ?

## 3. Le débat

Concours : proposition d'examiner le projet de recherche sans tenir compte du contexte de la thèse. Cela permet aussi de s'abstraire de la tendance bibliométrique. Objectif : garder les parcours originaux.

Autocensure des candidat.e.s formé.e.s dans les EA. Avoir un plan de communication de la section vers les universités, vers les écoles doctorales.

Se rapprocher du CNU sur l'analyse des recrutements.

Paysage francilien : le campus Condorcet est l'équivalent de Saclay. Pas de politique très claire sur l'éventuelle fusion des unités parisiennes. Que faut-il faire dans ce cas ? Aller chercher les forces d'alerte, de contestation argumentée. Pour la prochaine mandature, il est important de suivre la mise en œuvre du Campus Condorcet et les risques de fusion (unités de Paris 1).

Fusion USPC : Universités Paris5, Paris7, Paris3 et Villetaneuse s'ils veulent conserver l'IDEX.

CSI INSHS : les relations sont de médiocres qualités entre le CSI et la direction de l'INSHS, qui dénie la moindre valeur à ce CSI. A l'inverse, s'opposer à la CPCN étant plus délicat pour la direction de l'INSHS, un message sur les SHS auprès de la CPCN est finalement plus efficace.

La CPCN rejoint le constat que le maintien du concours chercheurs à 300 s'est fait au détriment des concours externes

IT.

Côté versatile des choix politiques : le modèle de l'UMR en réseau est positif ou négatif selon les périodes ; les grandes UMR sont désormais dénoncées comme « sans cohérence », alors que l'INSHS a impulsé (imposé) ces regroupements...

Rapprochement avec le CNU sur les comités d'experts, sur les candidatures postes EC.

La mandature a plutôt été en position réactive plutôt que pro-active.

*CR Réunion de section 40  
7-8 novembre 2016  
Claire Le Poulennec, élue C SNTRS-CGT*

La session est principalement consacrée aux règles de fonctionnement de la section et aux évaluations de dossiers.

Lundi matin : discussion des critères d'évaluation de la section

Lundi après-midi : question des conflits d'intérêt

Mardi après-midi : préparation des concours 2017

Sylvie Ollitrault est la DAS présente lundi matin et mardi en début d'après-midi

#### **Discussion des critères d'évaluation**

Les activités de recherche sont centrales mais pas exclusives.

**Publications** : critères bibliométriques pas appliqués de matière arithmétique, mais listes de publication raisonnée.

**Internationalisation** : Pluralité des formes.

DAS : Publications, mais aussi post-doc ou être dans un réseau de recherche (comité de lecture, expertise) structurant pour l'unité, porter un programme international, être dans le champ des études aréales.

Conférences : ce n'est pas pareil de participer, d'organiser un panel, d'avoir des responsabilités.

Ne dépend pas de l'objet de la recherche (même si on travaille sur la France, on peut être internationalisé)

**L'environnement** : il doit être pris en compte, en particulier dans les cas problématique d'évaluation de chercheurs. C'est une posture de principe. La section doit être associée au suivi post-évaluation (avis réservé, alerte, insuffisance).

Insister sur l'insertion des chercheurs dans les unités (relier son travail aux axes du labo).

#### **L'évaluation périodique des chercheurs :**

Candidatures pour les promotions : ce serait bien d'avoir des publications (une ou deux), ce qui est cohérent avec le fait de ne pas se baser que sur le nombre de publi. Mettre une limite en nombre de signe (40 pages). Se concentrer sur le passé récent et ne pas revenir sur toutes les promotions passées.

Place de l'encadrement des thèses ? Indiquer clairement son importance. Place de l'enseignement ? Les deux sont liés. Le travail du chercheur n'est pas de faire autant d'enseignement que les enseignants chercheurs. Mais attention : certains établissements tutelles des UMR demandent aux chercheurs de s'investir dans l'enseignement. Il faut enseigner pour avoir des doctorants. Il faut aussi parfois enseigner pour qu'il existe un enseignement sur la thématique.

Interdisciplinarité doit apparaître, c'est important par rapport à la prise de risque.

#### **Intervention du DI, Patrice Bourdelais.**

Complémentarité voire subsidiarité du CNRS par rapport à ce qui se fait dans les autres établissements. Les priorités du CNRS sont : l'internationalisation (travaux menés en commun, publications), accompagnement à la traduction en anglais et accessibilité sur le web ; deuxième priorité sur les études aréales (autrefois appelées aires culturelles), dans certaines les chercheurs CNRS représentent 70 % du potentiel du pays ; troisième priorité quantification, modélisation ; recherches pluri et interdisciplinaires plus faciles à faire que dans les universités ; études sur le genre.

Priorités émergentes : sciences sociales des religions, qui va déboucher sur l'organisation d'un GIS ; sciences des comportements collectifs (section 26, 34, 36) ; sciences sociales de l'éducation (Lyon) ; sécurité.

Délégations : chaque année, un certain nombre de délégations d'enseignement-chercheurs sont prononcés. Ils sont déchargés de leur enseignement et peuvent faire de la recherche à temps plein dans une UMR (6 mois-1 an), en échange d'un paiement du CNRS à l'Université. Le conseil scientifique de l'Université fait un classement, puis c'est l'avis de la section du comité national, parallèlement l'Institut voit le nombre de possibilités (financières) par site. Répartition par Institut faite en collège de direction. La liste finale est une synthèse de ces éléments. La délégation ne doit pas être destinée à terminer une HDR. On ne peut pas s'affranchir du contexte scientifique (dépend de l'importance de la thématique dans le site postulé). Les jeunes chercheurs demandent majoritairement quelques sites attractifs. L'acceptation des demandes dépend du nombre de poste disponible par site (les universités hors site se partagent le nombre de postes restant). Pourquoi demander seulement l'avis de l'université d'appartenance ? Quand l'Université classe en B une demande pour sortir du site, on n'en tient pas compte au CNRS.

Les réseaux sont indispensables, mais peut-on les doter en personnel ? Oui, mais la situation est tendue pour le IT. Les fédérations ont la possibilité de se voir attribuer des personnels IT.

Postes chercheurs : coloriages sur les grandes priorités de l'INSHS (aires culturelles, genre, etc.). Pour études aréales, trois GIS, pour internationalisation, renfort du soutien aux UMIFRE, création d'UMI, sauvegardé 4 contrats doctoraux. Les IT sont distribués en fonction des priorités.

Comment faire pour s'insérer dans les réseaux, répondre à des ANR, etc. si on n'a pas de remplacement des IT ? Car c'est sur eux que repose cette gestion. Si on dépose un dossier, il faut essayer d'avoir de l'aide en gestion si c'est possible. Ex ERC est une charge considérable à gérer, pour les délégations, avec moins de moyens humains.

Au CNRS, on a un remplacement des IT partant à la recherche, mais pas INSHS : taux de remplacement des chercheurs de 1,2 et de 0,8 sur les IT. Modélisation des départs à la retraite ne marche pas pour le SHS (écart de 20%). Loi Sauvadet a eu pour conséquence de geler 80 postes. Défense du nombre de poste au concours chercheurs. L'ajustement se fait sur les CDD, les Noemi, les IT. Cela se cumule sur une concentration sur une 12zaine de site.

Etudes aréales : labos spécialisés ou pas ? Le modèle des études africaines avec deux labos attractifs est idéal. A penser en concertation avec les politiques de site, pour favoriser les dynamiques scientifiques. Beaucoup vont se retrouver sur Condorcet : masse critique importante.

Médailles et promo : la parité. Médailles pas que pour les chercheurs CNRS, médailles d'argent peuvent être attribués avant la pré-retraite.

Revue : 1,7M pour l'INSHS, en budget consolidé. DIST : Renaud Fabre, les revues francophones vont entrer dans les bases de référencement bibliographique. 80 grandes revues déjà rentrées.

Promotions : nombre de DR2 dépend du nombre de promovables parmi les CR1 ; pour les DR1 (total pour les sections), c'est le nombre de dossier de promotion déposé, id pour DRCE.

Recrutement des chercheurs étrangers (chercheurs qui ont fait leur doctorat à l'étranger) : 28,5%

#### **Suite de la session (sans DI) : Evaluation des écoles thématique :**

Les écoles sont beaucoup discutées, car quatre dossiers sur cinq ne semblent pas convainquant, soit parce qu'ils ne prennent pas en compte les sujets de la section, même si cela paraît important compte tenu du sujet, soit pour un problème de cible (école s'adressant à des étudiants en début de cycle).

#### **Médaille :**

Pas de propositions a priori avant la session. La médaille de bronze distingue l'originalité des travaux des chercheurs et peut récompenser également un enseignant chercheur. Les membres réfléchissent et proposent plusieurs collègues, en veillant à l'équilibre entre sociologues et politistes. Deux propositions sont faites et priorisées (une seule sera retenue par l'institut). Médaille d'argent : chercheur bien avancé dans sa carrière. La session soumet deux noms.

#### **PEDR :**

Selon certains membres de la section, seulement 25% de la section refusent de s'en occuper. Si la section ne s'en occupe pas, cela ne pénalise pas les chercheurs qui dépendent de la section et qui la demandent. Ce n'est pas la question de la pertinence de la prime, mais de savoir si la section doit s'en mêler. Certains membres de la section ne souhaitent pas prendre position contre la PEDR, car ils en bénéficient à titre individuel. La section conclue également

que l'extrême rareté conduit à des évaluations inéquitables. Motion votée contre le fait d'évaluer les demandes de PEDR pour la section (mais pas contre la PEDR), à l'unanimité moins une voix.

### **Rapport des chercheurs à mi-vague.**

#### **Conflits d'intérêt :**

Pas de demandes de promotion, définition des cas de conflit d'intérêt professionnels et personnels, pas de rapport sur des candidats dans son propre labo. En cas de lien personnel, pas de participation au concours.

#### **Concours chercheur (DAS)**

5 postes pour 2017, 2CR1 dont 1 colorié enjeux environnementaux, 3CR2, dont 1 colorié faits et mouvements du religieux, 6 Noemi

Coloriages : priorités de l'institut et les thématiques des UMR

Objectifs d'affectations : 50% parisien, 50% en Province.

Membre de la section : Le nombre de coloriages paraît excessif. Ils sont une émanation d'une demande sociale assez informelle : il faut d'avantage se baser sur le rapport de section.

DR : le nombre de DR2 dépend du nombre de CR1 promouvables, alors que le nombre de DR1 dépend du nombre de dossier.

Organisation du concours : modèle de la 36 en plénière, pas de sous-jury, est conseillé par l'Institut.

#### **Présence des IT au sein des comités de visite**

Le président de section a rencontré Hubert Perez, en charge de la science politique à l'HCERES, qui a demandé à ce que la section lui indique un vivier plus large d'IT, car celui de la section est « insuffisant ». La section constate que les comités de visite sont bouclés sans nos IT. Et l'argument du manque de temps pour les convoquer par rapport au calendrier n'est pas recevable, puisque les comités de visite incluent les nouveaux membres A et B. La section demande à ce qu'à l'avenir, ce soit nos élus C de la section qui soient dans les comités de visite, par une motion, votée à l'unanimité.

#### **Examen des changements de directeurs d'unité**

##### **Concours chercheurs**

Les années précédentes : 200 -250 candidatures.

Sélection forte, avec audition de tous les candidats devant la section au complet ou peu de sélection et sous-jury ?

Modèle intermédiaire, avec deux sous-jury envisagés.

Contrainte temporelle, d'audition des candidats sur une semaine complète.

On peut déjà éliminer des dossiers incomplets, ne relevant pas de la section.

Puis évaluation du rapport de thèse, du dossier de publi, du programme de recherche.

Disproportion entre le travail demandé au candidat pour écrire un projet de recherche et la sélection drastique, si c'est le cas. Mais de passer de 250 à 5 est drastique, donc il vaut mieux sélectionner, quitte à d'avantage travailler cette étape, pour ne pas repousser le processus de décision.

La façon d'évaluer l'internationalisation est âprement discuté : critère autonomisé ou transversal.

## Conseil scientifique du CNRS des 23-24 janvier 2017 Compte rendu des élus du conseil

### Rappel de la composition du conseil scientifique

<http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=116>

Résumé :

- ☐ Actualité : BibCNRS, séminaire du CS, C3N, ANR Tremplin-ERC, groupes de travail
- ☐ Discussion avec la Direction du CNRS
- ☐ Information sur les recrutements IT 2016
- ☐ Présentation de la campagne 2017 de concours de recrutements de chercheurs ☐
- ☐ Présentation des actions internationales de la DERCI
- ☐ Présentation de l'INS2I
- ☐ Présentation des travaux scientifiques de Luisa Cifarelli
- ☐ Recommandations : BibCNRS, diversité des financements, loi numérique

#### Quelques sigles utilisés :

*DASTR : Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche DERCI : Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération UMR : Unité Mixte de Recherche UMI : Unité mixte internationale LIA : Laboratoire international associé UMIFRE : Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Etranger CN : Comité national*

#### Points d'actualité -BibCNRS : cf. recommandation n°1

- Organisation d'un séminaire de réflexion du CS sur les mobilités et les UMRs (3 mars 2017)
- Retour sur la C3N du 18/01/17 : travail sur le rôle des CSI (rôle, articulation avec les autres instances, dont le CS) et mise en place d'un groupe de travail pour rédiger des questions à destination des candidat.e.s à l'élection présidentielle.
- Discussion entre les membres partant d'observations sur l'appel ANR tremplin ERC  
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2017/aap-terc-v2-2017.pdf> (en bref : *nouvel instrument de financement spécialement dédié à améliorer le taux de réussite de la France aux appels de l'ERC. L'appel est réservé aux chercheuses et chercheurs souhaitant soumettre une nouvelle proposition à l'appel « Consolidator grant » de l'ERC après avoir été jugés A ou B dans la seconde phase d'évaluation de ce programme*). Il ressort des échanges que, si l'ERC est un mode de financement très important, il est aussi très particulier (montants importants, centralisés sur une personne) et ne doit pas devenir un modèle unique. cf. recommandation n°2 -Point sur les groupes de travail en cours (TGIR, IST : cf. recommandation n°3, Energie, Psychologie)

**Discussion avec la Direction du CNRS** : Alain Fuchs, Anne Peyroche-Retour sur BibCNRS : outre les dysfonctionnements du système d'information Réséda (qui gère les identifiants pour les accès individuels et inclut difficilement pour l'instant les non titulaires), on rappelle que le paiement aux éditeurs en fonction du nombre de personnes potentielles et non sur le nombre de consultations pourrait se négocier. La Direction est ouverte à propositions (cf. recommandation n°1),

*Q : Quid d'une vacance de pouvoir au CNRS peu de temps après la mise en place d'un nouveau gouvernement ?*

AF: Tout est prévu et organisé. Le 26 février 2018 il y aura un remplaçant pour Alain Fuchs (procédure de désignation avec délai de 2 mois environ).

*Q : Conséquences pratiques sur la suppression du passage CR2-CR1 ? (cf. fusion de grades actuels en un grade de CR classe normale, cf. Parcours professionnels, carrières, rémunérations =PPCR).*

R : Evolution positive et rattrapage sur les grilles et salaires ; évolutions de carrière plus favorables, création d'un grade hors-classe pour les CR comme pour les MCF (« CR0 ») avec possibilité virtuelle d'y recruter. Le décret ne change pas les capacités de recrutement ; a priori pas de réintroduction de limite d'âge et plus de limite de nombres

de candidature en CR1. Il faudra rester vigilant sur les décrets d'application. Et ce sera au CN de veiller à ne pas augmenter encore l'âge de recrutement CR.

*Q : Quelle différence entre un 'CR0' et un DR2 ?*

R : Gestion du CN, va dépendre de la capacité de la direction à envoyer des directives aux sections (changements au jury d'admission si pas assez de jeunes par exemple). La loi prévaut, certains critères ne peuvent pas être affichés, comme par exemple la condition d'HDR.

*Q : Est-ce que vous interpellez les candidats à la présidentielle sur leur vision de la recherche ? Doit-on les inviter ?*

R : "On passe notre temps à ça", avec parfois des demandes publiques de consultation, on fait le travail de demander aux candidats quelle est leur "vision" de la recherche. A. Fuchs propose de discuter en plus petit nombre de l'idée d'une invitation de certains candidats pour trouver « le bon format ».

*Q : Avez-vous avancé sur une cartographie sur la politique de site ? (cf. deux derniers CS)*

AF: Non. A. Fuchs propose que l'on fasse passer un mémo à Jean-Noël Verpeaux de la DASTR (durée et périmètre des données à définir). A. Peyroche indique les difficultés de séparer ce qui dépend du CNRS et des universités, ces dernières pouvant être les premières à se désinvestir de certaines disciplines. Pour A. Fuchs, en « première approximation », il n'y aurait aujourd'hui pas vraiment de « grand site académique important » qui ait pris des décisions de spécialisation : on chercherait au contraire à consolider les points faibles dans les sites de taille moyenne...

### Information sur les recrutements IT 2016

Présentation : Pierre Coural (DRH CNRS) et François Gautron (responsable du Service développement professionnel des ingénieurs et techniciens SDPIT)-Au moins 300 recrutements ; ont été ouverts 294 postes : 63 IR et 100 IE 100. Un des problèmes est de gérer le fort turn-over dans les emplois d'administratifs (33%), en instrumentation scientifique (22%) puis en informatique. 7000 candidatures (pression moyenne : 24 par poste), avec un plus fort taux de pression en IE et AI et en chimie. Examens professionnalisés réservés (EPR) surtout en sciences du vivant. Toutes les campagnes EPR n'ont pas bien marché, mais le vivier a été élargi suite à la loi de déontologie pour les années 2017 et 2018. Vont l'utiliser à plein.

- Accueils en détachements : 45 demandes, en provenance des EPST et universités (33). Recrutement handicap : 20 sur 25 postes ouverts.

*Q : Quel est le nombre de personnes qui partent en détachement ? (vs les 45 qui arrivent)*

R : 111 départs en détachements, il y a aussi des réintégrations (139). Parmi les autres motifs de départs qui augmentent: le régime indemnitaire pour les IT qui est meilleur dans les universités (+40%), avec plus de responsabilités. Au CNRS, on a surtout des catégories A, on n'a que 5% de catégories C, vs 50% dans les universités (pyramides inversées) Les rémunérations au CNRS ne sont pas des plus attractives en comparaison du reste de la fonction publique.

*Évocation du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et des PPCR : [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/agrandissement\\_media.php?media=694810](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/agrandissement_media.php?media=694810). L'augmentation d'indices représente 50 millions supplémentaires. La grille des IT étant rapprochée de celle des attachés d'administration, on pourra les accueillir.*

### Préparation de la campagne 2017 de concours de recrutements de chercheurs

#### **Autorisation exceptionnelle à concourir en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2017 (concerne les personnes n'ayant pas l'ancienneté requise en CR)**

Vote : 4 candidats refusés, unanimité pour les 18 autres candidats présentés

**Propositions de nominations au jury d'admission des DR** Présentation : DRH. Avis : unanimité pour la liste proposée

**Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts** Présentation : Bruno Chaudret. Avis : unanimité pour

**Remplacement de membres nommés au Conseil scientifique de l'institut de chimie**

Avis : unanimité pour les deux membres proposés

## Approbation des synthèses des échanges (vote du Conseil)

Réunion des 10 et 11 octobre 2016 : Adopté : unanimité -3 abstentions

Réunion des 14 et 15 novembre 2016 : Adopté: unanimité -3 abstentions

## Cartographie de la politique de site (discussion interne au CS)

Une délégation prendra donc rendez-vous avec Jean-Noël Verpeaux (DASTR) en vue d'une prochaine présentation devant le Conseil. Il faudra réfléchir avec lui en amont sur les données disponibles et présentables ainsi qu'à un zoom sur un ou quelques sites pour les illustrer.

## Présentation des actions internationales de la DERCI

Présentation : Patrick Nédellec -Nombreux chiffres et cartographies présentés : près de 24% de chercheur.se.s étranger.e.s, total de +3000 au sein de l'organisme, 11500 doctorant.e.s étranger.e.s, 2200 postdocs. En 30 ans on a par exemple augmenté très fortement le partenariat avec l'Afrique anglophone. Outils à disposition : prospectifs (appel à candidatures), structurants (GDRI, LIA), et unités pérennes à l'étranger (UMIFRE en SHS, UMI). Sur les budgets (stables) on note 90 millions d'euros pour près de 60 000 missions en 2015, 32 millions pour les coopérations institutionnelles (salaires des chercheur.se.s affecté.e.s aux UMI/UMIFRE) et 9 millions pour les projets GDRI. Sur la répartition : ¼ prospectives, 1/4 pour les LIA, gros 1/4 pour les UMI/UMIFRE, 14% pour les réseaux thématiques.

Focus sur l'enjeu européen avec un besoin urgent d'ingénieurs spécialistes de montage de projets européens au sein des délégations régionales (ITN : international training network [http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/about/innovativetraining-networks\\_en](http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/about/innovativetraining-networks_en))

*Q : Pourquoi pas d'UMI en Chine ?*

R : Le droit chinois interdit la création d'unité franco-chinoise, donc unité créée en partenariat public/privé comme avec Solvay, ou Thalès à Singapour.

*Q : Quelle est la politique des LIA au CNRS ?*

R : Le CNRS n'est pas une agence de financement, pas de vocation à pérenniser un LIA, certains ont eu la chance d'avoir 2 voire 3 mandats. Avec 15 000 euros / an sur 4 ans, au bout de 12 ans il est temps de proposer un nouveau projet. La DERCI instruit les projets des Instituts.

*Q : Quelle stratégie, quel choix des pays, quelle politique de l'Etat ?*

R : Pas de stratégie internationale au CNRS jusqu'il y a peu. Le CNRS a fondé son ADN sur l'écoute de la communauté scientifique, et donc réduit à voir ce qui émerge de l'ensemble des outils et des instituts. Pas évident de devoir privilégier telle zone géographique au détriment d'un autre... L'approche « bottom-up » est encore enviée à l'international.

*Q : Pourquoi les ingénieurs projets dont l'importance capitale a été soulignée sont-ils essentiellement des CDD ?*

R : Ils font du mieux qu'ils peuvent ...

## Présentation de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Présentation : Michel Bidoit. Quelques chiffres : effectif de 11 000 avec une moitié de non permanents (doctorant.e.s) et minorité de CNRS (600 C, 470 IT) sur environ 50 unités ; plus de 70 startups créées depuis 2010, ¼ des startups issues du CNRS (ex. : kit de motorisation innovants pour fauteuil roulant manuel) ; 65 lauréat.e.s ERC ; pas de chiffres pour les publications (problème de la traduction en anglais du périmètre de l'Institut, mais aussi philosophiquement contre)-La stratégie : elle se résume en « faire progresser la discipline dans ses fondements théoriques et ses développements expérimentaux » ; on ne peut pas tout soutenir également, mais l'institut ne se désintéresse pas des autres sujets. Parmi les axes forts on trouve : la science des données et des connaissances, la cyber-sécurité, la science des logiciels, la robotique etc. A côté de cela on note l'existence d'années thématiques (colloques, coloriage de postes au concours), et de sujets émergents : quantique et nouveaux modèles de calculs, informatique durable, etc.

- Concernant l'interdisciplinarité, on notera de « fortes et symétriques circulations » avec toutes les autres disciplines. Exemple donné de la bio-informatique, des humanités numériques, ou de l'astro-informatique (mission Planck). - Politique de site : de « petits » laboratoires répartis géographiquement de manière « assez harmonieuse », avec un «

bon équilibre Île de France/Régions » comprenant 1 à 2 grosses unités par site (2 exceptions : Saclay, Grenoble avec 6 UMR dans chaque cas) complétés par des synergies locales via des FR structurantes « pour compléter l'organisation par sites ». Impossibilité d'augmenter le nombre d'UMRs vu les contraintes budgétaires (« on ne peut donc pas associer au CNRS toutes les équipes qui le mériteraient ») et stratégie de structuration nationale thématique avec des GDR de longues durée (assez atypique). Focus enfin sur l'international avec l'Asie (5 UMI, 12 LIA, etc.)

*Q : Pourquoi l'environnement n'apparaît pas dans les sujets émergents ?*

R : Il apparaît dans l'interdisciplinarité, alors que par exemple les réseaux neuronaux c'est plus du cœur de discipline (en dialogue avec les neurosciences), idem sur le langage (c'est plus traditionnel dans les laboratoires).

*Q : Surpris par le terme d'« astro-informatique » peu rencontré comme domaine en astrophysique. Cela existe depuis longtemps, mais ce n'est pas la réalité que vous décrivez.*

R : Il s'agissait d'une provocation : évidemment l'informatique est utilisée depuis longtemps en astrophysique, l'idée était de pointer un sujet d'interaction disciplinaire très pointu, dans le cas de la mission Planck. Ce n'est pas simple en effet, il a fallu 20 ans pour la bio-informatique par exemple ; mais petit à petit, le dialogue et les motivations des personnels conduiront à faire émerger une nouvelle discipline.

*Q : Qu'en est-il de l'accès aux « raw data » (données brutes), est-ce dans les missions de l'INS2I ?*

R : C'est un sujet qui concerne tout le CNRS – renvoie au défi Mastodons (22 projets). Le mot d'ordre à l'INS2I : développer des recherches et pas fournir des moyens aux autres (similaire pour le défi Imag'In sur les images par ex. ou le TGIR IDRIS).

*Q : Quid de la concurrence du privé ? (ce que certains appellent l'« évaporation » des personnels)*

R : C'est une réalité, les géants du net comme Facebook font « leur marché » en congrès. Les chiffres parlent : 50% de départs en retraite, 50% d'autres départs. Néanmoins l'INS2I réussit de nombreux recrutements étrangers (18 supports). Discussion enfin avec les membres du Conseil sur la co-localisation de grandes UMRs. Pour la direction il ne faut « pas de fédération molle de sites » ; la solution pour une politique scientifique dans le cas d'un laboratoire multi-sites serait une direction plus ferme. Pour éviter le regroupement qui pourrait apparaître être forcé, l'INS2I revendique une action « top-down », vérifiant néanmoins l'« appétence sur le terrain avant [la fusion] ». La logique ne vise pas des économies de moyens mais une recherche de « sens ». Certains membres doutent des réels échanges entre disciplines dans ces cas.

## **Présentation du projet Extreme Energy Events (EEE) par Luisa Cifarelli (physicienne des particules au CERN)**

L'idée est de proposer une expérience de physique unique répartie sur toute l'Italie : installer dans chaque lycée ou institut professionnel participant (public 16-18 ans) un télescope (7 au lancement, 52 en 2016, l'objectif est d'arriver à 100) permettant de détecter les essaims de particules cosmiques particulièrement pénétrantes (muons).

L'engouement suscité par le projet provient de l'utilisation de détecteurs très sophistiqués développés au CERN (un des partenaires) que les élèves viennent monter eux-mêmes (équipe de 2 enseignant.e.s et 7 élèves par établissement) avant un déploiement dans leur établissement (coût complet par télescope EEE : 50 k€)

L'atout majeur réside dans le fait de pouvoir analyser des coïncidences entre télescopes éloignés, et ainsi détecter des essaims de très haute énergie (actuellement la couverture est de 0,5 million de km<sup>2</sup>). Perspectives : automatisation des données, ouverture plus large aux citoyens, open data, réseautage entre les écoles non encore équipées, autres pays.

*Q : Quid de la maintenance de ces télescopes ?*

R : Détecteurs solides, aucun problème depuis 10 ans. La mise au point est faite par les lycéen.e.s, et complétée par une équipe de 30 physicien.ne.s et technicien.ne.s sur le pays. Sans oublier des enseignant.e.s motivé.e.s sur place.

*Q : Est-ce que tous les lycées traitent des mêmes questions scientifiques ?*

R : Le projet leur donne des idées de base, mais ils demeurent libres. Evidemment certaines analyses nécessitent de collecter l'ensemble des données nationales (actuellement 35 milliards de traces de muons), mais d'autres questions peuvent être finement analysées sur place (exemple : les muons « du bas », suite à rétrodiffusion sur le sol, souvent l'objet de travaux des étudiant.e.s).

*Q : Quel est l'impact sur la poursuite d'études supérieures des élèves ainsi sensibilisés ?*

R : Les études statistiques sont en cours d'élaboration, mais il apparaît que les participant.e.s au projet vont davantage en facultés de science que les autres (bémol : des élèves d'un lycée participant peuvent passer à côté du projet, on ne parle que d'une classe et parfois d'une poignée d'élèves mobilisés). Des ancien.ne.s reviennent en tant que « tuteurs ».

### **Adoption des recommandations (vote du Conseil)**

#### **Recommandation sur l'accès à BibCNRS (vote : unanimité pour)**

Le Conseil scientifique a été interpellé par le Collectif des docteur.e.s sans poste à propos de leurs difficultés d'accès au portail des revues électroniques, BibCNRS, du fait que des identifiants individuels sont maintenant requis, alors qu'auparavant l'accès passait plutôt par les laboratoires.

Il recommande que les directeurs et directrices d'unité veillent à inscrire dans le système d'informations (créer un personnel non CNRS dans l'onglet « Personnel » de Réséda) qui permet d'obtenir ces identifiants, l'ensemble des personnes qui le demandent et qui ont une activité scientifique dans le cadre de l'unité (émérites, docteur.e.s sans poste, stagiaires, etc.). Ceci suppose un fonctionnement fiable de Réséda.

Il souligne enfin que, les grands portails de publications scientifiques ayant les moyens d'analyser finement les usages, une tarification de l'accès plus proche du coût réel serait souhaitable. Il apporte son soutien à toute initiative du CNRS qui permettrait une renégociation de ce type de clause, et un accès le plus large possible aux publications scientifiques.

#### **Recommandation sur la diversité des financements en faveur d'une diversité des projets de recherche (vote : unanimité pour)**

Le Conseil scientifique constate, en matière de financement sur projet, l'imbrication croissante entre le niveau européen, national, régional et local, par le biais de fonds d'amorçage, de prolongement, etc. Cette imbrication ne doit pas réduire la diversité des modes de financement, garants de la diversité, légitime et féconde, des types de recherches menées, entre disciplines, mais aussi au sein de chaque discipline. Le Conseil Scientifique estime nécessaire que soient maintenus des appels à projets concernant des recherches fondamentales et appliquées, impliquant une nouveauté radicale ou justifiant une continuité des activités de recherche ; des appels de petite taille (quelques milliers d'euros) aussi bien que de très grande taille (plusieurs millions d'euros) ; des appels reposant sur un porteur individuel, mais aussi sur une organisation collective, moins hiérarchisée. Par ailleurs, le Conseil scientifique réaffirme la nécessité d'un niveau suffisant de financement à long terme du CNRS, comme l'a récemment rappelé le comité d'évaluation (cf. Recommandation 1 : « La mission première du CNRS, soit le financement à long terme de programmes de recherche fondamentale non dirigée est menacée et ce, même dans sa continuité. Il est donc urgent que les budgets du CNRS soient augmentés de manière très significative afin de lui permettre à nouveau de soutenir adéquatement une programmation de recherche à long terme et à la fine pointe de l'excellence, capable de prendre des risques et sortant des sentiers battus. »).

#### **Recommandation sur l'interprétation de la loi numérique (vote : unanimité pour moins 1 abstention)**

Le Conseil scientifique se réjouit de l'adoption de la loi numérique, qui devrait permettre une réelle avancée en matière d'accès aux résultats de la recherche, à la fois pour la communauté scientifique et pour le public. Il recommande toutefois que les différentes instances chargées de préciser l'interprétation de certaines dispositions de la loi soient attentives à : -assurer son application rétroactive aux publications parues avant l'automne 2016 -limiter l'application des délais d'embargo prévus par la loi à la "version éditeur" des articles-permettre la conservation des résultats intermédiaires d'opérations de fouille de textes et de données, et leur dépôt dans des archives accessibles à d'autres chercheur.se.s Il serait important que tout ou partie de ces dispositions se retrouvent dans les décrets d'application de la loi.

#### **Moyens de projection de la salle Frédéric Joliot (vote : unanimité pour)**

Le CS demande avec insistance de pouvoir disposer de moyens de projections décentes pour pouvoir travailler dans des conditions normales.

*Réflexions cgtistes complémentaires au CR des élus CS des 23 et 24 janvier  
2017  
Par François Bonnarel, élu SNTRS-CGT au CS du CNRS*

### **I) Discussion libre du CS**

Dans la discussion sur la recommandation 2 tendant à rappeler que l'on ne doit pas toujours arroser là où c'est déjà mouillé, des membres nommés du CS ont exprimé le point de vue qu'il fallait cesser de ne financer que des individus isolés hyper brillants. Il faut une reconnaissance du collectif. J'ai trouvé intéressant comme point de vue.

Sur la politique de site le CS va lancer un travail spécifique en commençant par interroger Verpeaux le membre de la direction qui a ça en charge. C'est capital, car le CNRS choisit aujourd'hui des « niches » et sacrifie régulièrement des UMR au nom du « on ne peut pas tout faire ». Mais l'ensemble de la politique de site du CNRS est très difficile à lire dans le détail, d'une grande complexité, même si la visée ultime est quoi qu'en dise Fuchs la spécialisation intelligente des régions. Il est très important de mieux comprendre les mécanismes de cette politique de site.

Concernant les GT : j'anime le GT IST. Nous dialoguons avec le chef de la DIST Renaud Fabre, mais il a tendance à nous cantonner dans l'accompagnement de son activisme sur la loi numérique (décret d'applications). Nous cherchons à questionner la direction sur l'ensemble de la politique IST. Il y a eu un incident à ce propos avec RF le 20 janvier en amont du CS : il ne supporte pas ce qu'il considère comme une critique de son action, qui plus est quand ça vient d'un ingénieur CGTiste. Nous aurons néanmoins une réunion avec lui le 2 mars.

GT psychologie s'est réuni le 24 janvier après midi avec Sandra Laugier. Vous en aurez bientôt le compte rendu.

### **II) Discussion avec la Direction.**

À noter que dans la discussion sur le PPCR qui porta uniquement sur les chercheurs. Fuchs considérait que c'était une avancée pour eux. Tout d'un coup au sujet de la souplesse nécessaire pour les recrutements jeunes, en CRHC etc. il se met à citer la journée d'étude « assez intéressante » de la « CGT, du SNTRS » (sic) et focalise sur l'intervention de Le Pors, dont il fait plein d'éloges. Fuchs valorise alors la question du statut dérogatoire (examen écrit, étrangers) comme prise en compte de la spécificité des chercheurs.

Concernant la politique de site la vision fuchsienne est difficile à décoder, d'une part il y a les suppressions d'UMR (voir ci-dessus), De l'autre côté il y a les « structurations macroscopiques » des sites. D'une part il se plaint un peu des « machins », comme dans son discours pour l'INSERM, les COMUE étant sans doute le repoussoir, de l'autre il pousse à fond pour les fusions d'université: P4/P6, il fulmine contre Polytechnique qui ne vaut pas intégrer l'université fusionnée Paris/Saclay, il a engueulé Mulhouse il y a un peu plus d'un an de ne pas avoir fusionné avec Strasbourg. Bref non seulement il ne craint pas les fusions d'université mais il y pousse (voir sa critique de la loi Faure à la réunion de l'INSERM). À aucun moment il ne montre qu'il s'inquiète d'une perte de capacité de décision pour le CNRS dans les politiques de site.

Il prétend aussi qu'aucune grande université déjà fusionnée (Strasbourg, Marseille, Bordeaux) n'a fait de réelle politique sélective rigoureuse en matière de recherche (dans le cas de Strasbourg ce n'est pas tout à fait faux à ce jour, contrairement à ce qui s'est passé pour l'enseignement) Il balaye nos craintes d'un revers de main. Quand je l'ai interrogé sur les contraintes très fortes au financement régional avancées par la région PACA (voir dépêche AEF en Décembre) en fonction des choix de la région, il a rigolé en disant que le financement régional c'était Peanuts. Apparemment la région Occitanie veut copier PACA, et il n'en dira pas plus.

### **III) Info sur les recrutements IT**

Le CS est pleinement informé en Octobre/novembre des recrutements chercheurs de l'année qui s'achève et ce chaque année. Ce n'est évidemment pas le cas pour les recrutements IT. J'avais demandé et j'ai donc obtenu qu'un point soit fait sur ce recrutement IT chaque année en janvier. Les chiffres qui nous ont été donnés ne sont toujours pas définitifs mais plus précis qu'en Octobre. Coural arrive à « 400 » en ajoutant les concours, les EPR, les CDD handicap et les accueils en détachement (qui n'existent presque pas pour les chercheurs). Mais alors je lui ai demandé ce qu'il en était des départs en détachement. Il y en a deux fois plus me lâche-t-il. Donc aujourd'hui le

CNRS perd des IT par départ dans d'autres administrations non compensées par des arrivées et des recrutements frais !!! Et ce serait parce qu'on est mal payés !!! (Mais attention les détachements ce n'est pas surtout des cadres ???)

À noter que dans cette discussion la seconde élue IT, qui est de la CFDT a montré son appétence pour une application rapide du RIFSEEP. C'est très rare que ça arrive au CS mais j'ai manifesté mon désaccord pour informer les collègues qu'il s'agissait à mes yeux d'une individualisation des primes

#### **IV) Divers**

Pas grand-chose à ajouter au CR intersyndical sur le reste du CS. Simplement la présentation sur Extreme Energy Events est super intéressante. Ce pourrait être intéressant que le CNRS monte des manip de ce genre dans les lycées français. Mais attention, beaucoup d'élèves restent quand même en dehors, on n'échappe pas à une sélection dès ce stade.